

706/1935



Commission du Nouveau Plan

3^e mandat Salengro 1935/1936
mandat Saint Venant 1936/1940



Conseil d'Administration
Réunion du 16 JUIL 1935
M. PLANQUE

2ème Direction
Service du Plan

COMMISSION du PLAN

Réunion du 4 Juillet 1935

M.M. les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 4 Juillet 1935, sous la Présidence, de M. Domsin, Adjoint au Maire .

Etaient présents : M. Domsin, adjoint au maire,
Dehove, d° d°
Rousseau, d° d°
Willems, d° d°
Dubuisson, architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E. Chef de Service.

n° 1.- Ouverture de la séance - Réunions - Ordre du jour.-

M. l'Adjoint Domsin ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission et expose la méthode de travail qu'elle a adoptée jusqu'ici.

Il est alors décidé = a) que les réunions continueraient d'avoir lieu le jeudi, mais que les séances commenceraient à 14h30 et se termineraient, en principe, à heure fixe: 17h30; b) que la convocation indiquerait l'ordre du jour de la séance, au moins pour les questions importantes; les autres étant groupées sous la dénomination de questions diverses; les affaires urgentes arrivées après le lancement de la convocation seraient ajoutées à la séance; c) que les affaires non examinées à l'heure de la clôture de la séance seront reportées à la réunion suivante qui serait avancée au besoin; d) que les procès-verbaux ne contiendraient pas les renseignements de prix chiffrés dont la connaissance pourrait être une entrave aux négociations en cours.

n° 2.- Procès-verbal de la réunion du 18 Avril 1935.- Adopté sans observations.

n° 3.- Chemin de Fer du Nord - Echange de terrain avec la Ville.-

Ce terrain est nécessaire pour : la Cité hospitalière et pour la rectification du Chemin de Bargues. La Commission approuve les conditions obtenues par le service, mais sous la réserve que les parties de terrains qui seraient ultérieurement à remettre au Nord, pour l'exécution de la Ligne de contournement, soient distraites de

l'accord précédent sur l'échange des terrains appartenant à chaque Administration.

N° 4.- Cité Hospitalière - Echange avec les Hospices - Acquisition.-

Il convient de prendre la délibération du Conseil Municipal qui permettra de solder les opérations d'échange à réaliser avec les Hospices, et décidant l'acquisition d'un terrain qui servira à l'échange avec celui du Nord repris ci-dessus. Le crédit de cette acquisition sera imputable sur les fonds d'emprunt Cité-Hospitalière.

n° 5.- Propriété Kindt de Rodenbeck, Quai de l'Ouest.-

Proposition d'abandon gratuit de terrain sous réserve que la Ville crée une rue aboutissant au Quai de l'Ouest. Cette proposition ne peut intéresser la Ville.

n° 6.- Quai Géry Legrand - Occupation temporaire du Domaine public fluvial par la Société Thomas.-

Avis défavorable en raison du risque encouru pour l'avenir. Répondre à la Navigation.

n° 7.- Réalisation d'alignement rue de Maubeuge - Société Deroncq.-

Il n'est pas actuellement possible d'envisager cette réalisation.

n° 8.- Transformation de façade 64 rue de Tournai, angle avenue Charles Saint Venant.-

Voir le propriétaire et l'engager à acquérir le terrain d'angle. La Commission fixe : a) le prix; b) l'attitude à prendre en cas de refus.

n° 9.- Acquisition en zone, angle des Avenues de Dunkerque et de l'Hippodrome - Roussel.-

Peut être envisagée actuellement si les conditions en sont raisonnables. Les demander.

N° 10.- Debort, rue Lottin, achat ou échange.- La Commission peut examiner les conditions qui seraient proposées. Les demander.

n° 11.- Réalisation d'alignement rue Boucher de Perthes.- Société Immobilière de la rue Mercier.- Faire donner l'alignement, on ne peut payer que le terrain nu; le pétitionnaire ne peut se clôturer qu'à l'alignement.

n°12.- Association cultuelle orthodoxe russe du Nord de la France. Demande d'un terrain.-

La Commission donne son avis sur l'emplacement possible. Il appartiendra à l'Administration municipale de décider sur cette question.

n°13.- Location d'un terrain au voisinage de la Porte Saint-André - Demande du Contentieux.-

Location verbale à l'année pour culture seule.

n° 14.- 53 rue de la Vignette - Demande du Contentieux .-

Pas urgent à démolir. On peut tolérer occupation verbale. Au besoin faire le minimum de réparations.

n° 15.- Construction de postes d'Octroi rue du Pont Neuf et Porte d'Ypres.-

La Commission désigne les emplacements a) rue du Pont Neuf, en A du plan; b) porte d'Ypres = le plus près possible du Pont. Transmettre à la Commission des Bâtiments.

n° 16.- Ouverture de rue entre les Avenues Butin et de l'Hippodrome. Acquisition des terrains d'alignement.-

La Commission prend connaissance et approuve les conditions obtenues dont les dépenses restent inférieures aux chiffres précédemment fixés.

n°17.- Terrain d'alignement rue Ratisbonne. Administration des Domaines pour la liquidation des Jésuites.

La Commission fixe les offres possibles.

n° 18.- Terrain pour nouveau Lycée de garçons .-

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale.

n° 19.- Acquisition de la Corne de Gand.-

La Commission prend connaissance de la décision prise par l'Administration sur le rapport présenté par le service. Il convient de répondre en ce sens à l'Administration des Domaines.

n° 20.- Construction d'une église faubourg des Postes.- Modification de la voirie.-

Il n'est possible d'autoriser qu'autant que la Société accepte de supporter le montant de la dépense des travaux de modification à exécuter par la Ville. Faire vérifier le tracé des rues.

n° 21.- Aliénation place des Chasseurs de Driant.- La Commission fixera les conditions après examen d'une étude de lotissements à demander au Bureau de Dessin.

n° 22.- Demande de bâtir rue Gassendi. Alignement non approuvé.

Autoriser en invitant le propriétaire à construire à ce nouvel alignement. Réserve à mettre dans l'arrêté .

n° 23.- Lotissement rue du Bois d'Annappes ; Vanhoutrive.-

Avis favorable.

n° 24.- Ouverture de rue Faubourg de Béthune - Thiriez .-

Avis favorable . La Commission adopte les observations des services.

n° 25.- Démolition d'immeuble rue Godefroy.- Demander au Contentieux de hâter l'évacuation et la démolition de ces immeubles.

Réunion commencée à 15h;
terminée à 17h40.

L'Ingénieur T.P.E.
8/7/35
CAILLIAU.

Vu et soumis à M. l'Adjoint Dompsin,

Le Directeur des Travaux Municipaux,
9 Juillet 1935
P. COCHEZ.

VU:
Le Président de la Commission

L. DOMPSIN .

M.le Secrétaire Général,
10 Juillet 1935
P. COCHEZ.

MAIRIE DE LILLE

2ème Direction



Conseil d'Administration
Réunion du - 6 AOUT 1935
M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du II Juillet 1935



M.M. les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi II Juillet 1935 à 14 heures 30, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Dehove, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Cochez, Ingénieur Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur

excusé : M. Dubuisson, architecte.

1°- Procès-verbal de la réunion du 4 Juillet 1935

Adopté sans observation.

2°- Echange de terrains et lotissement rue Sans Pavé et rue des Canonnières prolongée - Plovenez

Avis favorable.

3°- Pose de vitrine 64 rue de Tournai - Richebé, Leman, Wallart

Autoriser.

4°- La Commission examine diverses demandes de ventes de terrains appartenant à la Ville

a/ place des Chasseurs de Driant. Faire une nouvelle étude de lotissement en prévoyant une voie de lotissement, qui ne serait bâtie que d'un côté pour éviter les cours d'immeubles en face du Stade;

b/ angle des rues Enrico Ferri et Gustave Delory;

c/ îlot en face des Chèquespostaux - prématuré de prévoir des ventes en cet endroit;

d/ angle Edouard Delesalle-Vignette;

e/ angle Sahuteaux - Simon Vollant;

f/ rue Verhaeren
et elle fixe les conditions qu'il convient d'imposer.

5°- Lotissement rue des Clématites - Vermersch

La Commission ne peut donner un avis favorable, le dossier ne comportant pas les éléments permettant son examen.

6°- Rue des Tanneurs 66 - Demande du Contentieux

Il convient de chercher l'évacuation de cette maison peu recommandable. Faire démolir de suite. On ferait alors supprimer le garage et on clôturerait provisoirement en triangle.

7°- Rue des Canonniers 30 - Demande du Contentieux

La démolition n'est pas urgente. Au besoin envisager le strict nécessaire en réparations.

8°- Offre de vente 13 rue Gosselet

Décision à prendre par l'Administration Municipale. La Commission donne son avis.

9°- 116 rue Saint Sauveur. Le locataire demande l'autorisation de faire poser le gaz à ses frais

Autoriser.

10°- Rue Lottin 3 - Demande du Contentieux

Pas urgente à démolir. On peut autoriser occupation verbale si les réparations ne sont pas importantes. Demander aux Bâtiments.

11°- Offre de vente 36 rue du Curé Saint Sauveur - Leclercq.

Cette proposition n'est pas à examiner pour le moment

12°- Ancien lit de l'Arbonnoise, rue de La Bassée. Demande d'achat

La Commission fixe les conditions

13°- Amélioration de la circulation au carrefour Bernos - Guillaume Werniers

Il conviendrait de rechercher de suite une amélioration à la sortie du Pont. Puis la Commission examinera la possibilité d'améliorer l'angle des rues Bernos et Guillaume Werniers dès qu'elle aura pris connaissance des renseignements à fournir par le service.

14°- Eviction des petits locataires. Demande de M. Lahaye

La Commission est d'avis de maintenir le statu-quo.

15°- Installation d'une marquise Grand'Place - Echo
Avis favorable

N° 16 - Propriété 24 rue du Buisson - Problème de la voirie
et complète

La Commission fait sien l'avis précédemment donné par le Service.

17 - Faubourg des Postes - Reprise des terrains appartenant à l'Office
Municipal d'H.B.M.

La Commission estime que la Ville ne devrait pas avoir à payer ces terrains à l'Office. Un rapport sera adressé à l'Administration.

18 - Demande d'achat d'une partie de la propriété 24 rue du Buisson

Il est impossible de donner une suite favorable.

19 - Aménagement de la fortification aux abords de la Porte de Gand - Sug-
gestions de M. Blachon

La Commission prend connaissance, avec intérêt, de cet avis, mais regrette qu'il soit un peu tard pour pouvoir en tenir compte en raison des réserves faites par les Beaux-Arts et de l'emplacement choisi pour un Lycée de Garçons.

20 - Propositions de vente et d'évacuation du 269 Rue de Paris, par Duforest

Cette éviction ne paraît pas pressée et les conditions proposées par le propriétaire rendent toute discussion impossible.

21 - Remouvement du cadastre - Rapport du Contentieux

La Commission partage l'avis de ce service.

22 - Faubourg du Sud - Evacuation des locaux du dispensaire du Bureau de
Bienfaisance occupés par la Police

Prend connaissance des besoins de la Police. Demander à l'Office municipal d'H.B.M. soit un terrain, soit un local.

23 - Constructions en zone - Contravention Mélis

La Commission rappelle qu'elle a toujours été d'avis de poursuivre ces contraventions et de demander la démolition. Demander que le Contentieux fasse le nécessaire.

Réunion commencée à 14 heures 30, terminée à 17 heures 30.

Le 16 Juillet 1935

Le Secrétaire,
CAILLIAU.

Vu et transmis à
M. l'Adjoint Dompsin 18/7/35
signé: P. COCHEZ.

M. le Secrétaire Général 20/7/35
signé: P. COCHEZ.

Vu;
L'Adjoint Président,
signé: L. DOMPSIN.



Conseil d'Administration
Réunion du 21 OCT 1935
M. PLANQUE

COMMISSION du PLAN

Réunion du 3 Octobre 1935



Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 3 Octobre 1935 à 14h.30, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au maire
Dehove, d°
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

1°- Procès-verbal de la réunion du II Juillet 1935.
Adopté sans observation.

2°- Acquisition d'immeuble, rue de Paris 279-281 - Siew.

La Commission décide de soumettre le dossier de cette affaire à l'Administration Municipale (II56 A.S)

3°- Réalisation de la Cité Hospitalière - Echange de terrains avec la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

La Commission après avoir pris connaissance de l'engagement signé par la Compagnie du Nord, donne un avis favorable à l'échange qui sera soumis à la ratification du Conseil Municipal (C.H.)

4°- Remise à l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché de la propriété sise rue du Buisson 24.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale (89I G.)

5°- Propriété de Marquette - Raccordement ferré des "Moulins de Marquette".

La Commission fixe le montant de la réduction de loyer à accorder aux locataires des parties de la propriété traversées par le raccordement ferré (629 A.G.)

6°- Décret loi relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique

Le Chef du Service fait connaître à la Commission les modifications apportées à la procédure d'expropriation et les espérances qui en résultent pour l'expropriant, de ne voir fixer que des indemnités raisonnables. Il croit qu'il serait intéressant de faire quelques expériences afin d'avoir la possibilité d'opposer une affirmation aux prétentions des vendeurs à

l'amiable. D'autre part, la Commission manifeste le désir d'avoir in extenso la conférence que M. le Doyen Duez doit faire sur cette importante question. Elle en reprendra ensuite l'examen.
(A. 2606)

7° Décret loi concernant la création de projets régionaux d'urbanisme.

La Commission prend connaissance des lettres de M. le Préfet du Nord et des renseignements donnés par le Chef du Service. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale, avec l'avis de la Commission (A 2607).

8° Modification du tracé des voies de la ligne de tramway "Lille-Leers".

La Commission donne un avis favorable sous certaines réserves. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale. (A2608).

9° Demandes d'indemnité d'éviction.

- a) rue Lottin II bis - avis favorable (212 AS)
- b) rue St-Sauveur I06-I08 - la Commission fixe le montant de l'indemnité ((899 AS)
- c) rue de la Vignette 59. Le locataire est parti depuis plus de deux ans. On ne peut lui donner satisfaction, d'autant plus que la Ville ne lui a jamais donné congé (724 AS).

10° Travaux de réparations de façade exécutés à l'immeuble sis à l'angle du boulevard Carnot et de la rue des Arts (A 2609).

La Commission désire connaître dans quelles conditions l'autorisation a été délivrée.

11° Projet de façade, angle des rues du Molinel et des Capucins.

La Commission, en regrettant que le projet qui lui est soumis ne soit pas plus étudié, donne néanmoins un avis favorable et souhaite que la façade soit aussi soignée que possible (A.II38)

12° Construction Square Daubenton. Dérogation au règlement sur la hauteur.

La Commission donne un avis favorable en principe, mais quelques précisions seront demandées au pétitionnaire. Un rapport sera ensuite adressé à l'Administration municipale (A 2610).

13° Travaux de transformations rue de la Madeleine, angle de la rue des Vicaires. Maes Frères.

Avis favorable (A 2611).

I4° - Lotissements.

- a) place des 4 Chemins - Catel Béghin - La Commission accepte la proposition des lotisseurs (A 2223).
- b) rue Sylvère Verhulst - Société Vermesch - Avis favorable sous réserve des observations présentées par les services (A 2349).

I5° - Plan d'alignement rue Sans Pavé.

Ne faire homologuer l'alignement que du côté intéressé par un échange en cours (A 2489).

I6° - Amélioration du tracé de la rue Lamarck près du pont du Chemin de fer.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service - poursuivre les négociations (A 2612).

I7° - Acquisition de terrain de zone - Faubourg de Béthune - Thiriez.

La Commission prend connaissance a) de la décision de l'Administration municipale. b) de l'état de la question (A 2453).

I8° - Occupation d'un terrain particulier rue du Grand Balcon - Vincent.

La Commission donne son avis sur les possibilités d'acquisition. Un rapport sera adressé à l'Administration municipale.

Réunion commencée à 14 h 30, terminée à 18 heures.

Le Secrétaire.

E. CAILLIAU.

M. Domsin, Adjoint au Maire

Vu,
L. DOMPSIN.

Le Directeur
des Travaux Municipaux,
9-10-35
P. COCHEZ.

M. le Secrétaire Général

12-10-35
P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du - 2 NOV 1935



COMMISSION du PLAN

Réunion du 17 Octobre 1935



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 17 Octobre à 14 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire
DEHOVE, d°
ROUSSEAU, d°
WILLEMS, d°
DUBUISSON, architecte,
COCHEZ, directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Octobre 1935.

Adopté sans observation.

2°- Immeuble sis 66 rue des Arts - Réparations.

Les travaux exécutés ne sont pas conformes à ceux visés dans la demande et l'arrêté d'autorisation. Prier le Service a) de dresser contravention b) de faire suivre les travaux chaque fois qu'il s'agit d'un cas spécial et de rendre compte de cette surveillance.

En ce qui concerne l'exécution de travaux de réparations la Commission demande qu'un avis soit publié dans la presse. Une note sera adressée à ce sujet à M. le Secrétaire Général. (A 2609).

3°- Indemnité d'éviction - 10 rue du Bois Saint Sauveur.

Avis favorable (As - 4)

4°- Lotissement rue Sylvère Verhulst - Vermersch

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. Vermersch, la Commission décide de modifier légèrement l'avis qu'elle avait donné précédemment. (A 2349).

5°- Amélioration du tracé de la rue Lamarck.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service - Un rapport donnant l'avis de la Commission sur cette question sera adressé à l'Administration Municipale. (A2612)

6°- Acquisition éventuelle d'un gymnase rue Cabanis - Baroux.

Un rapport donnant l'avis de la Commission sur le prix sera adressé à M. le Secrétaire Général (A2616).

7°- Construction de postes de distribution - rues d'Iéna et Paul Lafargue - Cie du Gaz.

La Commission fixe à 16 mètres la largeur de la rue d'Iéna et à 4 mètres la largeur du pan coupé. Il convient donc de signaler à la Compagnie du Gaz qu'elle devra respecter cet alignement. (A 2617).

8°- Plan d'alignement rue d'Arras.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. Remaury architecte du Gouvernement et des observations de M. Dubuisson. Une réponse sera adressée à M. Remaury (A 2550).

9°- Evictions de locataires - Indemnités d'éviction.

La Commission décide que l'indemnité habituelle pourra être accordée aux locataires de logements qui, soit en raison du mauvais état de l'immeuble, soit sur la demande de la Commission, doivent être barricadés dès leur évacuation; dans ce cas, l'indemnité pourra être accordée même lorsque le locataire n'aura pas reçu congé. (A 2522).

10°- Aliénation de terrain - rue de la Bassée - Dr Cordonnier.

La Commission fixe les conditions d'aliénation par adjudication publique (A 2618).

11°- Demande d'aliénation d'une partie du lit de l'Arbonnoise. Tellier.

On ne peut donner satisfaction; le terrain devra être vendu en un seul lot. (652 G).

12°- Suppression de l'Arbonnoise. Demande de renseignements - Mme Varé.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de fournir les renseignements demandés. (652 G.)

13°- Demande d'aliénation d'une partie de l'ancien Canal de la Treille - Mihout.

La Commission estime qu'on ne peut vendre ce terrain.

D'autre part certains riverains ayant empiété sur le lit remblayé du Canal, la Commission demande que le Service des Bâtiments fasse faire un relevé et avise les propriétaires qu'ils ont à rétablir l'ancienne situation. (A 2528).

14°- Demande d'aliénation de l'ancien équarrissage de Saint André.

La Commission n'envisagerait une aliénation que si une offre vraiment intéressante était faite. (A 1880)

15° Dégagement de l'Hôtel de Ville. Eviction de locataires.

La Commission examine la question de l'éviction de deux immeubles de la rue de Paris. Elle estime que cette opération n'est pas urgente. (II09 A S)

16° Acquisition d'immeubles pour réalisation du plan d'embellissement.

La Commission prend connaissance de l'avis exprimé par l'Administration Municipale au cours de sa réunion du 7 Octobre qu'il n'a lieu désormais recourir, en toutes circonstances à l'expropriation (A S II56).

17° Offre de vente 269 rue de Paris. Duforest.

Il faudrait obtenir une diminution sensible du prix (A.2016). L'acquisition n'est pas urgente.

18° Offre de vente d'immeuble rue Lottin 29-31. Debert.

Le prix demandé est beaucoup trop élevé (A II85)

19° Offre de vente d'immeuble Avenue de l'Hippodrome. Roussel.

Cette acquisition n'est pas urgente. Attendre (A 2128)

20° Offre de vente d'immeuble rue des Robleds 22. Schotte.

Le prix demandé est trop élevé. (A I573) . Pas urgent.

21° Offre de vente rue des Robleds 2. Vigin.

L'acquisition de cet immeuble ne s'impose pas pour le moment (A 2619)

22° Offre de vente rue St Sauveur 6. Emile Vandame.

On ne peut traiter au prix demandé. (I990)

23° Place Wicar 16 et 14. Gossart.

Prier le Contentieux de donner congé pour le N°14. La question sera ensuite reprise si nécessaire (A 2620).

24° Offre de vente rue de Cysoing 2. Torion.

L'acquisition de cet immeuble ne nous intéresse pas pour le moment. (A 2425).

25° Acquisition de terrain d'alignement rue de Loos 130.

La Commission fixe les conditions acceptables (A 2621)

26° Réalisation d'alignement. Chemin de contre halage.entre les Avenues Butin et de l'Hippodrome.Réclamation de Mme Huet.

La réalisation de l'alignement pour laquelle Mme Huet a du reste vendu le terrain à incorporer dans la voie publique ne lui cause aucun préjudice. Répondre à Mme Huet. (707 G.)

27° Offre de vente rue Gombert I2.

Cette acquisition ne nous intéresse pas pour le moment (A 2095)

28° Location avenue Julien Destrée. Combelle.

Prier le Contentieux de donner congé et de faire évacuer le terrain à la fin du bail (Echange C.H.)

29° Implantation du nouvel établissement de bains de Moulins Lille (A 2622)

La Commission approuve, en principe, le projet de lotissement des terrains aux abords du nouvel établissement de bains.

30° Installation d'un poste de radiogoniométrie. Ministère de l'Air

La Commission fixe le montant du droit de précarité. (A I233)

Réunion commencée à 14 h.30 terminée à 17 h.45

Hôtel de Ville le 22 Octobre 1935

Le Secrétaire

23/10/35
Le Directeur des
Travaux Municipaux
P. COCHEZ

CAILLIAU,

L'Adjoint délégué
aux Travaux
DOMPSIN,

M.le Secrétaire Général
26/10/35
signé : P. COCHEZ,

Conseil d'Administration
Réunion du 25 NOV 1935
M. PLANQUE



COMMISSION du PLAN

Réunion du 31 Octobre 1935



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 31 Octobre 1935 à 14 h.30, sous la présidence de Monsieur DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire
WILLEMS, d°
DUBUISSON, Architecte,
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. DEHOVE et ROUSSEAU, adjoints au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 17 Octobre 1935.

Adopté sans observation.

2°- Réalisation d'alignement, rue Léon Gambetta II5

La Commission prend connaissance du rapport établi par le Service. Elle est d'avis qu'il n'est pas possible d'envisager une expropriation parce que les conditions en seraient particulièrement lourdes; - demander l'avis de M. le Doyen DUEZ notamment sur les moyens ou possibilités que les conditions du bail pourraient apporter pour faciliter une réalisation amiable et on conseillera alors au locataire de rechercher l'acquisition de cette propriété.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale
(A 1542)

3°- Acquisition d'un terrain de zone, Faubourg de Béthune - Thiriez.

La Commission estime que les propriétaires sont trop exigeants; elle juge préférable d'avoir, au moment opportun, recours à l'expropriation.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale (A2453)

4°- Acquisition d'immeuble 269 rue de Paris.

La Commission fixe les conditions acceptables. (A 2016)

5°- Eviction de locataire 273 rue de Paris.

La Commission accepterait d'envisager la résiliation du bail à des conditions raisonnables (I042 AS)

...

6° Offre de vente d'immeuble rue Malpart 33.

On ne pourrait envisager une acquisition que si le propriétaire réduisait sérieusement ses prétentions (A2623)

7° Lit de l'Arbonnoise remblayé. Location. Lequenne.

Le locataire peut être autorisé à se clôturer à ses risques et périls. En ce qui concerne la pose d'une clôture par la Ville front à la rue de La Bassée, l'avis de M. le Doyen Duez sera demandé quant à l'utilisation du passage existant actuellement (652 G).

8° Offre de vente, rue des Urbanistes NO I. Thieffry.

L'acquisition de cet immeuble serait intéressante mais le prix demandé est manifestement exagéré (A2624).

9° Immeuble sis 35 Avenue de Dunkerque. Réparations.

La démolition de cet immeuble ne s'impose pas actuellement pour la réalisation du plan. Transmettre à la Commission des bâtiments. (Echange Hospices C.H.)

10° Renouvellement de location. Avenue de Dunkerque 39.

La Commission estime préférable de ne plus louer les pièces libres et d'enlever les planchers pour les rendre inhabitables (Echange Hospices C.H.)

11° Location de terrain. Cour Sauvage-Leclercq.

Le locataire propose de rendre libre le terrain que la Ville lui loue si, en compensation on peut lui accorder la location d'un petit terrain qui ne serait pas immédiatement nécessaire pour la réalisation des projets de la Ville. Exceptionnellement, tenant compte de ce que l'évacuation du terrain actuellement loué permettra le dégagement du Beffroi, la Commission estime pouvoir donner satisfaction au demandeur. Mais celui-ci devra nettoyer et déblayer la parcelle qui lui sera remise, clôturer le terrain ou remettre la clôture en état si elle existe, à ses frais (A2625).

12° Avenue Butin. Baraquement érigé sur un terrain loué par la Ville.

La Commission estime qu'il convient de faire évacuer le terrain. (A2626)

13° Immeuble 110 rue de Tournai. Réparations et transformations.

On ne peut refuser (A1211)

14° Assainissement du quartier de la rue des Bouchers. Réclamations. M. Belbézier.

L'assainissement de ce quartier est bien prévu au plan

.....

d'aménagement de la Ville. Mais il s'agit d'une oeuvre très importante dont la réalisation sera très onéreuse. La Commission ne peut que confirmer la lettre adressée en 1934 au demandeur (A 247I).

15° Immeuble sis 25 rue de la Vignette - Demande de renseignements - Vanhoutegen.

Il n'est pas possible de fixer un délai pour la réalisation du plan d'aménagement dans ce secteur. Mais aucune expropriation immédiate n'est envisagée dans ce quartier (A 2627).

16° Réalisation d'alignement rue de Valenciennes, angle de la rue Diderot. Offre de vente par M. Pajot.

La Commission accepterait d'examiner une proposition précise. Demander des renseignements complémentaires (A 2628).

17° Offre de vente : rue du Curé St-Sauveur 12 et 44 - M. Comble.

La Commission n'accepterait de traiter que si le prix demandé était réellement intéressant. Demander des précisions (A 2630).

18° Offre de vente, 20 rue du Bois St-Sauveur. Lamouret et Delautre.

Cette acquisition n'est pas urgente. Néanmoins la Commission fixe les conditions acceptables (A 2340).

19° Offre de vente, 1 rue des Vieux Murs 2, cour à l'Eau.Franchomme.

L'acquisition de ces immeubles ne présente aucun intérêt pour le moment (A 2631).

20° Réfection de trottoirs rue de Paris, Parvis St-Maurice - Propositions de M. Dubois.

Ces propositions ne peuvent être prises en considération (4799 A).

21° Acquisition de terrain d'alignement rue Ratisbonne - Beun.

La Commission fixe les conditions acceptables (A 2632).

22° Aliénation de terrain, place des Chasseurs de Driant. Secq.

La Commission fixe les conditions possibles d'aliénation (A 2615).

23° Projet de construction d'une maison pour vieillards - Poulpin.

Ce projet paraît difficilement réalisable. La demande d'un terrain pose une question de principe de la compétence de l'Adminis-

tration Municipale, à laquelle un rapport sera adressé (A 2633).

Réunion commencée à 14 h 30, terminée à 18 h 30.

Hôtel de Ville, le 4 Novembre 1935

Le Secrétaire,
E. CAILLIAU.

Vu,
5-II-35
Le Directeur des Travaux Municipaux,
P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 16 DEC 1935

M. PLANQUE

COMMISSION du PLAN



Réunion du 28 Novembre 1935



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 28 Novembre 1935 à 14 h 30 sous la présidence de M. Domsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, Architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. Dehove, Adjoint au Maire.

1° Procès-verbal de la réunion du 31 Octobre 1935.

Adopté sans observation.

2° Acquisition d'un terrain de zone rue du Grand Balcon. Vincent.

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition au prix proposé par le propriétaire. Faire signer une promesse de vente (II58).

3° Création d'un jardin d'enfants à Moulins-Lille. Acquisition d'immeubles rue de Thumesnil.

La Commission prend connaissance de la décision prise par l'Administration Municipale d'acheter ces immeubles; faire signer une promesse de vente par le propriétaire. Le service entrera en pourparlers avec l'Administration du Bureau de Bienfaisance en vue de l'acquisition ou de l'échange de la partie de terrain lui appartenant et nécessaire à la réalisation du projet (A 2509).

4° Offre de vente rue Malpart 33 - Agar.

Aucun fait nouveau n'est intervenu susceptible de modifier le point de vue de la Commission. Le prix demandé reste toujours trop élevé (A 2623).

5° Offre de vente 7-7bis-9 rue de Valenciennes - Pajot.

La Commission décide de ne pas donner suite à la proposition (A 2628).

6° Acquisition et évictions I4 et I6 place Wicar - Gossart.

La Commission maintient son avis précédent : il convient de donner congé pour le N° I4, accorder l'indemnité légale. Au besoin faire

expulser, et démolir l'immeuble ensuite. Quant à l'acquisition du N° 16 elle ne pourra être envisagée que lorsque le propriétaire se montrera plus raisonnable (A 2620).

7° Offre de vente rue des Robleds 23bis - Storm.

La Commission n'envisage pas cette acquisition pour le moment (I057 S).

8° Aliénation d'un terrain d'alignement rue Gustave Delory I24.

La Commission fixe le prix d'aliénation (A 2638).

9° Annexion d'une partie du territoire de Loos.

La Commission prend connaissance de l'avis exprimé par le Conseil Général. Pour ne pas retarder la solution de la question, la Commission estime qu'il conviendra de confirmer que nous modifions notre demande en conséquence lorsque la Préfecture nous retournera le dossier (C.H.).

10° Lotissement rue des Clématites prolongée. Vermersch.

Rappeler au lotisseur que la Ville a rempli les engagements qu'elle avait pris quant à la mise en état de viabilité provisoire des voies bordant le lotissement. La question, maintenant, intéresse les services préfectoraux (A 2349).

II° Cité hospitalière.

a) modification d'alignement. Demander à M. Walter de rectifier du côté Nord le plan de la place qu'il projette, de façon à améliorer la visibilité et la circulation, sur la rue Courtois prolongée, à droite et à gauche en venant de la voie ferrée.

b) cession de terrain aux Hospices pour installation d'une Station d'épuration. Limiter le terrain à céder à la surface indispensable.

12° Demande de location d'une partie du terrain de la Ferme St-Sauveur, rue St-Sauveur, pour construction d'un cinéma démontable.

La Commission estime qu'il n'est pas possible d'accorder la location sollicitée (II02 AS).

13° Baraquement situé dans la zone 3 rue de la Chaude Rivière. Réparations.

Le bail précédant la location verbale actuelle stipulait que le preneur ne pouvait demander aucun travail de réparations. Il convient donc de faire évacuer et en tous cas de n'exécuter aucun travail. Aviser les services du Contentieux et de l'Hygiène (I020 Z).

14°- Offre de vente d'un terrain de zone au "Maroc" Baruch-Lévy.-

La Commission n'examinerait une proposition que si le prix était réellement raisonnable (A. 2537)

15°- Location rue des Etaques. Godefroy.-

M. Godefroy occupe un terrain d'une importante superficie. Il accepte de s'éloigner de l'Hôtel de Ville en ne sollicitant que la location d'un terrain de surface réduite. Eu égard à l'intérêt que présente le dégagement de l'Hôtel de Ville la Commission estime que l'on peut donner satisfaction (A 2625)

16°- Location rue de Paris 231-233 - Deflandre.-

On peut maintenir cet occupéur mais en location verbale et absolument précaire (474 AS)

17°- Chemin de contre hâlage près du pont de l'Hippodrome - Réclamation de Mme Huet.-

Répondre à Mme Huet a) que conformément à l'engagement pris, le petit pont au-dessus du fossé joignant son habitation au canal, va être construit b) que la suppression de sa terrasse par suite de la réalisation de l'alignement ne peut être considérée comme un dommage (707 G)

18°- Réalisation d'alignement, rue Léon Gambetta II5.-

Après avoir pris connaissance de la consultation de M. le Doyen Duez la Commission maintient l'avis qu'elle avait exprimé au cours de sa réunion du 31 Octobre. Elle ne voit pas d'autre solution qu'une acquisition par le locataire actuel, la Ville payant ensuite à celui-ci un prix raisonnable pour la réalisation d'alignement. (A. 1542)

19°- Ancien lit de l'Arbonnoise.-

a) servitudes : consultation de M. le Doyen Duez;

b) demande d'autorisation de passage par M. Steverlynck.

Après avoir pris connaissance de l'avis de M. Duez, et en raison des difficultés que peuvent créer les servitudes, la Commission estime que la Ville a intérêt à conserver pour ses besoins (terrain de jeux, jardin d'enfants) la poche des terrains non encore vendus et, sur observation de M. l'Adjoint Willems, elle décide qu'il convient de clôturer ce terrain à

...

l'alignement de la rue de La Bassée étant entendu que si M. Steverlynck prétend avoir des droits c'est à lui qu'il appartient de les faire valoir (652)

20°- Transfert du bureau de postes de Lille "Saint-Martin".-

La Commission émet l'avis que l'emplacement envisagé, rue Saint-André paraît mieux situé pour les besoins des usagers et de la population de ce quartier (A. 2026)

21°- Expropriation de la zone.-

En fin de réunion la lettre de M. le Préfet du Nord concernant l'expropriation de la zone a été portée à la connaissance de la Commission.

L'examen de cette question est remis à la prochaine réunion pour informations complémentaires.

Réunion commencée à 14 h. 30,
terminée à 18 h.

Le 3 décembre 1935

Le Secrétaire,
signé : CAILLIAU.

3-12-35

M. l'Adjoint DOMPSIN

Le Directeur des Travaux
Municipaux,
signé : P. COCHEZ.

Vu :
L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général,
9-12-35
signé : P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 27 JANV 1936
M. PLANQUE

COMMISSION du PLAN



Réunion du 9 Janvier 1936

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 9 Janvier 1936 à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur WILLEMS, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. WILLEMS, adjoint au maire,
DUBUISSON, architecte,
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIEU, Ingénieur T.P.E.



excusés : M.M. DEHOVE et DOMPSIN, adjoints au maire,
ROUSSEAU, adjoint au maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 28 Novembre 1935.

Adopté sans observation.

2°- Dégagement de l'Eglise de Pellevoisin.

La Commission examine les conditions auxquelles la Ville pourrait accepter les nouveaux alignements du parvis proposés par un propriétaire riverain.

Des précisions complémentaires seront demandées à ce propriétaire (A 1619).

3°- Offre de vente de la propriété Philippe, avenue Emile Zola.

Cette propriété n'est pas intéressée par le plan d'aménagement.

En conséquence, la Commission estime que, même à prix bas, cette acquisition n'est pas intéressante pour la Ville. Toutefois si l'Administration Municipale envisageait une affectation possible, la Commission estime qu'il faudrait obtenir une réduction du prix demandé. (A 2634).

4°- Réalisation d'alignement carrefour des rues Lamarck, Bernos et Guillaume Werniers.

En raison des prix demandés par les propriétaires la Commission décide de ne poursuivre les pourparlers que pour l'acquisition des immeubles 1 rue Bernos et 2 rue Guillaume Werniers.

Elle donne pareillement un avis favorable à l'acquisition d'une petite parcelle sise rue Lamarck, près du pont et à l'accord intervenu avec le locataire. Elle estime en outre qu'il conviendra de décaper le talus et d'arranger le trottoir. (A 2598)

5°- Homologation d'alignement rues Lamarck et Bernos.

La Commission demande une légère modification du projet qui lui est soumis. (II63 G.)

6°- Vente par adjudication, 24 rue St Sauveur.

La Commission décide que la Ville ne participera pas à la vente publique. (A 530).

...

7° Aménagement d'un jardin quartier Vauban rue d'Armentières. Legrand.

Il ne reste actuellement, rue d'Armentières, que des terrains nus. La Commission estime qu'il serait souhaitable que la Ville possédât tout l'îlot si le prix d'acquisition n'est pas trop élevé.

Le service se renseignera auprès des propriétaires. Une note sera adressée à l'Administration Municipale lorsque la Commission aura pu donner son avis sur le prix d'acquisition (A2179)

8° Terrain sis rue des Bou hers. Cour du Pourpoint d'Or.

La Commission examine les conditions possibles d'acquisition et éventuellement, de location de ce terrain (A2471)

9° Offre de vente, place Wicar 4 et 6.

L'acquisition n'est pas urgente et le prix demandé est trop élevé. (A2579)

10° Offre de vente rue Malpart 33.

Le prix demandé est toujours trop élevé (A2623)

11° Réalisation d'alignement. Rue Gambetta 115.

La Commission donne mandat au Chef du Service des acquisitions de revoir le locataire en vue de rechercher une solution rapide de cette affaire (A1542)

12° Offre de vente d'un terrain de zone au Maroc. Baruch.

La Commission fixe les conditions acceptables (A2537)

13° Egout de la Cité Hospitalière traversant un terrain dont la Ville n'est pas encore propriétaire.

La Commission accepte les conditions obtenus du locataire de ce terrain pour autoriser l'implantation de l'égout. C.H.

14° Demande de renseignements concernant l'immeuble rue de Paris 218.

a) La Ville n'envisage pas l'acquisition de cet immeuble avant plusieurs années.

b) Elle ne peut acheter un fonds de commerce sans être propriétaire de l'immeuble (2276bis).

15° Chemin de contre halage près du pont de l'Hippodrome.

Aux termes d'un ancien accord la Ville doit construire une

.....

passerelle au dessus d'un petit canal donnant accès de la propriété de Mme Huet à la Deûle. Celle-ci dégagerait la Ville de cette obligation moyennant indemnité.

La Commission fixe les conditions acceptables. (707G.)

16°.- Disparition de la hernie de la rue Lequeux. Comité Marcel Sembat.

La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de faire une déviation qui sera à modifier dans l'avenir. Néanmoins une estimation de la dépense sera demandée au service et transmise à la Commission de la voie publique (A2643).

17°.- Locations immeubles sis rue G. Delory 1 et 3.

La Commission estime qu'il convient de rendre inhabitables les pièces libres et de rechercher l'évacuation totale de ces immeubles et leur démolition (II45 9 A).

18° Rue Gambetta 121. Ouverture d'une porte sur l'allée de la Réjouissance.

Avis favorable (784 AG)

19° Evictions de locataires. Interdiction de réinstallation dans les zones de réalisation urgente.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'ajouter de nouvelles zones d'interdiction.

20° Déclassement de l'enceinte de la place de Lille.

La Commission prend connaissance de l'adoption, par la Commission de l'Armée, du rapport sur la proposition de loi de MM. Salengro et Bracke.

21°.- Réalisation d'alignement rue des Canonniers.

L'immeuble N°26 D est occupé sans droit depuis plusieurs années. Prier le Contentieux d'appeler le locataire en référé et de poursuivre l'évacuation de l'immeuble (I076 AG).

22°.- Lotissement place des 4 Chemins. Catel Béghin.

Avis favorable. Sous réserve des observations des services (A2223).

23°.- Expropriation de la zone. Modification de procédures.

La Commission prend connaissance du rapport adressé à l'Administration Municipale et en approuve les termes.

Il convient de répondre de suite à la demande du Préfet. (A2533).

24°.- Demande de location de terrain à St Sauveur. Vanoutryve.

On ne peut donner satisfaction (A25I4).

25°.- Demande de rectification de limite de propriété vers
l'Arbonnoise. M.Thellier.

Avis favorable; aux mêmes conditions que les autres propriétaires (652 G).

26°.- Immeuble sis rue des Arts I7. Réclamation du propriétaire.

Le mur de cet immeuble mitoyen avec la propriété que la Ville fait actuellement démolir est en très mauvais état. Rappeler au Service des bâtiments que m'entrepreneur chargé de la démolition s'est engagé à réparer ce mur (7I4 Q A).

27°.- Foire Commerciale. Demande de terrains supplémentaires et de
modification de la Convention.

La Commission estime a) qu'il n'est pas prudent de donner suite au désir exprimé par la Foire; b) qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Convention. Un rapport sera adressé à l'Administration.

Certaines acquisition pourraient être envisagées; les locataires 1° Combelle sera évacué à la fin de son bail; 2° Nuytten sera évacué par les soins du Contentieux. Il conviendrait de demander que la Foire évacue les terrains du Bd. de Ceinture dont elle a pris possession.

28°.- Loi de déclassement de Lille. M.l'Adjoint Willems donne
des précision sur la demande qu'il avait présentée à l'Administration
Municipale. Le Service fera les recherches nécessaires et établira
un rapport.

Réunion commencée à 14 H.30; terminée à 17 h.45

Hôtel de Ville le 14 Janvier 1935

Le Secrétaire,

CAILLIAU,

Soumis à M.l'Adjoint Willems

15/I/36

COCHEZ,

Vu : 17/I/36

G. WILLEMS,

Conseil d'Administration
Réunion du 20 AVR 1936
M. PLANQUE



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 2 Avril 1936



Messieurs les Membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 2 Avril 1936 à 14 h.30 sous la présidence de M.Willems, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Willems, adjoint au Maire
Dubuisson, architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

excusés : MM. Domsin, Dehove, Rousseau, adjoints au Maire.

1° Procès verbal de la réunion du 12 Mars 1936.

Adopté sans observation.

2° Offre de vente, propriété Boutry rue du Bourdeau. (Avenue Charles Saint Venant.

Pour donner suite à cette offre il faudrait que le propriétaire fasse des propositions plus intéressantes (A 724)

3° Acquisition d'immeuble place Wicar 16 - éviction place Wicar 14.

Le prix demandé pour le N° 16 est beaucoup trop élevé. Prier à nouveau le Contentieux de poursuivre l'évacuation et la démolition dans le plus bref délai, du N° 14. (A 2620)

4° Offre de vente place Wicar 4,6 et Cour du Cerisier-Fayen.

La Commission fixe le prix acceptable (A 2579)

5° Offre de vente; 60 rue Ste Catherine - B pnet Courtot.

Cette acquisition ne présente aucun intérêt pour la Ville (A 2667)

6° Propriété Delecroix 20 rue de Lannoy.

a) offre de vente b) lotissement avec participation de la Ville.

Aucune des solutions proposées n'intéresse la Ville (A 2666)

7° Offre de vente. 110 rue St André. Me Fontaine.

Cette acquisition n'intéresse pas la Ville.

8° Vente par adjudication. Terrain rue E. Jacquet.

La Commission décide a) que la Ville ne participera pas à l'adjudication b) que le notaire sera prié d'informer les acquéreurs que ce terrain est situé dans la zone grevée de la servitude non aedificandi.

9° Demande de location d'une partie du sol de l'ancienne école Daguerre Keignaert (875 A S)

On ne peut donner satisfaction.

10° Demande de location de terrain. Grand Tournant - Thomas.

Avis favorable, sous réserve des précautions habituelles

La Commission fixe les conditions (A 816).

11° Demande de location de terrain, boulevard Carnot. Société Standard.

On ne peut accorder cette location (A 2671)

12° Location de casemate, boulevard de Belfort et rue Armand Carrel pour champignonnière.

Cette casemate est située en grande partie sur le terrain de fortification réservé au Génie. La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que le Génie accorde la location sous réserve a) qu'il ne sera loué que la partie de casemate située sur le terrain réservé b) que la sortie soit établie sur la rue Armand Carrel c) que la sortie sur le boulevard de Belfort soit murée à la limite du terrain réservé. Pour droit de passage vers la sortie sur la rue Armand Carrel le pétitionnaire paierait une redevance de précarité annuelle de 1 franc. (A 2672)

13° Demande d'aliénation d'une partie du lit de l'Arbonnoise Steverlynck.

La Commission fixe les conditions possibles d'aliénation.

14° Demande d'aliénation de terrain aux Bois Blancs - Cornille

La Commission fixe les conditions d'aliénation (A 2670)

15° Rectification de la limite Ouest de l'Hôpital Sanatorium. Demande des Hospices.

Cette rectification nécessiterait l'acquisition de deux petites parcelles de terrain intéressées par la création d'une nouvelle voie prévue par la Commune de Loos. Mais la Ville ignore le tracé arrêté par Loos. Il lui est donc impossible de faire quelque chose. La Commission estime que c'est aux Hospices qu'il appartient de réaliser cette opération (C.H.)

16° Lotissement Vermeersch. Mise en état de visibilité du chemin de Bargues au droit du lotissement.

La Commission estime qu'il conviendra de poser les canalisations d'eau et de gaz dès que l'égout sera terminé. En aviser les services intéressés (A 2349).

17° Demande d'installations de canalisations d'eau potable:

- a) rues du Becquerel et Dumont d'Urville (A 2669). Avis défavorable;
- b) rue des Elites (A 2668). Avis défavorable.

18° Demande d'installation de l'éclairage électrique rue du Vieux Faubourg, cour des Elites.

Prier M. Devos de demander l'avis du réseau électrique. La Commission ne s'oppose pas aux installations sous réserve que les pétitionnaires signent le même engagement que celui demandé aux habitants de St-Sauveur (A 2673).

19° Parvis de Pellevoisin. Homologation d'alignement.

La Commission accepte de faire homologuer les alignements proposés par les propriétaires riverains. Les propriétaires feraient leur affaire de la construction des branchements d'eau, de gaz, d'électricité et éventuellement d'un égout, la Ville ne faisant aucun travail. Ces propriétaires seront avisés que s'ils veulent lotir leur terrain ils devront s'engager à effectuer tous les travaux de viabilité. Ils auraient également à exécuter et entretenir les trottoirs et la chaussée de service (A 1619).

20° Foire Commerciale. Evacuation du Village flamand.

La Commission prend connaissance de l'accord donné par la Foire pour l'évacuation de cette installation dès la fin de la Foire de 1936.

21° Lotissement rue Parmentier - Mallet-Tiers.

Avis favorable.

22° Expropriation à Seclin.

La Commission prend connaissance du résultat de cette expropriation pour laquelle le décret-loi modifiant la loi du 3 Mai 1841 a été appliqué.

23° Déplacement du baraquement du Pontier près le pont de l'Hippodrome.

La Commission prend connaissance de la lettre des Ponts et Chaussées. Elle étudie les solutions possibles de déplacement du baraquement. Ensuite, Mme Huet pourrait être autorisée à faire terrasse aux conditions du tarif de voirie.

24° Réalisation d'alignement, rue des Arts 17.

La Commission examine les conditions auxquelles un échange de terrains serait possible.

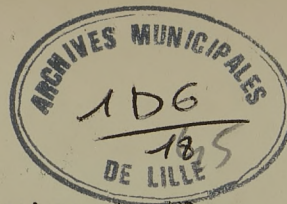
Réunion commencée à 14 h 30, terminée à 18 heures.

Le 6 Avril 1936.

Le Secrétaire,
E. CAILLIAU.

Vu, 7-4-36
Le Directeur des Travaux Municipaux,
P. COCHEZ.

Vu,
G. WILLEMS
8-4-36



Conseil d'Administration
Réunion du 8 JUIN 1936
M. PLANQUE

Commission du Plan

Réunion du 14 Mai 1936

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 14 Mai 1936 à 14 h 30 sous la présidence de M. Domsin adjoint au Maire.

Etaient présents M.M. Domsin, adjoint au Maire
Dubuisson architecte
Cochez Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. Dehove, Rousseau Willems adjoints au maire

1° - Procès-verbal de la réunion du 2 Avril 1936.

Adopté sans observation.

2° - Expropriation de la zone.

La Commission estime que le moment serait favorable pour reprendre d'anciennes propositions a) prorogation de la loi b) sa mise au point pour pouvoir poursuivre les expropriations. Une note sera adressée à l'Administration.

(806 - Z)

3° - Groupements régionaux d'urbanisme.

La Commission prend connaissance de la constitution des deux groupements de la région du Nord

(979 G)

4° - Rue de Paris 273 - Eviction Nauche.-

La Commission maintient ses avis : il n'y a pas urgence. Une note sera adressée à M. le Secrétaire Général.

(1042 As)

5° - Echange de terrains - Ville - Office d'H.B.M.

La Commission prend connaissance des observations faites par la Préfecture et examine les termes de la réponse à adresser

(891 G)

6° - Demande de renseignements par la Brasserie J. Vandame

- a) immeuble 12 rue Gombert - demander le prix de vente (A 2095)
- b) immeubles situés dans le quartier St-Sauveur - Leur acquisition ne présente aucun caractère d'urgence, à l'exception du 10 rue Wicar pour lequel on pourrait examiner une proposition de vente. Pour les immeubles dont la brasserie n'est que locataire nous ne pouvons traiter actuellement. Quant à la propriété sise 2 rue du Curé Saint Sauveur, sa démolition ne s'impose pas. La Brasserie peut donc continuer son occupation en location verbale

(A 2684)

c) Reconstruction rue du Molinel - Evacuation du 9I.-

On peut temporiser un peu.- Mais prier la Brasserie de hâter l'évacuation (II38 9 A)

7° - Cité Hospitalière.-

a) Echange Ville - Compagnie du Nord

La Commission prend connaissance de l'accord du Ministère des travaux publics. Transmettre au Contentieux.

b) Station d'épuration - Résiliation de locataires - Convention avec les locataires.-

Attendre la réponse des Hospices avant de faire signer les conventions.

c) Construction d'un aqueduc - Emprise dans le terrain Salmon

Les entrepreneurs ont pris possession, sans préavis de la partie du terrain Salmon qui était nécessaire à l'exécution de leurs travaux. Le terrain n'appartient pas à la Ville. Informer l'architecte, M. Derognaucourt, que la Ville n'a pas à intervenir et que c'est aux entrepreneurs à faire leur affaire des réclamations.

8° - Pont de l'Hippodrome - Déplacement du baraquement du pontier.-

Demander à la "Navigation" si nous pouvons déplacer le baraquement de quelques mètres. Au préalable demander à Mme Huet la cession d'une petite bande de terrain .

(707 G)

9° - Offre de vente - 57 avenue du Peuple Belge - Clay-

Cette proposition ne présente pas d'intérêt pour la Ville
(A 2685)

10° - Demande de terrain pour garer une voiture - Baratto
La Commission fixe les emplacements possibles (A 1400)

11° - Demande de location de terrain cour du Soleil - Prouvost
Avis favorable sous réserve des garanties et précautions d'usage (A 1400)

12° - Offre de vente - Terrain rue du Chevalier Français - Spruyt.-

L'acquisition de ce terrain ne présente pas plus d'intérêt que précédemment - Au surplus le prix demandé est encore trop élevé (A 2485)

- 13° - Propriété Bernard, rue de Courtrai - offre de vente
Le prix demandé est trop élevé. De plus, cette acquisition n'est pas intéressante actuellement.
Une note sera adressée à M. l'adjoint Dehove qui avait transmis l'offre de vente (A. 1278)
- 14° - Inscription sur l'inventaire des monuments naturels et des sites de la façade du Manège Civil.
Avis défavorable (A389)
- 15° - Offre de vente - rue des Robleds 16 - Durot
Pas urgent. Attendre (A 2514)
- 16° - Réalisation d'alignement rue Meurein 5-7- Pescheur.
La Commission fixe le prix de la petite bande de terrain à aliéner. (A 2686)
- 17° - Réalisation d'alignement - rue Ernest Deconninck - Acquisition de terrain.
La Commission maintient le prix précédemment fixé (576)
- 18° - Avenue Butin 46-48-50. Demande de renseignements . Contentieux
Pas urgent à démolir. On peut louer le hangar. Transmettre à M. Leconte. (II27 Z)
- 19° - Renouvellement du cadastre
Avis favorable, aux frais du Département (A 2687)
- 20° - Offre de vente d'une propriété de 4 hectares avenue de Dunkerque.
Signaler à M. l'adjoint Dehove. (A 2078)
- 21° - Demande de location de terrain au Grand Tournant Thomas
La Commission fixe les nouvelles conditions acceptables (A816)
- 22° - Réalisation d'alignement - rue Boucher de Perthes
La Commission accepte la proposition du propriétaire: cession gratuite du terrain, la Ville exécutant le trottoir à ses frais. Cette solution est intéressante pour la Ville (A 2592)
- 23° - Modification du tracé de la voie Lille-Leers.
Lille La Commission prend connaissance de la lettre de l'Electricité Roubaix-Tourcoing aux conclusions de laquelle elle donne son accord
- 24° - Reconstruction angle de la rue des Poissonceaux et de la Cour des Trépassés.
La Commission examine les différentes solutions possibles (A 2683)

25°- Construction d'un groupe scolaire dans le Vieux Lille

Offre de vente de la propriété Huyghe, rue du Metz, rue Marac-
ci. Soumettre par note à l'Administration. Une acquisition partielle
permettrait de faire une école. Il serait peut être prudent de ré-
server cette possibilité.

Réunion commencée à 14 heures 30
terminée à 17 heures 30

Hôtel de Ville le 16 Mai 1936

16/5/1936
Le Directeur des Travaux Municipaux
signé P. COCHEZ

Le Secrétaire
signé : CAILLIAU

M. le Secrétaire Général
25/5/36
signé: P. COCHEZ

Vu
L. DOMESIN

25°- Construction d'un groupe scolaire dans le Vieux Lille

Offre de vente de la propriété Huyghe, rue du Metz, rue Marac-
ci. Soumettre par note à l'Administration. Une acquisition partielle
permettrait de faire une école. Il serait peut être prudent de ré-
server cette possibilité.

Réunion commencée à 14 heures 30
terminée à 17 heures 30

Hôtel de Ville le 16 Mai 1936

16/5/1936
Le Directeur des Travaux Municipaux
signé P. COCHEZ

Le Secrétaire
signé : CAILLIAU

M. le Secrétaire Général
25/5/36
signé: P. COCHEZ

Vu
L. DOMESIN



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 11 Juin 1936

Conseil d'Administration
Réunion du 29 JUIN 1936
M. PLANQUE



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 11 Juin 1936 à 14 h 30 sous la présidence de Monsieur Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire
Rousseau d°
Willems d°
Dubuisson, architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. Dehove, adjoint au Maire

1°- Procès-verbal de la réunion du 14 Mai 1936
Adopté sans observation.

2°- Immeuble sis rue des Urbanistes 3 - 3 bis - Conditions de location.
La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service.

3°- Evacuation d'une parcelle de terrain de zone Avenue Julien Destrée-Nutten.

La Commission maintient ses avis précédents. On peut prolonger l'occupation jusqu'en Septembre 1936 mais à la condition que M. Nutten signe l'engagement habituel.

4°- Offre de vente, 11 rue St Michel - M. Deheule.
La Commission fixe les conditions acceptables.

5°- Cité Hospitalière - Pont du Chemin de Bargues
La Commission prend connaissance de la lettre de la Commission administrative des Hospices demandant que soit entreprise la construction du pont du Chemin de fer au Chemin de Bargues. Elle décide de répondre qu'il semble très difficile de prendre cette demande en considération parce que cette opération serait à la charge du budget municipal qui ne pourrait supporter l'importante dépense que nécessiterait cette réalisation. La Commission va rechercher une autre solution permettant d'assurer une meilleure communication entre la Cité hospitalière et le centre de la Ville.

6°- Cité Hospitalière - Expropriation.

Le décret d'utilité publique est parvenu à la préfecture qui demande si ses services peuvent mettre le dossier à l'enquête.

La Commission donne un avis favorable à cette proposition.

7°- Cité Hospitalière - Station d'épuration

La Commission administrative des Hospices serait disposée à acquérir le terrain sur lequel est édiflée la station, au prix de 30 francs le mètre carré, prix nettement inférieur à celui auquel nous avons dû acheter un terrain voisin, propriété de cette administration. La Commission du plan estime que les terrains étant de valeur équivalente, il faudrait réaliser l'opération par voie d'échange.

8°- Cité Hospitalière - Station d'épuration - Occupation de terrains - Evictions

Rappeler à nouveau aux Hospices la question du règlement des indemnités d'évictions. Les aviser que la Ville leur réclamera le montant de ces indemnités ou une location. En attendant faire signer les conventions par les locataires évincés.

9°- Comité régional d'urbanisme - Représentants de la Ville

La Commission ratifie, comme représentants de la Ville, les 4 adjoints membres de la Commission. Un rapport a déjà été adressé à l'Administration Municipale.

10°- Demande de location de terrain à St-André - M. Muller

La Commission estime que l'on peut autoriser M. Delattre, locataire de la Ville, à sous-louer à Monsieur Muller à condition que ce dernier s'engage à ne réclamer aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit, lorsqu'il devra évacuer le terrain.

11°- Acquisition d'immeuble et éviction place Wicar I4-I6 - Gossart

La Commission fixe les conditions acceptables.

12°- Proposition de vente - rue des Robleds 23 bis - Storm

L'acquisition de cet immeuble n'est pas urgente. Attendre.

13°- Offre de services - Société française de Stéréotopographie

Accuser réception et prendre note.

14°- Lotissement rue Lestienne - M. Vilain

Avis favorable - La Commission fait toutefois remarquer que la largeur du terrain ne semble pas permettre un lotissement rationnel.

I5°- Terrains pour jardins ouvriers - Demande de M. Thiriez

La Commission donne mandat à M. le Directeur des travaux d'étudier la question avec le chef du service des Acquisitions. M. Richard sera ensuite convoqué. (A2653)

I6°- Expropriation de la zone

La Commission renouvelle le vœu qu'elle avait émis il y a quelque temps sur l'opportunité de reprendre le projet de loi de M.M. Bracke et Salengro, aux fins d'obtenir la prolongation du délai d'expropriation et de profiter de cette occasion pour y incorporer les dispositions que la loi de déclassement de Paris a stipulées quant à l'annexion des parties du territoire des communes limitrophes situées dans la "zone".

I7°- Canal de la Treille - emprises

Faire relever les emprises faites sur le canal remblayé - rappeler la note déjà envoyée à ce sujet.

Reunion commencée à 14 h 30
terminée à 17 heures

Le 15 Juin 1936

Le Secrétaire,
(signé) Cailliau

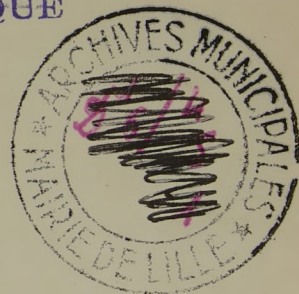
Vu et soumis à M. l'adjoint
Dompsin
15/6/36
(signé) P. Cochez

VU
Le Président de la Commission
(signé) L. Dompsin

M. le Secrétaire Général
20/6/36
(signé) P. Cochez



Commission du Plan
Réunion du 15 Octobre 1936



Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 15 Octobre 1936 à 14 h 30 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire
Willems, d°
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. Dehove et Rousseau, adjoints au Maire

1° - Procès-verbal de la réunion du 2 Juillet 1936

Adopté sans observation.

2° Rue Royale 24 - Rehaussement d'immeuble

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service. (A 2584)

3° Rue de la Gaité 13 - Transformation de façade - Rehaussement d'un étage.

On peut autoriser sous réserve du respect des prescriptions des règlements d'hygiène et de voirie. (A 2712).

4° Manège Civil - Démolition

En principe, la Commission estime qu'il convient de démolir. Mais auparavant M.M. Dubuisson et Cailliau se rendront sur place. Le cas échéant ils feront part de leurs observations à la Commission du plan (A 389).

5° Faubourg des Postes. Construction d'un poste de police et d'un local pour fourneaux économiques.

La Ville n'a pas encore remis à l'Office municipal d'Habitations à Bon Marché tous les terrains nécessaires à la réalisation des projets dudit office. Il serait donc possible, en déclassant le vieux chemin des postes et en rectifiant les limites des terrains appartenant tant à la Ville qu'à l'office, de procéder à un échange sans soulte de part ni d'autre. La façade sur la rue Edgard Quinet serait reculée de 5 mètres. (H.B.M.)

6° - Homologation d'alignement rue de Bouvines

Après avoir pris connaissance des observations présentées par la préfecture, la Commission estime qu'il convient de demander, par lettre, l'homologation de l'alignement en tant que voirie urbaine, comprise entre la limite actuelle d'un chemin de grande communication et la nouvelle limite prévue (II75 G)

7° - Acquisition d'un terrain de zone, rue du Grand Balcon consorts Vincent.

La Commission prend connaissance des observations faites par le Directeur de l'Enregistrement et transmises par M. le Préfet, Elle estime, en conséquence, qu'il convient de demander aux vendeurs s'ils acceptent l'évaluation faite par celui-ci Sinon la Ville expropriera le terrain (II58)

8° - Cour des Trépassés - Nouvel alignement

Après avoir pris connaissance de l'avis de M. le Dr Ducamp la Commission maintient la solution qu'elle avait proposée (A2683)

9° - Vente d'un terrain au Faubourg d'Arras - Dérogation à la loi du 19 Juillet 1924

Comme sur ce terrain ne doivent être construits qu'une église et ses annexes, M. le Préfet demande si nous estimons nécessaire le dépôt d'un dossier de lotissement. Il est indispensable de demander au géomètre des précisions. La voie indiquée au croquis du géomètre a été prévue pour desservir le groupe scolaire du faubourg d'Arras et elle n'aboutira pas obligatoirement au terrain en question.

Répondre au Préfet en lui faisant savoir qu'après examen des renseignements demandés nous lui ferons part de l'avis de la Ville. (A 2713)

10° - Demande de location de terrain, rue Desrousseaux-Delacharlonny -

La Commission fixe les conditions d'occupation précaire (I005 A.S)

11° - Demande d'aliénation d'une partie du lit du canal de l'Arc rue de la Baignerie - Société Amido.

La Commission fixe les prix et conditions possibles d'aliénation. Elle souligne qu'en cas de reconstruction sur place la Société ne pourrait avoir ni vue ni sortie sur l'ancien canal (A 2134)

12° - Accès à la Cité Hospitalière

La Commission examine les solutions possibles. Elle estime qu'il serait intéressant de poursuivre l'expropriation de la

propriété Josein au Chemin de Bargues (C.4.) Un rapport sera adressé à l'Administration

13°- Recherche d'un terrain pour l'Olympique Lillois.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration municipale. Elle procède à une nouvelle étude de la question. Un rapport sera adressé à l'Administration municipale (O.L.)

14°- Olympique Lillois; Demande de location, pour installer un garage, du terrain situé entre les tribunes et la déviation de l'avenue de l'Hippodrome.

Avis favorable; la Commission fixe les conditions (O.L.)

15°- Construction d'une nouvelle Faculté de Droit.

Sur mandat donné par l'Administration municipale la Commission fixe la valeur du terrain cédé par la Ville (A. 2181)

16°- Offre de vente - rue de la Vignette 3.-

On peut donner suite à la proposition (A 2714)

17°- Retrocession d'une partie de propriété 12 bis rue Barré, par les Ponts et Chaussées.

La Commission accepte les conditions de cette retrocession. (A 816) La démolition ne pouvant être actuellement envisagée il sera possible de louer verbalement.

18°- Offre de vente. 5 rue de la Louvière.

Transmettre la proposition à l'Administration municipale avec l'avis du service sur la valeur de l'immeuble (A 2715)

19°- Offre de Vente- 12 rue Wicar et 13 rue Lottin.

Le prix demandé est beaucoup trop élevé (A 2532)

20° - Plan d'aménagement du centre de La Madeleine

La Commission prend connaissance d'un article de presse à ce sujet (A 2716)

21°- Location d'immeuble 182 rue de Paris.

On peut tolérer une occupation verbale, mais la Ville ne fera aucune réparation quitte à réduire le loyer (695 V)

22°- Location d'immeuble 134 rue de Tournai

Il y a intérêt à démolir cet immeuble. Ne consentir aucune location nouvelle à l'expiration du bail.

23°- Demande de terrain pour création d'une cité Jardins pour vieux forains = groupement de défense et d'entraide des industriels forains.

Il s'agit en réalité d'aligner des caravanes foraines. Les travaux d'aménagement ne comportent que la création d'une allée centrale et la construction de W.C. et d'un abri-lavoir. Or la Ville s'est toujours élevée contre l'installation de roulottes sur son territoire. La Commission estime donc ne pas pouvoir donner un avis favorable. Elle croit au surplus que la question devrait également être soumise au service d'Hygiène. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale. (A 2717)

24°- Immeuble situé à l'angle des rues du Molinel et des Capucins. Réclamation.

Répondre que l'immeuble sera prochainement démoli. (II38 9 A)

Réunion commencée à 14 H 30, terminée à 18 Heures.

Hôtel de Ville le 17 Octobre 1936

Le Secrétaire,

(signé) E. CAILLIAU

Le Directeur des Travaux Municipaux

19/10/36
(signé) P. COCHEZ

M. l'Adjoint DOMPSIN

26/10/36
(signé) L. DOMPSIN



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 3 Décembre 1936

Conseil d'Administration
Réunion du 14 DEC 1936
M. PLANQUE

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 3 Décembre 1936, à 14 heures, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au Maire
Dehove, d°
Willems, d°
Dubuisson, architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.



Excusé : M. Rousseau, adjoint au Maire

1°- Procès-verbal de la réunion du 15 Octobre 1936

Adopté sans observation.

2°- Offre de vente d'un terrain rue Anatole de la Forge -M.Delautre

Ce terrain n'est pas intéressé par les projets de la Ville. Même si une utilisation pouvait être envisagée, la dépense serait trop importante pour qu'une proposition de vente puisse être examinée actuellement (A. 2719).

3°- Vente par adjudication d'un terrain de zone. 4 bis rue Eugène Jacquet

Ce terrain est intéressé par le tracé des voies de contournement. Il n'intéresse donc pas directement la Ville. Ne pas suivre la vente (A.2720).

4°- Rue de Londres 50 bis angle du Chemin du Bazinghien - Demande d'autorisation de bâtir - Vandenberghe

Il s'agit d'un travail de peu d'importance. On peut autoriser (A. 2721).

5°- Rue de Tournai 93 - Travaux à exécuter en façade

On peut autoriser (A.2058)

6°- Demande de location de terrain rue Armand Carrel - Aéroclub populaire de Lille

L'aéro-Club populaire envisage l'édification d'un hangar sur ce terrain. L'Administration Municipale a déjà dû statuer sur cette demande. En principe, la Commission n'a aucune observation à présenter au sujet de cette occupation, mais elle croit devoir attirer

l'attention de l'Administration sur le précédent que créerait l'autorisation de bâtir sur un terrain de la zone non oedificandi. Il faudrait donc que la Ville prenne de sérieuses garanties. Une note sera adressée à l'Administration Municipale (952 Z).

7°- Projets régionaux d'urbanisme

La Commission prend connaissance de la note parue dans la presse le 20 Novembre dernier signalant que l'officiel publie un décret constituant le groupement régional Lille-Roubaix-Tourcoing-Halluin-Armentières-Seclin.

Ce décret a été pris à la date du 16 Avril 1936 (A.2607) et vous a été communiqué par M. le Préfet.

8°- Cité Hospitalière - Echange de terrains : Ville - Cie du Chemin de fer du Nord - Prise de possession

L'échange n'est pas encore réalisé. Et la Cie du Nord déclare que nous avons pris possession d'une parcelle qu'elle doit céder à la Ville. La Cie réclame un droit d'occupation. La Commission donne un avis favorable au paiement après vérification que la Ville a pris effectivement possession du terrain (C.H.)

9°- Rue du Béguinage et cour Hazard. Echange de terrains entre les Hospices et M. Vancoillie

La Commission désire des renseignements complémentaires. Elle statuera lors de sa prochaine réunion (A. 2722).

10°- Création d'une Cité Jardins pour vieux forains

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale et des renseignements complémentaires qui lui sont fournis. Elle maintient son avis précédent. Une note sera adressée à l'Administration Municipale (A.2717).

11°- Demande d'aliénation du terrain de l'ancien clos d'équarrissage à St André - Société Auxiliaire de distribution d'eau

La Commission fixe les conditions d'aliénation possibles (A.1880)

12°- Travaux effectués avant délivrance de l'arrêté d'autorisation

De plus en plus fréquemment, les propriétaires font exécuter des travaux dans leurs immeubles sans attendre l'arrêté d'autorisation. La Commission estime nécessaire de faire cesser ces mauvaises habitudes. Elle propose d'adresser une note à la presse pour aviser les propriétaires qu'à l'avenir contravention sera dressée contre les délinquants que l'on poursuivra jusqu'à paiement de l'amende. Une note sera adressée à l'Administration Mu-

nicipale.

13°- Recherche d'un terrain pour l'Olympique Lillois

Monsieur l'Adjoint Domsin a reçu M. Caullet, président de l'Olympique Lillois. Ce dernier lui a parlé d'un projet de constitution de société et d'une combinaison permettant la construction d'un stade qui deviendrait par la suite propriété de la Ville. M. Caullet doit écrire ou s'entretenir de ce sujet avec M. le Secrétaire Général de la Mairie et faire des propositions. La Commission estime qu'il convient d'attendre ces propositions avant de reprendre l'examen du problème de la recherche d'un terrain (O.L.)

14°- Offre de vente d'immeuble cour Lecomte - Mme Saint Venant

La Commission fixe les conditions possibles d'acquisition (A.2723).

15°- Vente par adjudication d'un immeuble 73 rue Saint Sauveur

La vente n'a donné aucun résultat (A.2583).

16°- Création d'un Stade municipal - Voeu du Comité Wazemmes Es-quermes-Vauban

La Commission prend connaissance de ce voeu. Accuser réception et informer le Comité que la Ville s'inspirera de leur suggestion (A.2724).

17°- Immeuble sis 53 rue de la Vignette - Démolition

Cet immeuble est complètement libre. Il est préférable de le faire démolir. De même, l'immeuble sis 11 rue Saint Michel, également libre, devra être démolé dès que la Ville en sera devenue effectivement propriétaire. (930 A.S.)

18°- Immeuble sis 100 rue St Sauveur - Location

On peut tolérer une occupation verbale jusqu'au jour où la Ville pourra démolir les immeubles voisins (A. 2725).

19°- Vente de terrain au Faubourg d'Arras - Dubus Deffontaine

Le projet d'engagement à signer par le propriétaire qui a été soumis devra être modifié et comporter particulièrement certaines précisions (A.2713).

20°- Rue de Roubaix 7 - Demande d'acquisition et de démolition par la Ville - M. Loiseau

La Ville a déjà tenté d'acquérir cet immeuble. Mais les

prétentions du propriétaire rendent tout accord impossible pour le moment (A. 1288).

21°- Approbation d'alignements - Demande de renseignements par la Société d'électricité et gaz du Nord

Répondre qu'il s'agit d'approbation des alignements. Leur réalisation n'est pas envisagée pour le moment (A.2726).

22°- Lotissement place de Tourcoing 20

Avis favorable (A.2727)

23°- Maison éclusière Pont de la Barre

La Navigation nous avise qu'elle va remplacer le baraquement.

24°- Rue Gassendi - Elargissement

Demander l'homologation des alignements. En informer le lotisseur et le service des permis de bâtir à toutes fins utiles (A.2595).

25°- Faculté de Droit

a) Terrain mis à la disposition de l'Université
La Commission en fixe la valeur vénale actuelle

b) Construction
Le projet indique que l'Université prendrait une surface supplémentaire de 1200 mq environ. En informer l'Administration Municipale.

26°- Recherche d'un terrain pour reconstruction des Archives départementales

La Commission donne son avis sur l'emplacement possible ainsi que sur l'évaluation du terrain.

Réunion commencée à 14 h. 45
terminée à 18 h. 30

Hôtel de Ville le 7 Décembre 1936

Le Secrétaire,

signé: E. CAILLIAU.

Soumis à M. l'adjoint Domsin

8/12/36

signé: P. COCHEZ.

VU : signé: L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général,

9/12/36

signé: P. COCHEZ.



COMMISSION DU PLAN

Conseil d'Administration
Réunion du 11 JANV 1937
M. PLANQUE

Réunion du 24 Décembre 1936

M.M. les Membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 24 Décembre 1936 à 14 h 30, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire
Willems, d°
Dubuisson, architecte
Cochez, directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, ingénieur T.P.E.



Excusés : M.M. Dehove, adjoint au Maire
Rousseau, d°

1° Procès-verbal de la réunion du 3 Décembre 1936.

Adopté sans observation.

2° Transformation de façade - Travaux confortatifs - 147 rue de Wazemmes.

Les travaux ont été exécutés sans autorisation. Prier le service de faire dresser contravention et de transmettre le dossier au Contentieux en le priant de poursuivre la remise en l'état antérieur.

3° Ancienne Pharmacie de France - Démolition.

Le bail est expiré depuis le 30 Novembre dernier. La Commission a appris que le locataire du petit bar, face au Mongy, M. Losfeld, a manifesté la certitude de s'accrocher encore longtemps et d'obtenir un long délai. Par ailleurs, elle croit savoir que ce locataire a refusé les offres de la Ville.

Le service du Contentieux n'a pu encore obtenir de précisions sur l'évacuation des autres parties des locaux; il apprend à la Commission que l'affaire Losfeld, soumise au tribunal, a été à la demande de ce locataire, remise à une date indéterminée.

La Commission attire donc particulièrement l'attention de l'Administration sur cette affaire (la démolition de l'immeuble est urgente et nécessaire pour la circulation); elle craint que, par le moyen courant des "remises", M. Losfeld tire parti d'une mauvaise volonté évidente pour retarder son départ. Il conviendrait de donner des instructions au service du Contentieux pour en hâter la solution.

4° Terrain d'alignement rue Jean Jaurès 18 - Demande d'intérêts.

M. Sarrazin, qui a signé une promesse de vente en 1925, n'a pas voulu réaliser la vente, certaine clause n'ayant pas été observée.

Il accepterait maintenant de régulariser cette opération, mais demande des intérêts. La Commission donne un avis défavorable parce qu'il appartenait à M. Sarrazin de mettre la Ville en demeure, dès 1925, de tenir l'engagement pris.

5°- Offre de vente. Cour Lecomte. Mme Saint Venant.

La Commission fixe les conditions acceptables.

6°- Offre de vente d'immeuble 3 rue de la Vignette-Motte Cordonnier.

La Commission accepte les conditions obtenues.

7°- Rue Gassendi - Alignements.

La Commission arrête les nouveaux alignements, pour lesquels il convient de demander l'homologation entre la rue du Buisson et la rue Saint Luc.

8°- Terrains pour la construction d'une nouvelle faculté de Droit.

La Commission entend M. le Doyen Duez ainsi que M. Delannoy, architecte, et examine avec eux cette question de 15 h 35 à 18 h 40. Une solution arrêtée d'accord entre les parties sera soumise à l'Administration Municipale. Un rapport sera établi à cet effet.

Réunion commencée à 14 h 30, terminée à 18 h 50.

Hôtel de Ville le 28 Décembre 1936.

Le Secrétaire,
CAILLIAU.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN
28-12-36
P. COCHEZ.

Vu :
l'Adjoint délégué,
L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général
30-12-36
P. COCHEZ.

M. le Secrétaire Général,
Vu :
L. DOMPSIN.



COMMISSION DU PLAN

Conseil d'Administration
Réunion du 25 JANV. 1937
M. PLANQUE

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis le jeudi 14 Janvier 1937 à 14 h.30, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.



Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Willems d°
Dubuisson architecte
Cochez Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

1° Procès verbal de la réunion du 24 décembre 1936

Adopté sans observation.

2° Acquisition d'un terrain de zone, rue du Grand Balcon. Vincent.

Le Directeur des Domaines maintient, dans ses grandes lignes, son précédent avis. La Commission examine les solutions possibles: nouvelles négociations, ou expropriation si M. Vincent accepte la procédure du décret de 1935.

3° Offre de vente, 35 rue Lottin. Mme Lainé.

Le prix demandé est manifestement exagéré. On ne peut traiter.

4° Décret-loi du 30 Octobre 1935. Récupération des plus-values.

Le chef du service des expropriations donne des précisions sur ce décret-loi visant la récupération des plus-values qui se révèlent après l'exécution des travaux.

Son application ne peut être actuellement envisagée.

5° Location de terrain, rue François Millet.

La location peut être renouvelée verbalement.

6° Rue Gassendi. Plan d'alignement.

La Commission accepte le projet qui lui est soumis, en y apportant une petite modification.

7° Echange de terrains, rue du Béguinage. Hospices et M. Vancoillie

Après nouvel examen du problème, la Commission estime devoir signaler à M. le Préfet que la Ville ne comprend pas l'avantage qui résulterait pour les Hospices. Ajouter que, faute de modification des conditions, ou justifications de l'avantage pour les Hospices, le Conseil Municipal ne pourrait donner qu'un avis défavorable.

8° Bourse du Travail

a) saisie d'une possibilité d'aliénation, la Commission estime que pour étudier la question, il serait indispensable de connaître

ce que l'on proposerait exactement à la Ville.

b) En vue de l'examen d'un projet d'agrandissement des locaux, la Commission demande que le Contentieux veuille bien lui faire connaître si des servitudes s'opposent à l'édification de nouvelles constructions sur une partie quelconque du terrain.

9° Demande de location de terrain, rue du Long Pot. M. Vergne.

On peut accorder cette occupation à condition que toutes précautions soient prises pour éviter des inconvénients ultérieurs pour la Ville. La Commission fixe le montant du droit d'occupation.

10° Offre de vente de terrain de zone, rue de la Chaude Rivière. Mme Veuve Constant.

Nous n'achetons pas pour le moment.

11° Rue d'Emmerin. Réalisation de l'alignement de 1908

M. Delephanque demande que lui soit réglé le terrain incorporé dans la voie publique lors de la réalisation de l'alignement.

Répondre que nous ne pouvons donner satisfaction parce que:
a) il y a prescription depuis le 1er Juillet 1910 b) les propriétaires, à l'époque, ont consenti à une cession gratuite.

12° Exposition de 1938. Choix d'un emplacement.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration municipale.

13° Rue Saint-Sauveur 67 - Renouvellement de location.

La location peut être renouvelée verbalement.

14° Réalisation d'alignement rue du Molinel. Demande du groupement des commerçants.

Répondre que nous prenons bonne note de la demande.

15° Emprises sur le Canal du Pont de Weppes.

Demander au service: a) si les emprises sont maintenant supprimées b) de faire surveiller périodiquement c) de faire exercer également une surveillance de l'ancien canal du Cirque.

16° Rue de La Bassée. Ancien lit de l'Arbonnoise. Accès au fond de la propriété Steverlynck.

Demander à M. Steverlynck un engagement garantissant la Ville pour l'avenir. Il serait alors possible de tolérer momentanément le passage.

17° Port en Haute Deule. Echange de terrains entre la Ville et le service de la Navigation. Observations du Directeur des Domaines.

Répondre à M. le Directeur des Domaines qu'il est difficile de définir actuellement la destination définitive des terrains remis à la Ville. Ceux-ci, en quasi totalité, doivent être incorporés dans la voie publique.

En ce qui concerne la régularisation de l'échange, les observations pourraient être examinées au cours d'une réunion commune groupant les représentants des Domaines, de la Navigation et de la Ville.

18° Reconstruction des Archives Départementales. Cession de Terrain.

Le chef du Service des Acquisitions fait connaître les observations présentées par M. l'Archiviste départemental.

Une lettre sera adressée à Monsieur le Préfet pour lui faire connaître la décision de l'Administration Municipale.

19° Modification des procédures d'expropriation.

Le chef du service porte à la connaissance de la Commission les dernières instructions du 24 Octobre 1936 sur ces procédures. Il en ressort: que les communautés sont fortement engagées à poursuivre leurs acquisitions par expropriation; qu'en cas de négociations amiables elles ont intérêt à consulter les Domaines. D'ailleurs le Préfet est tenu, avant d'approuver les conventions amiables, de demander l'avis de ce fonctionnaire.

Afin d'éviter les incidents qui se sont produits récemment (Sieuw, Vincent) la Commission décide de consulter, le cas échéant, le Directeur des Domaines. Demander son avis pour les propriétés: Josieu - Féron - Lainé et enfin: l'Ecole libre de Saint-Sauveur et la propriété Défossez.

20° Article du Réveil concernant l'achèvement de la rue du Molinel.

Voir les observations reprises au § 19. La Commission proposera une solution lorsqu'elle connaîtra l'avis des Domaines.

21° Expropriation de la zone. Le chef du service des Expropriations rappelle l'état de la question. Il exprime son avis sur les moyens qui permettraient le plus rapidement possible d'obtenir les satisfactions escomptées. Un rapport sera adressé à l'Administration qui pourrait, au besoin, demander l'avis de M. le Doyen Duez.

Réunion commencée à 14 h.30, terminée à 17 h.45

Hôtel de Ville le 16 Janvier 1937 Le Secrétaire

Soumis à M.'adjoint Dompain

CAILLIAU

18/I/37 P. Cochez

M. le Secrétaire Général
20/I/37 P. Cochez

Conseil d'Administration
Réunion du 22 FEV 1937
M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du II Février 1937



Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi II Février 1937 à 14 h 30 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Domsin, Adjoint au Maire
Willems d°
Dubuisson Architecte
Cochez Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau Ingénieur T.P.E.

Excusés : MM. Dehove et Rousseau, adjoints au Maire

1°- Procès-verbal de la réunion du 14 Janvier 1937.

Adopté sans observation.

2°- Immeubles sis rue Charles Quint 34-36-38. Renseignements.

L'élargissement de la rue ne sera réalisé que par voie d'alignement et la Ville ne peut envisager une expropriation (A-2736).

3°- Réalisation d'alignement rue du Buisson. Acquisition de terrain-Verheecke.

La Commission fixe les conditions acceptables (A-2737).

4°- Vente par adjudication d'un terrain de zone près la gare des Postes.

La Commission décide de ne pas suivre la vente (A-2738)

5°- Réalisation d'alignement rue Gambetta. Acquisition d'immeuble.

Demander aux "Domaines" leur avis sur la valeur de la propriété portant le N° II5. Le faire ensuite connaître aux propriétaires (A-1542).

6°- Offres de vente : 2 bis place Wicar - Desrumaux.

Le prix demandé est trop élevé et au surplus l'acquisition n'est pas urgente (A-2093).

7°- Offre de vente : 43 rue des Robleds. Mme Derycke-Monchaux.

L'acquisition n'est pas urgente. Ne pas donner suite (A-2739).

...

8°- Offre de vente : 23 bis rue des Robleds : Storm (Me Prevost)

La Commission maintient ses avis précédents. L'acquisition de cet immeuble ne présente aucun intérêt pour le moment (IO57 S)

9°- Demande d'aliénation a) du presbytère de Fives b) éventuellement de l'Eglise des Flamands. Vanhove.

Avant de prendre une décision la Commission estime qu'il convient 1° de faire une enquête sur l'utilisation actuelle de l'Eglise des Flamands 2° de demander aux "Domaines" leur avis sur la valeur du presbytère.

Répondre au demandeur que la question est à l'étude (A-2740).

10°- Echange de propriétés rue du Béguinage. Cour Hazard. Hospices. Vancoillie.

La Commission ne comprend pas l'intérêt que cet échange peut présenter pour les Hospices. Soumettre la question à l'Administration Municipale (A-2722).

11°- Location rue des Robleds 19 - Evacuation du terrain.

Il est indispensable que ce terrain soit évacué et la Ville ne peut en louer un autre (A-2741).

12°- Rue Armand Carrel. Hauteur permise pour les constructions.

La question ne pourrait être examinée que lorsque la Ville serait saisie d'une demande d'aliénation de terrain (A-2742).

13°- Location de terrain, avenue de Dunkerque, à l'Assochar. Observations des "Domaines".

La Commission, confirme l'avis du service le loyer doit être perçu par la Ville (A-816).

14°- Location de terrain à Saint-André - Bascop.

Prier le Contentieux de résilier la location (C.H.).

15°- Travaux de transformation. Propriété Boutry. Avenue Charles Saint-Venant.

On ne peut refuser l'autorisation (A-724).

16°- Projet de construction d'une caserne de gardes mobiles, à Lille.

Un projet avait été élaboré par la chefferie du Génie. Il est actuellement en suspens, mais pourrait être repris dans quelques mois. Ces renseignements ont été fournis par le Génie. (A-266I).

17°- Echange Dupont-Plovenez, rue Sans Pavé.

La Commission prend connaissance des observations du Conseil d'Etat sur la demande de déclaration d'utilité publique. Une démarche sera faite à la Préfecture (II54 A.G.).

18°- Demande d'installation de 6 jeux de "boules ferrées", rue Gutenberg. MM. Leleu et Pasturel.

Le terrain sur lequel l'installation est demandée doit être incorporé dans la voie publique et sera mis en état de viabilité dès que le programme sera arrêté et que le service disposera de crédits. La Commission donne en conséquence un avis défavorable à la demande présentée. Le rapport sera transmis à l'Administration Municipale avec ces observations. (A 2743).

19°- Cour des Elites. Garage de voitures. Ouverture dans un mur de clôture sans autorisation.

Poursuivre l'expulsion de l'occupant et faire démolir l'immeuble dès que possible (949 AG).

20°- Doublent de la voie de tramways. Elargissement de la chaussée, rue Eugène Jacquet. Demande de l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing.

La Commission ne voit pas d'inconvénient à la réalisation de ce projet pour laquelle la Ville accepterait éventuellement de prêter son appui. Mais elle trouve que les dépenses qui en résulteraient pour la Ville seraient hors de proportions avec le résultat obtenu pour un travail provisoire. On ne peut actuellement faire ce sacrifice. Transmettre à l'Administration (A 2466).

21°- Ancienne pharmacie de France.

La Commission décide de rappeler au service du Contentieux qu'il est urgent de faire évacuer cet immeuble.

22°- Rue Eugène Jacquet, redressement de clôture.

La Commission demande que les services du Contentieux et des Bâtiments s'entendent pour mettre à l'alignement la clôture d'une partie de terrain appartenant à la Ville (à côté de l'Arche de Noé)

23°- Expropriations en cours.

La Commission pense qu'il conviendrait de signaler au service du Contentieux que, en raison des modifications de la procédure, il serait peut être bon de faire dès maintenant choix d'un avocat et de prévenir celui-ci aussi vite que possible (Note au Contentieux).

24°- Expropriation pour Cité Hospitalière.

Eviction terrain Salmon.

Les conditions qu'il semble possible d'obtenir paraissent devoir être intéressantes. On peut tenter de négocier.

25°- Acquisitions amiables.

Certains dossiers nous sont retournés avec l'avis des Domaines, pour des différences de prix peu importantes, ou bien signalant qu'il est des considérations de fait-qui n'ont pas été chiffrées- dont on peut ou doit tenir compte.

Faire une démarche à la Préfecture en demandant notamment si "la valeur vénale indiquée par les Domaines tient compte des frais de emploi".

26°- Acquisitions antérieures faites pour la Cité Hospitalière.

La Commission prend connaissance de l'opinion émise par un fonctionnaire des Domaines que : "dès que seront fixés par l'expropriation les prix des derniers terrains à acquérir, il serait peut être possible de demander la révision des prix antérieurs en invoquant la rescision pour majoration supérieure aux 7/12". Le chef du Service croit que cette révision ne sera pas possible : d'une part parce que le délai imparti pour la demander doit être écoulé, et d'autre part parce que cette faculté doit appartenir au vendeur seul, il propose toutefois de consulter le service du Contentieux. Il en est ainsi décidé.

(Nous recevons aujourd'hui l'avis du Contentieux: les textes sont formels, la rescision n'est possible qu'au profit du vendeur)

Réunion commencée à 14 h 30 terminée à 18 h.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN
I5-2-37
P. COCHEZ.

Le Secrétaire,
I3-2-37
E. CAILLIAU.

Vu :
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
I7-2-37
P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Réunion du 12 AVR 1937
M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 18 Mars 1937

Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi 18 Mars 1937 à 14 h 40 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. DOMPSIN, adjoint au Maire
WILLEMS, d°
DUBUISSON, architecte D.P.L.G.
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.



Excusés : M.M. DEHOVE et ROUSSEAU, adjoints au Maire

1°- Procès-verbal de la réunion du 11 février 1937
adopté, sans observation.

2°- Expropriation - rue de Paris 279-281.

La Commission prend connaissance de la décision prise par l'Administration municipale. Elle estime qu'il convient de faire le nécessaire pour que cette affaire ne soit pas soumise à la commission arbitrale qui aura à régler l'expropriation des terrains de la Cité hospitalière.

3°- Expropriation - Terrains nécessaires pour la Cité hospitalière

La Commission fixe les chiffres à porter dans l'arrêté des offres légales.

4°- Offre de vente d'immeuble I45-I45 bis rue du Faubourg des Postes Debraekelaere.

La Commission estime qu'il convient de ne pas donner suite à cette proposition.

5°- Offre de vente - Rue des Urbanistes I2

On peut donner suite à la proposition, mais auparavant il convient de consulter les domaines.

6°- Offre de vente de 10 maisons - 2 à 11 rue du Grand Balcon.

Cette proposition ne peut intéresser la Ville. Ne pas donner suite.

7°- Cession de terrain d'alignement - rue des Célestines 2 bis

La Commission accepte la proposition faite : cession gratuite du terrain contre exécution du trottoir par la Ville.

8°- Demande de location d'un terrain de zone près du pont des abat-toirs.

On ne peut donner satisfaction.

9°- Demande de location rue du Long Pot 183 -

La Commission décide qu'à l'avenir elle donnera toujours un avis défavorable à toute location de terrain pour usage commercial

10°- Ancienne pharmacie de France - Eviction de locataire.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux. Elle estime qu'il convient a) de réclamer l'expulsion du cafetier b) de régler le départ du principal locataire le plus tôt possible.

11°- Maisonnets du Chemin des Morts

La Commission estime qu'il convient a) de reprendre les jardins de suite b) de rendre inhabitable l'immeuble libre c) de faire évacuer et démolir dès que possible les deux autres maisons.

12°- Demande de réparations - 9 rue de la Vignette

Cet immeuble a été acquis pour être démolit. Il faut donc rechercher le départ du locataire.

13°- Renouvellement de location de divers terrains de zone - Contentieux.

On peut renouveler ces locataires verbalement.

14°- Rue Gassendi. Demande d'autorisation de construire un garage sans tenir compte de l'élargissement prévu.

On ne peut autoriser.

15°- Renouvellement de location 69 rue Saint Sauveur.

On peut tolérer une location verbale.

16°- Réparations à effectuer 33 et 39 rue de la Vignette.

Les deux immeubles sont dans un très mauvais état. Ils sont donc à démolir le plus tôt possible. On pourrait même, en raison des risques pour la sécurité publique, utiliser la procédure d'urgence.

17°- Demande d'utilisation de terrain de fortification par l'armée

Après avoir pris connaissance de la lettre du Chef du Génie la Commission avant de faire des propositions, désirerait connaître pour quel genre d'exercices les terrains seraient utilisés.

18°- Déplacement de clôture du Jardin Botanique pour élargissement de trottoir rue Gay Lussac. Demande de la ville de la Madeleine.

La Commission, après avoir pris connaissance de l'avis des services intéressés propose que la Ville de La Madeleine prenne à sa charge, en accord avec notre service des Jardins, les frais de réalisation de la modification souhaitée.

Réunion commencée à 14 heures 40
terminée à 16 heures 30

Soumis à M. l'adjoint Domsin
19/3/37

signé: P. COCHEZ

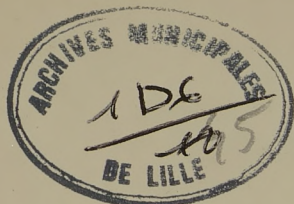
Vu

signé: DOMPSIN

Le Secrétaire
signé E. CAILLIAU

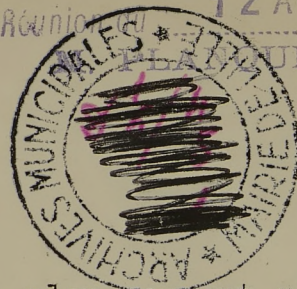
M. le Secrétaire Général
23/3/37

signé: P. COCHEZ



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 2 Avril 1937



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le vendredi 2 Avril 1937 à 14 h 30 sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire
WILLEMS, d°
DUBUISSON, Architecte D.P.L.G.
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. DEHOVE et ROUSSEAU, adjoints au maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 18 Mars 1937
Adopté sans observation.

2°- Terrain pour reconstruction des Archives départementales

par erreur rem. 10.4.37
La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord. Des terrains proposés, la Commission préfère celui situé près de l'Institut de Mécanique des Fluides; elle laisse à l'Administration le soin de statuer sur la surface supplémentaire demandée. Un rapport spécial sera adressé à l'Administration Municipale.

3°- Lotissement rue Bonte Pollet - Laurette-Bleuze

Avis favorable sous réserve des observations possibles des services intéressés.

4°- Demande de terrains pour construction de logements - Administration des Douanes.

élu
Un terrain pourrait être aliéné près de l'Institut Diderot. La Commission fixe les conditions d'aliénation. La question sera soumise à l'Administration si les Douanes donnent suite aux propositions de la Commission.

5°- Offre de vente d'immeubles, rue Lafontaine - Desbonnet

L'acquisition de ces propriétés ne présente aucun intérêt pour la Ville.

6°- Demande de terrain à Saint-Sauveur - M. Dumoutier

Demander au service des bâtiments si l'immeuble sur lequel s'appuie le hangar de M. Dumoutier présente un danger et s'il est nécessaire de le consolider. Il sera alors possible de proposer une solution à l'Administration Municipale.

7° - Demande de résiliation de location - Rue des Urbanistes 3

Transmettre la demande au service du Contentieux : la Commission estime que l'on ne devrait offrir que l'indemnité légale de deux ans de loyer.

8° - Construction d'un baraquement provisoire rue Gasse ndi - Herbaut

Autoriser sous réserve de la signature de l'engagement habi-

9° - Offre de vente, rue des Capucins 5 - De Maene

La Commission estime que l'on pourrait laisser à la Commission arbitrale le soin de fixer le prix d'acquisition. Demander au propriétaire s'il accepte cette solution. La Ville paierait le loyer jusqu'à la décision de la Commission.

10° - Offre de vente 2 bis rue Lottin Kuitsoon

Le prix demandé est trop élevé pour donner suite à la proposition.

11° - Aménagement d'un terre-plein face à l'Eglise du Faubourg des Postes.

La Commission examine la question de l'aménagement du terre-plein et de la chaussée à créer devant l'Eglise. Elle arrête la proposition de la Ville dans cette affaire.

Réunion commencée à 14 h 30
terminée à 17 h

Le Secrétaire

Soumis à M. l'Adjoint Domsin E. CAILLIAU.

6-4-37

P. COCHEZ

M. le Secrétaire Général

Vu

L. DOMPSIN

7-4-37

P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Réunion du 31 MAI 1937
M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 13 Mai 1937

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie le jeudi 13 Mai 1937 à 14 heures 45 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au maire
Willems, d^e
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.



Excusés : M.M. Dehove et Rousseau, adjoints au Maire.

1° Procès-verbal de la réunion du 2 Avril 1937

Adopté sans observation.

2° Ancienne Pharmacie de France - Eviction de locataire

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux.

3° Offre de vente - Immeuble sis 23 bis rue des Robleds

Demander l'avis des "Domaines" sur la valeur de la propriété.

4° Nouveaux alignements rue des Poissonceaux, cour des Trépassés

Demande de modification - Van Cutsem

On ne peut donner satisfaction. La Commission maintient son projet.

5° Expropriation chemin de Bargues - Mesien

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le service et arrête le chiffre des offres.

6° Expropriation 279 rue de Paris - Siew

La Commission examine à nouveau cette affaire. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

7° Eviction de locataire, rue des Canonniers

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux.

8° Réalisation d'alignement - rue Pierre Legrand - Auberge du Petit

Annappes - Demande de M. le Maire

La Commission estime qu'il convient de demander le renouvellement de la déclaration d'utilité publique et l'avis des "Domaines". L'Administration Municipale pourrait ensuite décider de la suite à donner.

Une note spéciale sera établie.

9° Immeuble sis 215 rue de Paris - Réclamation Saladin

Cet immeuble n'est touché par aucun projet. Son acquisition ne présente aucun intérêt pour la Ville.

Rappeler au service des Bâtiments la nécessité d'effectuer les réparations incombant à la Ville.

10° Vente par adjudication d'un terrain de zone. Faubourg des Postes

Ne pas suivre.

11° Offre de vente - propriétés sises rue Armand Carrel - Dumez

L'acquisition de ces propriétés permettrait de dégager l'école de plein air. Demander aux propriétaires quel serait leur prix de vente.

Soumettre la question aux "Domaines".

12 Offre de vente - Terrain sis au Faubourg des Postes - Vermoere

L'acquisition ne présente pas d'intérêt actuellement

13° Offre de vente - Immeuble sis 20 rue du Bois Saint Sauveur

Le prix demandé est trop élevé. Ne pas donner suite.

14° Offre de vente - Immeubles sis 65-67 rue des Etaques - Chavatte

Demander au propriétaire s'il accepterait l'expertise que nous solliciterions des Domaines

15° Offre de vente - Immeuble sis 79 rue Gustave Delory - Damanne

Cette acquisition n'est pas urgente - Attendre.

16° Offre de vente - Terrain d'alignement rue de Wattignies

La Commission fixe des conditions acceptables.

17° Offre de vente - Rue Bolivar cité St Joseph - E. Gros

Demander des précisions (acte d'achat, prix de vente) et demander ensuite l'avis des Domaines.

18° Offre de vente - 3 rue Bernos - Dassonville

Cette acquisition ne nous intéresse pas actuellement. Transmettre le dossier à M. Leconte en le priant de faire exécuter les travaux de réparations incombant à la Ville.

19° Offre de vente - Rue Lottin 2 bis - Kintsoen

Demander l'avis des Domaines

20° Acquisition de terrain de zone rue du Grand Balcon - Vincent

La Commission prend connaissance des conditions du nouvel accord intervenu.

21° Demande d'aliénation du presbytère de Fives et de l'Eglise des Flamands

Il serait souhaitable d'élargir en cet endroit la rue Guillaume Werniers. La Commission envisagerait donc de lier les deux questions

...

désaffectation de l'Eglise et sa démolition et aliénation de la partie du sol des deux propriétés qui ne serait pas incorporée dans la voie publique. Poursuivre les pourparlers.

22°- Demande d'aliénation de terrain de fortification.-Pagnerre
Demander des précisions sur l'utilisation envisagée.

23°- Expropriation éventuelle - 5 Rue des Capucins.
La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service.

24°- Demande de location de terrain, angle des rues Lottin et Jeannette à Vaches
La Commission maintient son avis précédent : ne plus louer de terrain.

25°- Demande d'indemnité d'éviction. M. Gentot.
Ce locataire a été logé dans un immeuble appartenant à la Ville. Nous n'avons donc pas à lui verser une indemnité.

26°- Création d'un lotissement dans la zone - Ville de La Madeleine.
La Commission donne un avis défavorable. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

27°- Utilisation des terrains de fortification par les troupes de la garnison. Direction du Génie.
On peut autoriser l'armée à utiliser les terrains libres, étant entendu qu'il n'y sera pas exécuté de travaux de campagne.

28°- Vente de terrain rue Gutenberg - Mme Dupont
Informé Mme Dupont qu'elle doit déposer un dossier de lotissement; en attendant la construction d'un égout les eaux de l'immeuble à construire pourraient se déverser dans le branchement de la Ville menant à l'égout de la rue Clovis Hugues.

29°- Lotissement rues Blanche et du Faubourg de Roubaix - Vve Florin.
Avis favorable sous réserve de la cession gratuite des terrains d'alignement.

30°- Lotissements défectueux 1°rues d'Oran et Hippolyte Laurent 2° rue Montgolfier 3° rue du Château 4° rue Etienne Marcel.
La Commission donne un avis conforme à celui donné par la Commission de la Voie Publique.

31°- Lotissement défectueux, rue Victor Tilmant
Avis favorable sous réserve des observations des services.

32°- Nouvelle Faculté de Droit - Implantation de la construction.
La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le service du dessin.

33° - Rue entre les rues du Buisson et du Bois - Rues Gassendi et St Amé - Nouveaux alignements.

Après avoir pris connaissance des observations présentées au cours de l'enquête, la Commission maintient son projet. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

34° - Rue du Béguinage - Echange Hospices-Vancoillie

Après nouvel examen la Commission maintient son avis précédent. Elle estime que c'est à l'Administration et au Conseil Municipal qu'il appartient de changer, s'il y a lieu, l'avis précédemment donné.

Réunion commencée à 14 H 45, terminée à 18 h.

Le Secrétaire

15-5-37
(signé) E. CAILLIAU

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
18/5/37
(signé) P. COCHEZ

VU :
(signé) L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
24/5/37



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 3 Juin 1937

Conseil d'Administration
Réunion du 1261 NINC 87
M. PLANQUE

M.M. les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 3 Juin 1937, sous la présidence de M. Dompain, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Dompain, adjoint au Maire

Rousseau, d°

Willems, d°

Dubuisson, architecte D.P.L.G.

Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Cailliau, Ingénieur T.P.E.



excusé : M. Dehove, adjoint au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 13 Mai 1937

Adopté sans observation

2°- Offre de vente d'un magasin, avenue Charles Saint Venant - Plouvier

La Commission accepterait d'acquérir la partie frappée d'alignement à des conditions raisonnables. Le chef du service des acquisitions verra M. Plouvier. Une note sera ensuite adressée à M. le Secrétaire Général.

3°- Demande d'aliénation de terrain, angle de la place Simon Vollant et de la rue des Sahuteaux

On ne peut aliéner ce terrain pour y installer un poste d'essence même avec une construction à hauteur réglementaire.

4°- La Commission prend connaissance de l'avis donné par les "Domaines" sur la valeur d'immeubles dont la Ville envisagerait l'acquisition ou l'expropriation :

a) terrains Paindavoine, près du Champ de Ronchin

b) rue Lottin 35

c) rue du Molinel 121

d) rue Saint Sauveur 110 à 114

5°- Manège Civil - Classement de la façade

Les travaux de remise en état de la façade coûteraient presque aussi cher qu'une reconstruction. La Commission donne un avis favorable à la démolition. Elle propose, pour garder un souvenir de ce monument, d'en faire faire une peinture.

Une note sera adressée à l'Administration.

6°- Location de terrain avenue Butin

La Commission accepte la proposition du service du Contentieux étant entendu que celui-ci prendra de sérieuses garanties en vue de l'enlèvement ultérieur du baraquement.

7°- Cession de terrain pour reconstruction des archives départementales

La Commission est informée de l'entretien que M. Gaillard, architecte départemental, a eu avec M.M. Cochez et Cailliau. Après nouvel examen, la Commission maintient l'emplacement proposé, contigu à l'Institut de Mécanique des Fluides, boulevard Paul Painlevé, étant entendu que la Ville pourrait, quand elle expropriera la zone, prendre l'engagement de remettre gratuitement les 450 mq de terrains dont l'acquisition avait été laissée à la charge du Département. Une note spéciale sera adressée à l'Administration municipale.

8°- Expropriations en cours : Cité Hospitalière et rue Courtois prolongée

Ces affaires viennent devant la Commission d'évaluation le 21 courant. En raison des difficultés que soulèvera l'expropriation de M. Josien, la Commission avait prié M. le Doyen Duez de venir lui donner son avis. Elle décide ensuite de l'attitude à prendre devant la Commission : contester l'emprise totale et demander la fixation d'indemnités alternatives. De même, en raison de l'urgence à constituer les dossiers, la Commission désigne, comme avocat, pour défendre la Ville : M. Payen, et invite le service des expropriations à se mettre immédiatement en rapport avec lui.

9°- Expropriation de l'immeuble rue des Capucins N° 5 - Maene

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par la Police et le Contentieux. M. le Doyen Duez confirme le point de vue du Service des Expropriations; il faudrait donc que le propriétaire donne congé, la Ville se substituant à lui par la suite et faisant rendre une ordonnance d'expropriation sur l'immeuble dont le bail serait déjà résilié.

Réunion commencée à 14 heures 30, terminée à 17 heures 15

Le Secrétaire 9 Juin 1937
signé: E. CAILLIAU.

Vu et soumis à M. l'adjoint Domsin
9/6/1937
signé: P. COCHEZ.

VU
signé: L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général
12/6/1937

signé: P. COCHEZ.



COMMISSION DU PLAN

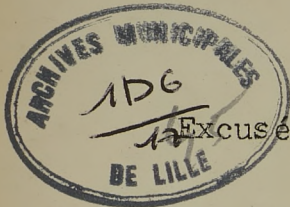
Conseil d'Administration
Réunion du 20. SEPT. 1937
M. PLANQUE

Réunion du 2 Septembre 1937

M.M. les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 2 Septembre 1937, sous la présidence de M. Dompain, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompain, adjoint au maire
Debuisson, architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. Dehove, Rousseau, Willems, adjoints au maire.



1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Juin 1937.-
Adopté sans observations.

2°- Demande de location d'une parcelle du canal de l'Arc, rue de l'Arc, pour garage, par Schwab.- Il est possible d'envisager la location d'une bande de 3m de large, sous certaines conditions et réserves. Location précaire, 200 frs l'an.

3°- Lotissement façade de l'Esplanade et rue du Gros Gérard. E. Vandame.- Avis favorable

4°- Zone. Servitude non aedificandi. Requête Banhebent.- Demande du Préfet. Requête aux fins de suppression de la servitude. Il y a lieu de répondre que c'est une loi qui a créé cette servitude.

5°- Angle Guillaume Werniers-Bernos. Demande de location par Decraemer.- Il n'est pas possible de donner suite. La Commission arrête les formes de la réponse.

6°- Occupation par la Ville, rue du Béguinage. Azelart - Demande sous location.- A soumettre à la Commission des Bâtiments.

7°- Offre de vente, cour des Trépassés; par Dupont et Boucher.- Comme l'alignement n'est pas approuvé, comme sa réalisation est lointaine et comme une Société privée a un projet d'ensemble à l'étude, la Ville ne peut envisager actuellement une acquisition.

8°- Photo Aérienne Moreau, offres de service.- Le travail ne paraît pas inutile, mais on se demande si la dépense ne serait pas hors de proportion avec les services à en attendre. Une note sera envoyée à l'Administration.

9°- Angle Rues des Bouchers et de la Barre. Immeuble incendié.- Il n'y a pas d'intérêt à réaliser un pan coupé eu égard aux difficultés de réalisation. Les experts ont d'ailleurs estimé que le gros oeuvre était utilisable. Laisser remettre en état.

10°- Demande d'un terrain avenue Charles Saint-Venant - Herman.-
Il est impossible d'envisager une vente, car cette vente pourrait gêner la réalisation de nos projets.

11°- Offre de vente rue du Long Pot, par Disseaux, notaire.- Cette proposition ne peut nous intéresser.

12°- Offre de vente II rue Jeannette à Vaches - Decock - C'est le dernier immeuble d'un îlot; la dépense est insignifiante: 12.000 frs. La Commission accepte les conditions obtenues.

13°- Offre de vente 43 rue des Robleds.- Derycke.- Conditions raisonnables, mais réalisation relativement lointaine. Il n'y a pas urgence. Surseoir.

14°- Réalisation d'alignement boulevard d'Alsace. Proposition Despretz
La Commission envisage une autre solution et demande des propositions complémentaires.

15°- Vente par la Ville d'une propriété à Saint André, rue de la Gare.
La Commission prend connaissance du résultat; adjudgé pour la mise à prix.

16°- Ancienne Pharmacie de France. Suggestion de démolition partielle par la Caisse Fraternelle.- Demander a) aux Bâtiments des renseignements sur la possibilité de démolir partiellement sur l'occupation exacte de Losfeld; b) au Contentieux d'examiner la possibilité de réclamer à Losfeld, reconventuellement, des dommages-intérêts.

17°- Service des Tabacs et Allumettes. Demande d'échange de terrains.
Demande de 9 hectares de terrains d'un seul tenant front au boulevard de la Moselle - en échange de leurs propriétés actuelles: manufacture et extension, dépôt Canonniers.

Avis de principe favorable. La question sera reçue en Commission, après la rentrée de M. l'adjoint Willems, puis le représentant de l'Administration des Tabacs ^{sera} convoqué et entendu. La Commission transmettra ensuite son avis à l'Administration municipale.

18°- Autorisation d'occuper et laisser paître des bestiaux, terrain militaire au saillant de la fortification boulevard de la Moselle - Barbez. On peut attendre avant de résilier.

19°- Olympique Lillois demande l'autorisation de jouissance du terrain militaire à la sortie de la Porte de Béthune.- La demande ne précise pas les intentions de l'O.L. D'autre part, l'opération est peu intéressante, elle est même dangereuse pour la Ville; une partie des terrains est réservée par le Génie et le surplus, propriété de la Ville est insuffisante en surface; enfin il faut prévoir des demandes de terrains pour les jardins municipaux, si un échange a lieu avec les Tabacs. Avis défavorable.

20° - Dégagement de la Treille, demandes de M. le Chanoine Detrez, Curé de la Treille. - La Ville devrait exproprier divers immeubles. Il semble y avoir une difficulté insurmontable à l'obtention d'une déclaration d'utilité publique. La Commission propose de demander l'avis de M. le doyen Duez.

21° - Alignement rue St Jacques. Demande Quiquempois.
La Commission accepte le projet de M. Dubuisson et arrête les parties pour lesquelles il convient de demander l'homologation.

22° - Echange concernant les Archives Départementales.
L'Administration Municipale a accepté la cession d'un terrain et a déterminé les conditions de l'échange. La Préfecture accepte. Préparer rapport au Conseil Municipal.

23° - Demande des Jardins ouvriers Municipaux, extension du groupe boulevard de la Moselle. Par suite de la proposition d'échange de terrains avec les Tabacs, la Commission estime qu'il y a lieu d'attendre.

24° - L'Architecte Départemental demande l'évaluation des terrains d'échange Archives. Les chiffres sont arrêtés par la Commission.

25° - Demande d'aliénation du Presbytère de Fives, désaffectation et démolition de l'Eglise des Flamands. La Commission donne un avis favorable de principe et arrête les conditions à prévoir. Demande un plan exact pour arrêter un alignement. Soumettre ensuite à l'Administration.

26° - Expropriations. Aéroport de Marcq et Cité Hospitalière.
La Commission prend connaissance des renseignements déjà fournis à l'Administration.

Réunion commencée à 14 h.45, terminée à 17 h.30.

Le Secrétaire

Cailliau,

Vu et soumis à M. l'Adjoint Domsin,

Le 4/9/37

P. Cochez,

M. le Secrétaire Général

le 10/9/37

P. Cochez

Conseil d'Administration
Réunion du 11 OCT 1937
M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN



Réunion du 23 Septembre 1937

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 23 Septembre 1937 à 17 heures sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire,
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.



excusé : M. Dehove, adjoint au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 2 Septembre 1937.-

Adopté sans observation.

2°- Administration des Tabacs et Allumettes - Demande d'échange de terrains.-

La Commission examine à nouveau cette proposition d'échange. Elle confirme son avis précédent- Convoquer le représentant de l'Administration des Tabacs. Après l'avoir entendu la Commission transmettra son avis à l'Administration Municipale.

3°- Réalisation d'alignement rue du Molinel - Expropriation de l'immeuble Défossez.-

La Commission : a) arrête les offres de la Ville b) décide de demander la nomination de la Commission arbitrale d'évaluation c) charge le Service de se mettre en rapport avec l'avocat de la Ville.

4°- Echange de terrains rue Sans Pavé - Plovenez-Légrand.-

La Commission du Plan prend connaissance de la dépêche ministérielle faisant connaître que le Conseil d'Etat refuse de déclarer cette opération d'utilité publique. La Commission décide de demander la réalisation de l'échange sans la déclaration d'utilité publique. (M.le Préfet approuverait).

5°- Ancienne Pharmacie de France - Eviction - Démolition.-

Le tenancier du café est également locataire de 5 pièces au 4ème étage. On ne peut donc démolir partiellement. Prier le Contentieux de hâter dans toute la mesure du possible la décision de justice. Informer la " Caisse fraternelle de Capitalisation ".

6°- Demande de terrain pour installer un garage - M. Schwab

La Commission donne un avis défavorable à la cession d'un terrain rue de la Baignerie en raison de la proximité d'une école. Elle s'en tient au premier emplacement proposé, rue de l'Arc et aux conditions fixées lors de sa précédente réunion.

7°- Offre de vente, rue de la Monnaie 69

Cet immeuble n'est pas touché par nos projets actuels. Ne pas donner suite.

8°- Immeuble sis 7 rue Jules Lefebvre - Travaux

La Ville ne réalisera pas le nouvel alignement par voie d'expropriation. La propriétaire peut donc faire effectuer les travaux qu'elle juge nécessaires.

9°- Rue de Paris 237 - Demande d'indemnité - Mme Chretien

Mme Chretien est un occupateur sans droit, ne payant plus de loyer depuis 10 ans. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de lui verser une indemnité. D'autre part, les immeubles voisins étant maintenant loués verbalement, la Commission demande que le Contentieux poursuive l'évacuation des Nos 231, 233, 235 et 237 en vue de leur démolition.

10°- Demande d'aliénation du Presbytère de Fives

La Commission arrête le nouvel alignement de la rue Guillaume Werniers pour le cas où l'ancienne église des Flamands serait désaffectée et démolie. Le service poursuivra les pourparlers dont les résultats, ainsi que l'avis de la Commission, seront soumis à l'Administration Municipale.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 18 heures 30.

Le 24 Septembre 1937
Le Secrétaire,
signé: E. CAILLIAU.

Transmis à M. l'adjoint Dompsin
Le Directeur des Travaux,
25/9/37
signé : P. COCHEZ.

Transmis à M. le Secrétaire Général
2/10/37

VU:
signé: L. DOMPSIN.

signé : P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 25 Oct 1937
M. PLANQUE

Deuxième Direction

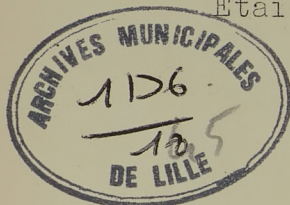
COMMISSION DU PLAN

Réunion du 7 Octobre 1937



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 7 Octobre 1937 à 14 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au maire;
ROUSSEAU, d°
WILLEMS, d°
DUBUISSON, Architecte,
COCHEZ, directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.



Excusé : M. DEHOVE, adjoint au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 23 Septembre 1937.

Adopté sans observation.

2°- Echange de propriétés, projeté entre l'Administration des "Tabacs" et la Ville.

La Commission entend les explications données par M. Lemoigne, directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille, mandaté par son administration centrale. Celle-ci demande : a) si la Ville accepte le principe de l'échange envisagé; b) que le terrain qui lui serait remis soit autant que possible d'un seul tenant (de 7 à 9 hectares); c) que l'assurance lui soit donnée qu'il n'y aura pas sur les terrains de zone voisins, de propriétés mitoyennes; d) que des voies encadrent le terrain cédé au moins sur 3 côtés; e) que l'examen de l'affaire soit fait aussi rapidement que possible à cause de l'urgence des travaux à exécuter.

La mise au point des conditions d'échange et le versement d'une soulte éventuelle seront discutés ensuite.

La Commission décide d'étudier et de transmettre à M. Lemoigne le plan modifié; elle estime qu'il est possible de donner en principe l'aquiescement de la Ville et les assurances demandées quant au voisinage des terrains de zone.

Les propositions de la Commission, quant aux conditions de l'opération, seront transmises à l'Administration Municipale après nouvelle audition de M. Lemoigne qui doit demander des instructions à son administration.

...

3°- Offre de vente, 2bis rue Lottin.

Après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines, la Commission accepte le prix envisagé.

4°- Offre de vente 2bis place Wicar.

Demander l'avis des Domaines.

5°- Demande d'aliénation de terrain, rue Armand Carrel - Berlinerblau.

La Commission maintient ses conditions précédentes.

6°- Demande de terrains pour l'Oeuvre des Jardins Ouvriers de la Ville.

La Commission ne voit aucun inconvénient à la mise à la disposition des J.O. des terrains de fortification compris entre l'Arbonnoise et les terrains de jeux ainsi que ceux situés derrière les installations sportives sous la réserve formelle que ces nouveaux jardins soient affectés aux locataires des jardins qui pourraient être évincés si l'échange projeté entre la Ville et les "Tabacs" se réalisait.

7°- Voeu de la Société des Architectes D.P.L.G.

La Société estime "qu'il serait avantageux pour l'esthétique de grouper les terrains les plus étranges de forme et de forcer les propriétaires à s'entendre pour étudier des ilots de maisons de même style et formant chacun un ensemble."

La Commission est d'accord avec la Société sur le principe exprimé par son voeu. Mais la loi ne permet pas à la Ville d'imposer ces obligations aux propriétaires. Répondre.

Réunion commencée à 14 h.30 - terminée à 16 h.45.

Lille le 8 Octobre 1937.

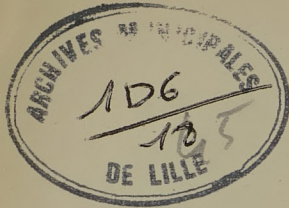
M. l'Adjoint DOMPSIN.
le 8/10/37
signé : P.COCHÉZ

Signé : CAILLIAU.

Vu :
Signé : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général,
Le 16/10/37
Signé : P.COCHÉZ.

COMMISSION DU PLAN



Réunion du 28 Octobre 1937



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis, à la Mairie de Lille, le jeudi 28 Octobre 1937, sous la présidence de M. Domsin adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au maire
Willems, d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés: M.M. Dehove et Rousseau, adjoints au maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 1937

Adopté sans observation.

2°- Création d'un pan coupé à l'angle des rues Armand Carrel et du Capitaine Ferber.

La Commission prend connaissance de la communication de M. Farvacques, conseiller municipal. Elle décide de voir le notaire et de rechercher un accord permettant la réalisation d'un pan coupé.

3°- Plan d'aménagement de la région Lille-Roubaix-Tourcoing. Plan d'embellissement de la Ville.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration municipale.

4°- Démolition de l'immeuble sis rue Saint Sauveur N° 6. Utilisation provisoire du sol.

La Commission, après examen, décide que le propriétaire de l'immeuble construit au nouvel alignement, derrière la maison démolie, pourra provisoirement installer un petit jardinet moyennant paiement d'une redevance de précarité dont elle fixe le montant et sous réserve de la signature de l'engagement habituel.

5°- Elargissement de la rue du Molinel. Expropriation.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord faisant connaître a) la date de la réunion de la Commission arbitrale: 30 Novembre 1937 b) la composition de ladite Commission.

6°- Expropriation 279-281 rue de Paris - Siew.

La Commission arrête le chiffre qu'il conviendra de porter sur l'arrêté d'offres. Il sera indiqué d'ailleurs de donner connaissance à la Commission arbitrale d'évaluation des circonstances

particulières de cette opération et de lui laisser le soin d'apprécier.

7°- Location de l'excédent du terrain G. Potié.

La Commission donne un avis favorable à une location précaire.

8°- Terrain de la Corne de Gand.

La Commission prend connaissance de la lettre du Chef du Génie demandant les intentions de la Ville. Elle estime que cette demande doit être soumise à l'Administration Municipale. Un rapport sera envoyé.

9°- Demande d'aliénation de terrain de fortification, dans le prolongement de la rue d'Arras. Muguet.

La Commission fixe les conditions d'aliénation.

10°- Demande de réparations rue de la Vignette 17.

Etant donné l'état de l'immeuble et le faible loyer, la Commission estime préférable de le faire évacuer et démolir.

11°- Aliénation d'un terrain de zone. Adjudication publique.

Ne pas prendre part à l'adjudication, mais suivre la vente.

12°- Location d'un terrain du Chemin de Fer du Nord, rue du Grand Balcon.

Le Comité de la Foire voudrait que cette location soit payée par la Ville alors que M. Bouchery s'était engagé à faire cette dépense. Une note sera adressée à M. le Secrétaire Général.

13°- Offre de vente, 10 rue des Roblefs. M. Bauduin.

La Commission regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette proposition, mais les ressources de la Ville ne permettent pas actuellement d'envisager une acquisition dans un secteur aussi éloigné de l'Hôtel de Ville.

14°- Dégagement de l'église N.D. de la Treille. Demande du concours de la Ville.

La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez. Un rapport sera adressée à l'Administration Municipale.

15°- Incorporation en voie publique du sol de l'ancienne propriété, 1 rue du Vieux Marché aux moutons.

La Commission estime qu'il convient, pour régler cette question, d'attendre que le propriétaire assigne la Ville.

16°- Demande de terrain par "l'Olympique Lillois".

La Commission prend connaissance des précisions données par le Comité de l'Olympique Lillois. Après nouvel examen elle maintient ses avis précédents. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

17°- Réalisation d'alignement, rue Malpart.

La Commission décide de demander l'avis des Domaines sur la valeur des trois immeubles restant à acquérir pour réaliser l'alignement.

Réunion commencée à 14 heures 30, terminée à 17 heures 30.

Le Secrétaire,

signé: CAILLIAU

30 Octobre 1937

2 Novembre 1937
Le Directeur des Travaux Municipaux,

signé: P. COCHEZ

M. l'Adjoint Domsin,
Vu: signé: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général,
le 8 Novembre 1937
signé: P. COCHEZ

Réunion du 18 DEC 1937

M. PLANQUE

Réunion du 2 Décembre 1937



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis le jeudi 2 Décembre 1937 à 14 h 30 à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au Maire
 Dubuisson, architecte
 Cochez, directeur des Travaux Municipaux
 Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés: M.M. Dehove, Rousseau, Willems, adjoint au Maire.

1° - Procès-verbal de la réunion du 28 Octobre 1937.-

Adopté sans observation.

2° - Corne de Gand- Demande de précisions sur les intentions de la Ville par le général Berthière

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale de ne pas donner suite au projet d'acquisition des terrains. Elle décide d'en aviser le général Berthière, Chef du Génie, et de l'informer que le périmètre de la réserve sera cependant à modifier pour la réalisation du plan de la Ville. Une étude sera soumise à l'Administration du Génie.

3° - Cession d'un terrain nécessaire pour l'ouverture d'une rue à Lambersart.

Terrain en cours d'échange avec les Hospices -Cité Hospitalière- .

La Commission prend connaissance des documents fournis par les Hospices. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale. La Commission propose de répondre aux Hospices qu'il serait plus logique que la Ville de Lille cède le terrain, mais qu'il serait souhaitable que Lambersart nous le demande directement.

4° - Presbytère de Fives et Eglise des Flamands. Aliénation.-

La Commission prend connaissance de la contre proposition adressée à la Ville et qui sera transmise à l'Administration Municipale .

5° - Expropriations en cours: 121 rue du Molinel (Defossez) Chemin de Barges (Josien)

Le service donne connaissance de l'état de ces questions.



6° - Marquette - Elargissement du Chemin St-Roch, longeant la propriété de la Ville.

La Commission propose a) d'abandonner gratuitement le terrain b) de demander le remboursement de la réédification d'une clôture en fil de fer et des indemnités d'éviction s'il y a lieu

7° - Aliénation d'un terrain de zone à La Madeleine.-

La Commission prend connaissance de la remise de la vente à une date ultérieure.

8° - Demande d'aliénation de terrain rue Etienne Marcel (Leclercq)

La Ville ne peut aliéner ce terrain. Répondre.

9° - Elargissement de la rue Pierre Legrand (Auberge du Petit Annappes)

La Commission prend connaissance: du décret du 17 Novembre 1937 portant prorogation des délais d'expropriation de l'estimation des Domaines. Son avis sera transmis à l'Administration Municipale.

10° - Angle des rues du Becquerel et Christophe Colomb - Clôture à l'ancien alignement - Dr Duterme.

En raison du peu d'intérêt que présente l'élargissement immédiat de la rue Christophe Colomb la Commission estime que l'on peut tolérer le maintien de la clôture sous réserve de la signature de l'engagement habituel et du paiement d'un droit annuel de précarité.

11° - Offre de vente: propriété 130 rue de la Louvière (Société Bernheim)

La Commission estime que le prix demandé est plus raisonnable que celui auquel la propriété fut offerte en 1930, mais elle maintient son avis précédent. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

12° - Rue de Béthune 14-16 - Caves sous trottoir.

La Ville n'ayant pas encore payé le prix du terrain d'alignement la Commission ne voit pas d'inconvénient au maintien des caves. Autorisation d'anné en anné. Mais si le propriétaire réclamait le paiement du prix de vente, il faudrait exiger préalablement la suppression des caves sous trottoir.

13° - Lotissement rue de Turenne - Vve Scrive.-

Avis favorable.

14° - Immeuble, 12 rue des Urbanistes - Eviction de locataire;

Prier le Contentieux de rechercher l'évacuation de l'immeuble Le faire démolir dès qu'il sera libre.

I5° - Offre de vente, 10 rue des Urbanistes - Veuve Cocheteux

On pourrait acheter si le prix demandé était vraiment raisonnable - Voir la propriétaire.

I6° - Rue Jules Breton prolongée - Pétition de M. Decroix

Transmettre à M. l'Inspecteur du Service du Pavage en le priant d'établir un devis pour création d'une piste de piétons dans le sentier existant.

I7° - Cité hospitalière - Mise en état de viabilité de la rue Courtois prolongée - Demande des Hospices

La Commission estime qu'il conviendra d'exécuter ces travaux quand la partie du terrain Josien à incorporer dans cette voie sera propriété de la Ville. Demander au service du pavage de faire une évaluation du coût de ces travaux. Soumettre ensuite à l'Administration Municipale.

I8° - Proposition d'échange de terrain - Chemin du Bas Liévin contre rue de Maubeuge - Secq.

La Commission donne un avis favorable - transmettre à l'Administration Municipale.

I9° - Acquisition de divers immeubles

Après avoir pris connaissance des estimations faites par les Domaines, la Commission donne un avis favorable à l'acquisition des immeubles suivants:

- a) 23 bis rue des Robleds, Storne - au prix des Domaines
- b) Rue Armand Carrel, licitation Dumez - avec acceptation de la mise à prix fixée par les domaines;

La Commission prend d'autre part les décisions suivantes en ce qui concerne :

- a) 10 rue des Robleds, Bauduin - demander l'avis des Domaines
- b) 110-114 rue St-Sauveur - Ecole Orphelinat - Prier l'Inspection des Domaines de nous confirmer son évaluation et la possibilité d'un accord amiable
- c) Rue Bolivar, Cité St-Joseph - Cette acquisition n'est pas intéressante actuellement, les crédits étant limités, ne pas donner suite .

Réunion commencée à 14 h 45
terminée à 17 h 15

Le secrétaire

Soumis à M.l'Adjoint Domsin
I4-I2-37

P.COCHÉZ

VU

L. DOMPSIN

I0-I2-37

E.CAILLIAU

M.le Secrétaire Général,
I4-I2-37
P.COCHÉZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 17 JANV 1938

M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN

Deuxième Direction

Réunion du 6 Janvier 1938

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 6 Janvier 1938 à 14 h.30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire;

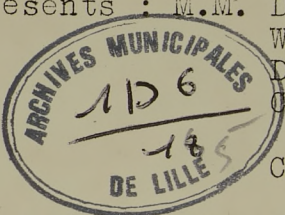
WILLEMS, d°

DUBUISSON, architecte D.P.L.G.

COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,

CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. DEHOVE et ROUSSEAU, adjoints au Maire.



I - Procès-verbal de la réunion du 2 Décembre 1937.

Adopté sans observation.

N° I - Récentes expropriations. - La Commission prend connaissance des décisions intervenues et des renseignements fournis par le service: 1° pour Défossez, excellent résultat; pas d'appel, la décision est définitive; - 2° Sieuw: malgré une défense tempérée, de notre part, pour suivre les instructions de l'Administration Municipale, la Commission n'a pas accordé tout à fait l'offre que nous avons du faire - résultat intéressant pour la Ville, tant au point de vue précédent qu'à celui de la dépense. Il y a appel. 3° Pour ces deux affaires, la Commission Arbitrale attache de l'importance à une démolition rapide.- 4° Josien: le tribunal d'appel a confirmé la décision de la Commission Arbitrale; Josien renonce à sa réquisition d'emprise totale, accepte l'emprise entre alignements et souhaite un règlement rapide.- 5° Pour l'extension de l'aéroport de Marcq, la presque totalité des expropriés a accepté des traités amiables sur les bases de l'expertise.

La Commission du plan enregistre les résultats; sur les expropriations : Cité Hospitalière, Défossez et Sieuw, les chiffres qui ont été fixés, comparés aux derniers traités amiables, font réaliser à la Ville un bénéfice de 2.360.000 frs. - La nouvelle procédure a changé quelque chose : on pourrait, au même prix, exproprier 2,5 à 3 fois plus.

En conclusion, la Commission du plan souhaite un paiement très rapide à Défossez; et aussi à Sieuw, après la décision d'appel. Elle arrête les mesures à prendre pour hâter la démolition Défossez. Enfin, elle pense qu'il serait opportun de profiter de ces décisions favorables pour éventuellement, exproprier quelques immeubles à Saint Sauveur.

N° 2.- Dégagement de l'Hôtel de Ville. Place Roger Salengro. Acquisition d'immeubles. La Commission prend connaissance des évaluations fournies par les Domaines.

Tenant compte des informations précédentes, elle pense qu'il serait opportun d'exproprier quelques immeubles. Toutefois M.l'ad-joint Willems verra les disponibilités financières et décidera de la solution à proposer à l'Administration.

N° 3.- Offre de vente 10 rue des Urbanistes.- Intéressant à acquérir. Demander l'avis des Domaines et donner suite.

N° 4.- Offre de vente 10 rue Wicar, Vandame.- Un peu en dehors de la zone des réalisations urgentes. Ne pas donner suite.

N° 5.- Plan d'aménagement et plan régional.- Prend connaissance de la réponse de M. le Ministre et enregistre qu'il sera possible, dès que le Comité Régional pourra entrer en fonction, de gagner un peu de temps pour l'approbation des parties de réalisation urgente.

N° 6.- Offre de vente, 7 rue de la Barre.- Pan coupé, intéressant à réaliser; demander l'avis des Domaines.

N° 7.- Eviction de locataires des propriétés Delecroix; Foire Commerciale. Demande du Contentieux. Propriétés en dehors du périmètre concédé à la Foire; la Commission n'a pas connaissance d'une promesse de remettre ces terrains. Elle pense que les occupants sont sans droit et elle croit que la Ville n'a pas à discuter de telles prétentions. Chercher l'évacuation.

N° 8.- Réserves militaires de la Corne de Gand. Modification des limites. La Commission arrête le projet n° I, à remanier légèrement afin de plus toucher au bâtiment du manège. Soumettre ensuite au Génie; les conférences mixtes devant se faire sur le projet définitif d'aménagement et au moment de la demande d'Utilité Publique.

N° 9.- Société de Pêche des Municipaux. Demande de location d'une bande de terrain en bordure des fossés de la Corne de Gand. La Commission serait heureuse de pouvoir donner satisfaction à la Société. Mais des pourparlers de rectifications de limite de propriété sont en cours; les parties restantes sont prévues en voie publique: ce serait de grosses dépenses pour peu de temps de jouissance. La prudence commande d'attendre au moins l'échange avec le Génie.

N° 10.- Nouveau Port de Lille. Aménagement d'accès. Prend connaissance des intentions du Service des Voies Navigables quant à l'accès de la propriété Delobel. Pas d'observations.

N° II.- Monument National aux Victimes Civiles de la Guerre-Emplacement. Le Square Dutilleul indiqué, ne paraît pas souhaitable : il n'est pas heureux d'avoir des monuments en enfilade; le monument aux Victimes Civiles de la Guerre serait masqué par celui de Foch. D'autre part, les travaux demandés à la Ville représentent une dépense importante. Le square de la rue d'Armentières ou la place de Tourcoing seraient plus indiqués.

N° I2.- Elargissement du Chemin St Roch. Demande de Marquette. Avis favorable à l'exécution de la nouvelle clôture par la Ville de Marquette, et à la cession gratuite du terrain, sous réserve que cette commune prenne également en charge les indemnités d'évictions à prévoir éventuellement.

N° I3.- Indemnité de déménagement - Veuve Leclerc et Bernard, cour Notre Dame - Avis favorable, mais les aviser que l'indemnité ne sera pas renouvelée et faire signer engagement.

N° I4.- Indemnité de déménagement - Sterckmann, I rue Gustave Delory - Favorable - 400 frs.

N° I5.- Offre de vente I74 rue de Wazemmes - Verstraete - Pas nécessaire ni intéressant pour la Ville.

N° I6.- Offre de vente d'un terrain avec accès rue Ambroise Paré, à Fives - Guillemeul. Proposition déjà faite; la Commission maintient son avis : ne nous intéresse pas.

N° I7.- Terrain demandé par l'Université, pour Stade Universitaire. Pas d'objection sur l'emplacement; mais les terrains en question ne nous appartiennent pas. Rapport à l'Administration.

N° I8.- Demander :

a) au Contentieux où en sont les évacuations : Losfeld, Turpin, Spinetti; - où en est la demande permettant d'envisager des expropriations de zone.

b) à M. Aurel d'examiner les emprises faites du Bois de la Deûle par le Syndicat des Pêcheurs et de rendre compte.

Réunion commencée à 14h.40 - Terminée à 17h.40.

Le 8 Janvier 1938

Le Secrétaire :

Soumis à M. l'adjoint Domsin
8.I.1938
signé : P. COCHEZ

E. CAILLIAU

Vu : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
13.I.1938
P. COCHEZ



COMMISSION DU PLAN

Conseil d'Administration
Réunion du 7 MARS 1938
M. P.

Réunion du 17 Février 1938



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 17 Février 1938 à 14 heures 30, à la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au maire
Rousseau, d°
Willems, d°
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, adjoint au maire

Excusé : M. Dehove, adjoint au maire

1° - Procès-verbal de la réunion du 6 Janvier 1938
Adopté sans observation.

2° - Offre d'attribution à la Ville de la Statue de Philippe Roland - Choix d'un emplacement.

La Commission propose que la statue soit placée à l'intérieur du Palais des Beaux-Arts. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

3° - Echange des propriétés de la Manufacture des Tabacs contre un terrain appartenant à la Ville.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par M. l'adjoint Domsin - Informer M. le Directeur Général des Tabacs que la Ville est à sa disposition pour discuter de cette affaire.

4° - Etablissement d'un avant-projet d'aménagement des terrains de fortification et de zone.

La Commission, pour procéder à l'examen de cette question désirerait connaître les oeuvres municipales auxquelles l'Administration entend affecter des terrains. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

5° - Demande de création d'une zone non oedificandi de 100 mètres autour de la Cité Hospitalière -

La Commission examine la question et signale qu'une importante partie des terrains intéressés restera située sur le territoire de la Commune de Loos. Elle donne son avis et demande qu'un rapport soit établi pour l'Administration Municipale.

6°- Aliénation du presbytère de Fives

La Commission prend connaissance et accepte les conditions de l'accord projeté. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

7°- Nouveau Port - Echange de terrains entre la Ville et l'Etat - Observations des Domaines -

La Commission demande que le Service du Contentieux veuille bien, sous signature de M. le Député Maire, demander à M.M. les Ministres intéressés leur opinion sur la validité de la Convention passée entre la Ville et l'Administration des Ponts et Chaussées.

8°- Construction d'un bâtiment destiné à abriter les Archives départementales. boulevard Paul Painlevé.

M. le Directeur de l'Office National Météorologique signale les inconvénients que présenterait cette construction pour l'Institut de Mécanique des Fluides. La Commission estime regrettable que des réserves n'aient pas été formulées lors de la construction de l'Institut. Elle décide de convoquer M. le Directeur de l'Institut et M. l'Architecte Départemental pour les entendre lors de sa prochaine réunion.

9°- Demande de cession de terrain pour extension des Chèques Postaux.

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Directeur Régional des P.T.T. Elle examinera cette question dès qu'elle aura des précisions sur la situation et l'importance du terrain demandé.

10°- Projets de construction de nouveaux lycées de garçons et de jeunes filles.

La Commission procède à un premier échange de vues. La question sera reprise lors d'une prochaine réunion.

Demander à M. Alleman de vouloir bien fournir à la Commission une copie de son dernier projet.

11 - Réalisation d'alignement rue Malpart -

La Commission estime, étant donné leur peu d'importance, qu'il convient de poursuivre l'expropriation des trois derniers immeubles.

12°- Offre de vente des immeubles sis 10 rue des Robleds et 2bis place Wicar.

Après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines, la Commission fixe les conditions auxquelles il serait possible de traiter.

13°- Offre de vente de l'immeuble incendié à l'angle des rues de la Barre et des Bouchers -

La Commission prend connaissance de l'estimation des Domaines. Comme la valeur du gros oeuvre encore utilisable n'a

pas été donnée. Demander leur avis à ce sujet.

I4° - Offre de vente d'immeuble rue des Urbanistes 10.

Après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines, la Commission décide de donner suite à la proposition.

I5° - Vente par adjudication d'un terrain de zone près du Chemin de Bargues.

La Commission décide que la Ville ne prendra pas part à l'adjudication.

I6° - Offre de vente d'immeuble - 48 rue des Robleds.

Cette acquisition n'est pas urgente. Ne pas donner suite.

I7° - Réalisation d'alignement - 7 rue de Roubaix.

Cette réalisation n'est pas urgente, attendre.

I8° - Offre de vente d'une propriété sise à l'angle des rues Cabanis et de la Convention, contigue au groupe scolaire.

Soumettre la proposition à l'Administration Municipale.

I9° - Ouverture d'une fenêtre dans un mur donnant sur la rue Pierre Dupont.

Il convient de vérifier si cette partie de mur est mitoyenne.

20° - Travaux de réparations - 27 place des Reignaux.

On peut autoriser l'exécution de ces travaux.

21° - Rue Basse 42 - Aménagement des bâtiments du fond.

On peut autoriser. Il ne s'agit d'ailleurs que de transformations intérieures et le bâtiment de fond permettrait de faire observer l'alignement arrêté pour la Trésorerie Générale.

22° - Lotissement rue Véronèse. Mme Delcourt Droulers.

Avis favorable.

23° - Occupation sans droit de l'allée cavalière du Bois de la Deûle par le Syndicat des pêcheurs à la ligne.

La Commission prend connaissance du rapport du service de M. l'Ingénieur Aurel. Elle demande que celui-ci veuille bien se renseigner auprès du Génie pour avoir des précisions sur la nouvelle location qui aurait été consentie au Syndicat des pêcheurs.

24° - Accès au quai Géry Legrand. Thomas.

La Commission donne un avis favorable à la solution proposée par le Service des voies navigables.

25° - Travaux d'aménagements intérieurs, 110 rue de Tournai.

On peut autoriser.

26° - Etablissement d'un appareil d'aiguillage sur le raccordement ferré des Moulins de Marquette.

La modification à apporter à la situation existante est insignifiante. On peut autoriser.

27° - Façade du manège civil.

La Commission prend connaissance de l'arrêté ministériel la radiant de l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

28° - Lambersart. Ouverture d'une rue à travers un terrain appartenant à la Ville.

La Commission prend connaissance de l'acquiescement de la Commune de Lambersart aux conditions fixées par la Ville.

29° - Marquette. Elargissement du Chemin St-Roch. Cession de terrain.

La Commune de Marquette donne son accord aux conditions fixées par la Ville.

30° - Rue Armand Carrel - Haie gênant la circulation.

Prier M. Lemoine de faire tailler cette haie à l'alignement de la rue.

31° - Demande d'installation d'eau potable. 94 avenue Charles Saint-Venant.

La démolition de cet immeuble n'est pas urgente. Transmettre la demande à la Commission des bâtiments.

32° - Evacuation d'immeubles. Renseignements.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux sur la situation des locataires des immeubles sis a) rue Anatole France (ancienne pharmacie de France) b) rue des Urbanistes 3-5 c) rue des Canonniers.

33° - Expropriation de la zone. Réajustement d'un décret-loi d'Août 1935.

La Commission prend connaissance des renseignements donnés par le Contentieux.

34° - Expropriation éventuelle de l'immeuble sis I rue des Urbanistes.

Attendre.

35° - Aménagement d'un terrain nu devant la nouvelle église du Faubourg des Postes.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le chef du service des acquisitions. Les propriétaires vont nous donner des renseignements qui seront portés à la connaissance de l'Administration Municipale.

36° - Demande de location de terrain, place Wicar. Mme Denu.

Avis défavorable.

37° - Rue Charles Quint, 34 à 38 - Acquisition.

Demander l'avis des Domaines. Si les propriétaires n'acceptaient pas le prix fixé par les Domaines la Ville exproprierait.

Réunion commencée à 14 h.30, terminée à 18 h.40.

Le 21 Février 1938

Le Secrétaire

CAILLIAU

Soumis à M. l'adjoint Domsin

22/2/38

P. COCHEZ

VU:

Domsin.

M. le Secrétaire Général

28/2/38

P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 21 Mars 1938
M. PLANOUF



Deuxième Direction

COMMISSION du PLAN

Réunion du 10 Mars 1938

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 10 Mars à 15 heures, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au maire,
DEHOVE, d°
WILLEMS, d°
DUBUISSON, architecte D.P.L.G.
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.



Excusé : M. ROUSSEAU, adjoint au maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 17 Février 1938.

Adopté sans observation.

2°- Reconstruction des Archives Départementales, remplacement.

La Commission a entendu les observations présentées par M.M. Kampé de Fériet et Gaillard, sur le choix de l'emplacement voisin de l'Institut de Mécanique des Fluides pour la reconstruction des Archives Départementales. Elle a examiné ensuite la possibilité de trouver un autre emplacement.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.

3°- Demande de maintien de la piste provisoire établie entre les avenues Butin et de l'Hippodrome. M. Binauld.

Cette piste n'avait été établie que pour la durée des travaux de construction du pont. Celui-ci étant terminé, ainsi que les accès prévus, la piste provisoire doit disparaître puisque la liaison entre les deux avenues est définitivement assurée.

4°- Alignement, rue Meurein, entre les rues des Stations et Sainte Barbe.

Faire homologuer l'alignement actuel en abandonnant le projet de 1860 qui frappait des immeubles d'avancement.

5°- Expropriation 279-281 rue de Paris - Sieuw.

Le Tribunal devant qui M. Sieuw a interjeté appel a décidé une expertise. M. Marché a été désigné comme expert.

6°- Echange de terrains : Rue du Bas Liévin contre rue de Maubeuge.

La surface à céder par la Ville étant supérieure à celle primitivement envisagée la Commission fixe le montant de la soulte à réclamer.

7°- Immeuble sis 3 rue de la Vignette

Rechercher son évacuation et faire procéder ensuite à sa démolition.

8°- Transformation de façade, 39 Rue de Tournai.

Autoriser.

9°- Exposition du Progrès Social - Emplacement.

La Commission ne voit pas d'inconvénient à l'occupation des terrains indiqués sur le plan qui lui a été adressé. Elle estime toutefois a) qu'il devra être tenu compte du tracé actuel de la route de Tournai b) que les chaussées situées à l'intérieur de l'exposition devront être remises dans leur état actuel si des modifications y sont apportées. Elle signale 1° l'enclave formée par les propriétés Lapotre 2° la nécessité de faire évacuer les occupants des terrains sis à l'angle de l'avenue Julien Destrée et de la route de Tournai. Une note sera adressée à l'Administration Municipale.

10°- Réalisation d'alignement - Angle des rues d'Emmerin et de l'Épinette.

La Commission fixe les conditions acceptables.

11°- Aliénation de terrain rue Armand Carrel

La Commission fixe les conditions acceptables.

12°- Lotissement rue Lesage Senault.

Avis favorable sous réserve des observations présentées par les services.

13°- Etablissement d'une sous station électrique entre le Nouveau Boulevard et la rue du Faubourg de Roubaix. Demande de terrain par la Compagnie Continentale du Gaz.

La Compagnie désirerait 8 à 10.000 mètres carrés. Il semble difficile de trouver une telle surface dans le secteur intéressé.

étant donné que la plupart des terrains sont situés dans la zone, La Commission prie M. l'Adjoint Dehove de se mettre en rapport avec le Directeur de la Compagnie pour lui demander des informations complémentaires sur ses projets.

14° - Echange des propriétés - Administration des Tabacs - Ville.

M. l'Adjoint Domsin rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec le Directeur Général des "Tabacs". La Commission attendra les renseignements qui lui seront donnés pour étudier la mise au point de l'échange projeté.

Réunion commencée à 15 h, terminée à 18 h 45.

Le 12 Mars 1938

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN
14/3/38
(signé) P. COCHEZ

VU
(signé) L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
16/3/38
(signé) P. COCHEZ



Bureau d'Administration
Réunion du 25 Mars 1938
M. PLANQUET

Deuxième Direction

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 24 Mars 1938

Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 24 Mars 1938 à 14 heures 30, sous la présidence de M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire;
DUBUISSON, architecte;
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux;
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. DEHOVE, ROUSSEAU, WILLEMS, adjoints au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 10 Mars 1938.

Adopté sans observation.

2°- Echange de propriétés - Administration des Tabacs-Ville.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis à M. l'Adjoint Domsin par M.M. Dreyfus et Guérin, ingénieurs du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs. Elle examine les conséquences a) de l'installation du raccordement projeté à la voie ferrée b) de l'augmentation de surface envisagée. Elle décide de recevoir les représentants des "Tabacs" le 14 Avril prochain et d'adresser ensuite un rapport, avec son avis, à l'Administration Municipale.

3°- Reconstruction des Archives départementales - Echange de terrains - Recherche d'un nouvel emplacement.

La Commission examine à nouveau la question. Elle convoque M. Gaillard et l'entend au cours de sa réunion.

Après discussion des diverses solutions envisagées, la Commission décide de transmettre à l'Administration Municipale ses propositions sur un nouvel emplacement ainsi que son avis sur la valeur des terrains.

4°- Olympique Lillois - Demande de terrain supplémentaire.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale et des renseignements récents fournis par M. Caullet concernant la modification de surface du terrain primitivement demandé, ainsi que sur son accord avec l'Etat et M.M. Thomas.

...

- 2 -

5° Projet d'acquisition de l'école libre et de l'Orphelinat, rue St Sauveur II0 à II4.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par M. Laude, inspecteur principal des Domaines. Elle donne un avis favorable à l'acquisition de cette propriété aux conditions qui lui sont proposées.

6° Immeuble de l'ancienne Pharmacie de France, rue du Vieux Marché aux Poulets. Evacuation.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Service du Contentieux.

7° Projet d'ouverture de rue dans un terrain situé rue Anatole de la Forge. (M. Maillet)

La Commission ne ferait pas opposition au projet dont l'étude lui est soumise mais elle croit devoir avertir l'intéressé a) que la voie prévue n'ayant pas (2 mètres de largeur et étant en impasse ne pourra, à aucun titre être reconnue par la Ville ; b) que le rond point, tel qu'il est prévu, ne permettrait pas un tournant facile c) que la largeur de chaussée paraît juste pour un croisement.

8° Voeux du Comité Désiré Verhaeghe demandant a) l'institution à Moulins Lille d'un patronage laïque b) la création d'un jardin public pour les Vieux et les tout petits.

La Commission procède à un premier examen de la demande. Elle reprendra la question au cours de sa prochaine réunion.

9° Offre de vente d'un terrain rue du Bois d'Annappes par le "Foyer Lillois"

La Commission ne voit pas d'intérêt pour la Ville à acquérir ce terrain. Demander à l'Administration si elle n'envisage pas la création d'une oeuvre municipale dans ce quartier.

10° Attribution à l'oeuvre municipale des jardins ouvriers d'un terrain sis boulevard de la Moselle.

La Commission donne un avis favorable, étant entendu que seront réservées les parties de ce terrain a) appelées à être remises à l'Administration des tabacs b) destinées à être incorporées dans la voie publique.

11° Offre de vente d'un immeuble rue Léon Gambetta 35.

La Commission décide de transmettre la proposition à l'Administration Municipale en lui demandant de vouloir bien prendre une décision de principe. Si celle-ci était favorable le service entrerait en rapports avec le propriétaire et les Domaines.

Réunion commencée à 14 h.30 terminée à 18 h.30.

Soumis à M. l'Adjoint Domsin

26/3/38

29/3/38

le Secrétaire : signé: Cailliau

signé: P. COCHEZ,

Vu :

M. le Secrétaire Général

L. Domsin

2/4/38. signé: P. COCHEZ,

Conseil d'Administration
Séance du 14 Avril 1938
M. PLANOU
COMMISSION DU PLAN



Handwritten signature in red ink

Réunion du 14 Avril 1938

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 14 Avril 1938 à 14 h 30, sous la présidence de M. Domsin adjoint au maire.



Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au maire,
Rousseau, " "
Willems, " "
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Cochez, directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.
excusé : M. Dehove, adjoint au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 24 Mars 1938.

Adopté sans observation.

2°- Construction d'une nouvelle Manufacture des Tabacs-Choix d'un emplacement. Projet d'échange.

La Commission reçoit M.M. Magnien, inspecteur général; Dreyfus ingénieur en chef; Guerin, ingénieur, et Lemoigne, directeur de la Manufacture de Lille; représentants la Caisse Autonome; elle entend leurs explications en ce qui concerne les besoins de la nouvelle manufacture.

Le terrain à céder par la Ville devrait avoir environ 10 hectares; sa traversée par un égout pourrait être envisagée s'il était nécessaire.

Le terrain demandé devant être d'un seul tenant, le plan d'aménagement de ce secteur devra être remanié; la Commission estime que cette modification est possible. L'Administration des Tabacs tient à avoir confirmation de l'assurance donnée par la Ville que le terrain de zone contigu restera toujours grevé de la servitude de "non aedificandi". Elle signale enfin la nécessité d'une solution rapide.

Les problèmes de la voirie et de viabilité: égout, eau, gaz, électricité se greffent sur celui de la cession de terrain; un programme de réalisation pour des dates à déterminer, serait élaboré en commun.

Le problème des valeurs reste également en suspens. La Commission décide de demander l'avis des Domaines, après quoi elle pourrait adresser un rapport à l'Administration Municipale et la question financière de cette opération pourrait être discutée.

3° - Construction de nouveaux Lycées - choix d'emplacements .

a) Lycée de garçons. La Commission demande que le Service des travaux fasse une étude complémentaire. Elle examinera à nouveau la question au cours d'une de ses prochaines réunions.

b) Lycée de jeunes filles. - L'emplacement a été précédemment déterminé et arrêté. C'est le terrain contigu à la maison des Etudiantes. La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir cet emplacement.

4° - Terrains pour l'oeuvre municipale des jardins ouvriers dans le prolongement de la rue de la Bassée.

La Commission donne un avis favorable au projet de lotissement qui lui est présenté. Elle maintient la demande déjà faite afin que ces terrains soient, par priorité, réservés aux occupants des jardins qui seront repris pour permettre l'échange envisagé avec l'Administration des tabacs.

5° - Lotissement rue St-Luc - réalisation par tronçons.

La Commission ne fait pas d'objection mais il est bien entendu que le classement de la rue n'aura pas lieu avant achèvement complet de tous les travaux prévus au projet primitif.

6° - Voeu du Comité "Désiré Verhaeghe" - Création d'un jardin public pour les vieux et les tout petits.

Il semble que le Comité souhaite le voisinage de la place Déliot et qu'un terrain situé dans la fortification ou la zone n'aurait pas son agrément. La Commission estime qu'il conviendrait de poser la question au Comité avant de poursuivre l'examen de la demande.

7° - Agrandissement du Cimetière de l'Est.

La Commission examine la question. A son avis, seul un terrain situé rue du Ballon pourrait être envisagé. Un projet de lettre à M. le Préfet sera établi.

8° - Eviction de locataires 259 rue de Paris. Dupuis.

Tant que la Ville ne possèdera pas l'immeuble voisin, la démolition du 259 ne sera pas urgente. On peut donc continuer à tolérer une occupation verbale. Au cas où M. Dupuis désirerait quitter les lieux la Commission n'y verrait aucun inconvénient mais elle estime qu'il ne devrait être payé à ce locataire que l'indemnité légale.

9°- Cantonement de pêche. Fossés de la Citadelle. Clôture de la piste cavalière.

La Commission prend connaissance des renseignements complémentaires qu'elle avait demandés.

10°- Déplacement du poste de police de Saint-Maurice.

La Commission charge le service de rechercher les terrains ayant fait l'objet de projets de lotissement récents. Ces différents emplacements seront soumis ensuite à l'Administration Municipale.

11°- Echange de terrain. Corne de Gand. Projet.

La Commission prend connaissance des observations présentées par le "Génie". Elle reverra la question lorsqu'elle sera en possession des renseignements qu'elle demande au service, de lui fournir. De toutes façons elle donne un avis défavorable à la cession d'une surface supplémentaire de terrain.

12°- Acquisition de l'immeuble sis I rue des Urbanistes.

Demander l'avis des Domaines.

Réunion commencée à 14 h. 30

terminée à 18 h.

Le 20 Avril 1938

Le Secrétaire
E. CAILLIAU.

Soumis à M. l'Adjoint Dompain
21-4-38
P. COCHEZ

Vu :
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
23-4-38
P. COCHEZ.



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 2 Juin 1938



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le jeudi 2 Juin à 14 h.40 sous la présidence de M.Dompsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. Dompsin, Adjoint au Maire
Rousseau id
Willems id
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur des Travaux Munic.
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

excusé : M. Dehove, Adjoint au Maire.

1° Procès verbal de la réunion du 14 Avril 1938.

Adopté, sans observation.

2° Projet d'échange de terrains avec l'Administration des Tabacs.

La Commission prend connaissance de l'évaluation faite par l'Enregistrement, puis discute cette évaluation. Elle demande au Service des acquisitions de préparer une nouvelle estimation des propriétés à échanger. En possession de cette estimation la Commission reverra la question, afin de pouvoir demander à l'Administration de définir l'attitude de la Ville.

La Commission prend également connaissance des renseignements recherchés sur la demande des Tabacs: côtes des chaussées, égouts, canalisation d'eau. Ces renseignements seront remis au cours de la prochaine réunion commune.

3° Rue de Paris 245. Renouvellement de location. Demande du Contentieux.

La Commission maintient son avis de principe; ne jamais accorder le renouvellement du bail pour un immeuble qui a été acheté en vue d'une démolition. Toutefois, dans le cas présent, la démolition n'était pas urgente, on peut accorder une occupation verbale, mais résiliable à toute époque.

4° Rue Lesage Senault mise en viabilité, égout.

Il est possible de modifier les prescriptions précédemment envisagées et d'autoriser, sous réserve de précautions à prendre pour la construction de l'égout. a) la pente minima de 3 m/m pourra être augmentée dès que la hauteur suffisante sera atteinte

au dessus de l'égout b) dans la partie avec pente de 3 m/m par mètre, la voûte de l'égout sera renforcée.

5° Lotissement rue Paul Lafargue. Egout.

Moyennant une contribution de moitié, la Ville pourrait prolonger son égout au droit du lotissement. Sinon, le lotisseur devra établir parallèlement aux façades, un branchement commun de 0,40 de diamètre minimum.

6° Expropriation de la zone. Modification de la loi.

La Commission prend connaissance de l'avis des Domaines et de la demande de renseignements. Répondre en s'inspirant de l'avis de M.le Doyen Duez; les renseignements sur les occupations seront fournis dès que possible.

7° Rue St Sauveur II0-II4. Acquisition.

Après avoir pris connaissance de l'intention, du propriétaire, de subordonner la signature de la promesse de vente à un accord entre la Ville et un occupant qui ne paie pas de loyer; la Commission décide de demander l'avis de M.le Doyen Duez.

8° Expropriation Sieuw. 279 Rue de Paris. Appel.

Il est donné connaissance du rapport d'expertise. La Commission arrête les instructions à donner à notre avocat.

9° Rue Victor Tilmant. Demande de M. Calin.

Nous ne pouvons vendre notre terrain; aucune décision ou projet n'a été envisagé pour ce qui concerne le prolongement de cette rue.

La suite de l'ordre du jour sera reprise le 16 Juin.

Réunion commencée à 14 h.40; terminée à 18 h.20

Le 3 Juin 1938
Le Secrétaire
CAILLIAU,

Soumis à M.l'Adjoint Dompain
4/6/48
signé: COCHEZ,

Vu :
L. DOMPSIN,

M.le Secrétaire Général
11/6/38

signé: P. COCHEZ,



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 16 Juin 1938

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 16 Juin 1938 à 14 heures 40, sous la présidence de Monsieur DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. DOMPSIN, adjoint au maire,
WILLEMS, d°
DUBUISSON, architecte
COCHEZ, directeur des Travaux Municipaux
CAILLIAU, ingénieur T.P.E.

excusés : M.M. DEHOVE et ROUSSEAU, adjoints au maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 2 Juin 1938

Adopté sans observation.

2°- Echange de terrains avec l'Administration des Tabacs

La Commission examine en détail le rapport de l'Enregistrement et arrête la valeur que les propriétés ont pour la Ville. Elle prie l'Administration Municipale de fixer la diminution de prix que la Ville pourrait éventuellement consentir. Comme il serait agréable aux représentants des Tabacs de résoudre rapidement ce problème, la Commission se propose de les convoquer le 30 Juin 1938 - même si l'Administration Municipale ne pouvait se réunir avant cette date. M.M. les adjoints faisant partie de la Commission en entretiendront d'ailleurs leurs collègues dès leur prochaine réunion.

3°- Immeubles sis 65-67 rue des Etaques - Demande de renseignements:
M. Chavatte.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que le propriétaire-occupé loue ses immeubles mais demande que celui-ci nous confirme, par lettre, que la location serait verbale.

4°- Réalisation d'alignement, rue de Wattignies 9ter.

La Commission fixe les conditions acceptables.

5°- Immeuble sis 54-56 rue des Tanneurs - offre de vente.

Demander l'avis des Domaines.

6°- Lotissement rue Paul Lafargue.

Demander au lotisseur de construire un égout de même section que celui existant en face d'une partie du lotissement, mais en

contre-pente. S'il accepte, la Commission donnerait un avis favorable à la vente du premier lot, déjà desservi par un égout, avant exécution du travail.

7°- Demande de location de terrain rue des Sahuteaux.

La Commission maintient ses avis précédents - ne plus louer de terrain à Saint Sauveur.

8°- Rue de Roubaix 48. Travaux de transformation.

Autoriser mais avec la réserve habituelle.

9°- Annexion d'une partie du territoire de Loos.

La Commission prend connaissance de la lettre du Préfet nous adressant copie certifiée conforme du plan des lieux.

10°- Demande d'aliénation de terrain angle des rues du Molinel et du Plat.

La Commission fixe les conditions d'aliénation.

11°- Réalisation d'alignement rue des Bouchers.

La Commission estime qu'il est préférable de ne plus conserver un alignement frappant des immeubles d'avancement. Elle décide de maintenir, en partie, l'alignement actuel. Elle envisage une solution permettant de réaliser l'alignement au droit des Numéros 29 et 29bis. Demander à la Société des "Mines de Lens", propriétaire du terrain sis au 29bis, si elle accepterait de participer dans les dépenses.

12°- Immeuble sis 37 rue des Jardins Caulier.

Le propriétaire demande à prendre jour sur la propriété de la Ville. Voir sur place. S'il n'existe pas de servitude à côté, on ne pourrait que refuser. S'il en existe la Commission reverra la question.

13°- Acquisition éventuelle de l'immeuble sis I rue des Urbanistes.

La Commission prend connaissance de l'avis des Domaines. Demander au propriétaire s'il accepte le prix proposé par cette administration.

14°- Offre de vente des propriétés Virnot, place Louise de Bettignies, rue Saint Jacques et rue des Tours.

La Ville n'envisage aucune réalisation dans ce quartier pour le moment. Ne pas donner suite.

15°- Réalisation d'alignement rue Charles Quint 32.

La Commission fixe les conditions acceptables pour l'acquisition du terrain d'alignement.

16°- Demande d'aménagement du Bois de Boulogne et d'assainissement de la Deûle.

Lettre anonyme - Classer.

17°- Demande d'autorisation de construire un pavillon pour débit de boissons près du bassin de pêche, avenue Mathias Delobel.

La Commission donne un avis défavorable en soulignant que l'emplacement visé est situé à l'entrée du Bois et que ce site est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

18°- Demande de réalisation d'alignement rue Geoffroy Saint Hilaire.

Demander aux Hospices, propriétaires du terrain, à quelles conditions ils consentiraient à céder le terrain à incorporer en voie publique.

19°- Offre de vente d'un terrain rue du Chevalier Français.

L'Administration Municipale, sur proposition de la Commission du Plan a déjà décidé antérieurement de ne pas donner suite.

20°- Expropriations.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale confiant les intérêts de la Ville en matière d'expropriation à Me Spriet.

21°- Agrandissement du Cimetière du Sud.

La Commission examine les possibilités d'agrandissement du Cimetière. Elle arrête le périmètre des terrains dont l'acquisition pourrait être envisagée.

22°- Demande de terrains pour l'Oeuvre Municipale des Jardins Ouvriers.

La Commission donne son avis sur les différents emplacements demandés.

Réunion commencée à 14 heures 40, terminée à 18 heures 15

Le 18 Juin 1938

Le Secrétaire:

E. CAILLIAU

Soumis à M. l'adjoint Domsin

20.6.1938

signé: P. COCHEZ

VU: signé: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général

22.6.1938

signé: P. COCHEZ



Conseil d'Administration
Réunion du 19 SEPT 1938
M. PLANQUE

COMMISSION DU PLAN

Réunion du 13 Juillet 1938

Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le mardi 12 Juillet à 14 h 30, sous la présidence de M. Dompsin adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au maire,
Dehove, d°
Willens, d°
Dubuissons, architecte D.P.L.G.
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés: M.M. Rousseau et Cochez.



1°- Procès-verbal de la réunion du 16 Juin 1938 -

Adopté sans observation.

2°- Echange de propriétés - Ville Administration des Tabacs

A 16 heures, la Commission a reçu les représentants de l'Administration des Tabacs. Ceux-ci ont exprimé le désir que leur soit communiqué officiellement le rapport sur les valeurs attribuées par la Ville aux propriétés à échanger. Satisfaction leur sera donnée.

3°- Demande d'aliénation de terrain d'alignement rue de Canteleu - Société Thiriez.

La Commission souhaite que l'alignement soit réalisée sur toute la façade de l'immeuble. Elle fixe le prix de vente.

4°- Demande de renseignements concernant le plan d'aménagement d'embellissement et d'extension. Ville de Varsovie.

La Commission estime qu'on peut envoyer un exemplaire de l'avant projet de notre plan, mais on ne peut actuellement donner des renseignements complémentaires.

5°- Demande de location de terrain rue des Urbanistes. On ne peut donner satisfaction.

6°- Lotissement défectueux rue de la Prévoyance.

Avis favorable sous réserve des observations du Service du Pavage.

7°- Demande de location de terrain avenue Champon.

La Commission fixe les conditions de location compte tenu de l'autorisation de construire un baraquement.

8°- Location de terrain rue de Rivoli- Demande de bail-
Avis défavorable

9°- Demande de location d'une partie du lit de l'Arbonnoise.
La Commission fixe les conditions possibles.

10°- Rue des Jardins Caulier. Demande d'autorisation de percer une fenêtre pour prendre jour sur une propriété de la Ville.

La Commission estime qu'on ne peut accorder cette autorisation.

11°- Immeuble sis 49 rue de la Vignette. Demande de réparations

La démolition n'est pas urgente. Néanmoins il conviendrait de n'exécuter que le minimum de travaux. Transmettre à la Commission des Travaux.

12°- Réalisation d'alignement rue des Bouchers

La Commission arrête la modification à apporter à l'alignement. Celui-ci pourrait peut-être être réalisé au droit des N° 27-29-29 bis. Demander à la Compagnie des Mines de Lens propriétaire des 27 et 29 Bis si en raison de la plus value qu'acquerrait sa propriété, elle ne consentirait pas à participer dans les frais d'acquisition du 29.

13°- Acquisition d'immeubles rue Charles Quint 34 à 38.

Deux co-propriétaires étant disparus, il est indispensable d'avoir recours à l'expropriation. Demander aux vendeurs l'engagement de ne réclamer que le prix fixé par les Domaines, prix qu'ils avaient accepté pour une vente amiable.

14°- Demande de terrain aux abords de la Porte de Roubaix pour construction d'une sous-station électrique. Compagnie Continentale du Gaz.

La Commission examine la question. Il apparaît impossible de trouver dans ce secteur le terrain sollicité en raison a) des nécessités du plan d'aménagement b) de la valeur de ces terrains c) de ce qu'une partie importante est située en zone et n'appartient pas à la Ville d) de ce que certaines parcelles sont intéressées par le projet d'agrandissement du Cimetière de l'Est. La Commission est d'avis de conseiller à la Compagnie de rechercher la possibilité d'installer la sous-station à l'emplacement de l'Hospice Vanoschodt.

I5°- Régularisation de l'occupation par la Foire Commerciale de terrains supplémentaires. Demande du Contentieux.

La Commission signale que ces terrains sont traversés par des voies prévues au plan d'aménagement. Ils ne peuvent être concédés. Mais elle estime qu'il y a lieu de réclamer pour cette occupation qui doit rester précaire et révoquant, la redevance proposée par le Service du Contentieux. Enfin la Commission rappelle sa demande de Janvier 1936, de faire évacuer le sol du boulevard de Ceinture occupé par le Village Flamand.

I6°- Agrandissement éventuel du Cimetière du Sud.

La Commission arrête le périmètre des terrains dont l'acquisition pourrait être envisagée.

Réunion commencée à 14 heures 30 , terminée à 18 heures

Hôtel de Ville le 13 Juillet 1938

Le Secrétaire

signé: CAILLIAU

Soumis à M. l'adjoint Dompsin

19 Juillet 1938

signé: FAUVET

Vu

signé: DOMPSIN

Transmis à M. le Secrétaire Général

20 Juillet 1938

signé: FAUVET.

Conseil d'Administration
Réunion du 24 OCT 1938
M. PLANQUE

Deuxième Direction



COMMISSION du PLAN

Réunion du 6 Octobre 1938.



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis le Jeudi 6 Octobre 1938 à 14 H.30, à la Mairie de Lille, sous la présidence de Monsieur DOMPSIN, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire,
WILLEMS, d°
DUBUISSON, architecte,
CAILLIAU, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. DEHOVE et ROUSSEAU, adjoints au Maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 12 Juillet 1938.

Adopté sans observation.

2°- Oeuvre Municipale des jardins ouvriers - Demande de terrains pour création de jardins.

La Commission entend M. HERIEZ, adjoint au Maire, qui vient, au nom de la Commission des Jardins, exprimer ses remerciements ainsi que quelques voeux qui paraissent réalisables.

Après échange de vues, la Commission propose : a) les travaux de voirie, dans les terrains voisins de la Porte de Gand, n'étant ni prévus, ni probables à bref délai, il serait possible de tolérer provisoirement des Jardins. b) M. HERIEZ fera une démarche près du Génie et des Domaines pour ce qui concerne les terrains réservés. c) l'extension de Diderot ne paraissant probable que dans un certain temps, il serait possible d'aménager un jardin, le terrain réservé mais compte tenu de la voie de dégagement - faire une étude de lotissement; d) enfin, pour ce qui concerne la suppression des Jardins compris dans les terrains réclamés par les Tabacs, rien ne peut être décidé avant des précisions que nous espérons prochaines.

3°- Réalisation d'alignement rue Geoffroy St-Hilaire.

La Commission désirerait des renseignements complémentaires. Demander aux Hospices de clôturer le terrain.

4°- Photo aérienne. Lever de plan.

La Commission se déclare du même avis que M. le Secrétaire Général et propose en conséquence le lever d'un rectangle dans lequel serait compris tout le territoire de Lille.

5°- Projet d'acquisition de l'immeuble II0-II4 rue St-Sauveur.

La Commission, après avoir pris connaissance a) de l'avis de M. le Doyen Duez b) des renseignements fournis par le Service, décide de demander l'avis des Domaines sur l'indemnité qui pourrait être due aux oeuvres qui occupent l'immeuble et pense que le meilleur moyen des réalisations serait sans doute l'expropriation.

6°- Renouvellement de location de terrain rue Jeanne Maillotte.

On peut consentir une location à titre précaire et avec engagement d'évacuer à première demande.

7°- Demande d'aliénation de terrain boulevard Carnot.

La Commission maintient ses avis précédents : ne pas vendre.

8°- Corne de Gand - Demande d'occupation de terrain par les "Pêcheurs Municipaux".

La Commission donne, sous certaines réserves, un avis favorable à la demande.

9°- Jardins Ouvriers - Voeu de M. le Conseiller Peeters.

La Commission prend note du voeu de M. le Conseiller Peeters tendant " à ce que tous les terrains susceptibles d'être aménagés en jardins soient loués directement par la Ville aux particuliers réunissant les conditions requises au lieu d'être remis à des groupements tels que la Société Lilloise des Jardins Ouvriers".

10°- Expropriation rue Malpart.

La Commission donne un avis favorable à l'accord intervenu avec la propriétaire des N°s 27 et 4I pour l'acquisition amiable de ces immeubles. Elle décide d'appeler les locataires devant la Commission arbitrale mais charge le service d'essayer de traiter à l'amiable avant la réunion de la dite Commission.

11°- Place de l'Arsenal 4 - 6 . Travaux de réparations.

On peut autoriser. Quant à l'alignement de 1860 frappant cet immeuble, son maintien ou sa suppression seront examinés lors de l'étude définitive du plan d'embellissement.

12°- Rue des Tanneurs 12. Travaux de réparations.

On peut autoriser l'exécution de ces travaux.

13°- Lotissement - avenue de Bretagne.

Avis favorable.

14°.- Voies privées. Projet de décret pour extension à la Ville de Lille de la loi du 15 Mai 1930 concernant Paris.

La Commission prend connaissance de la note et des renseignements qui lui ont été adressés par le Service d'Hygiène. Elle croit savoir que l'avis de M. le Doyen Duez a été demandé. Elle demande que cette consultation lui soit communiquée. Elle reprendra ensuite l'examen de la question.

15°.- Monument aux victimes civiles de la Guerre. Emplacement.

La Commission voudrait des précisions sur l'emplacement sollicité. Elle désirerait également avoir quelques indications sur les dimensions et le genre du monument projeté. Ces renseignements seront demandés à Maître KAH.

16°.- Demande de terrain pour extension des Chèques postaux par les P.T.T.

La Commission fixe les conditions d'aliénation. Demander aux P.T.T. s'ils ont l'intention d'acheter le terrain.

17°.- Offre de vente 19 rue de l'Est.

Cette propriété n'est plus intéressée par les projets de la Ville.

18°.- Offres de vente rue St Michel 7 et 9.

L'acquisition de ces immeubles n'est pas urgente.

19°.- Offre de vente 62 rue des Robleds.

L'acquisition de cet immeuble n'est pas urgente

20°.- Offre de vente des immeubles sis 65-67 rue des Etaques.
Demande d'audience. M. Chavatte.

La Commission estime qu'elle ne peut recevoir toutes les personnes qui exprimeraient le désir d'être entendues. Recevoir M. Chavatte risquerait de créer un précédent gênant. Au surplus ce propriétaire a déjà été reçu plusieurs fois par le chef du Service et connaît parfaitement la situation.

21°.- Rue de Paris 255.- Offre de vente.

L'achat du fond de la propriété pourrait être envisagé. En tous cas demander à la propriétaire de maintenir dans le nouveau bail la réserve figurant dans le bail actuel.

22°.- Offre de vente 36 rue du Curé St Sauveur.

Le prix demandé pourrait peut être être pris comme base de discussion; mais nous ne disposons pas actuellement de crédits pour donner suite à de nouvelles acquisitions.

23°.- Offre de vente I rue Barré, propriété en zone.

On ne pourrait acquérir cet immeuble qu'à condition
a) qu'il soit remis libre d'occupation b) que le prix demandé
tienne compte qu'il s'agit d'une propriété située dans la zone.

24°.- Corne de Gand. Echange.

La Commission prend connaissance des observations et
demandes du Génie. En ce qui concerne le niveau des boulevards
à créer, le Génie peut avoir tout apaisement. Mais pour ce qui
est de la cession d'une bande de terrain supplémentaire des
précisions seront demandées.

Réunion commencée à 14 h.30
Terminée à 18 h.

Le 8 Octobre 1938

Le Secrétaire,
CAILLIAU,

Soumis à M.l'Adjoint Domsin
10/10/38
signé: FAUVET,

Vu :
signé: DOMPSIN,

Tranmis à M.le Secrétaire Général
15 Octobre 1938
signé: FAUVET



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 10 Novembre 1938



Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le Jeudi 10 Novembre 1938, à 14 h. 45 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au maire.

Etaient présents: MM. Domsin, adjoint au maire,
Willems, d°
Dubuisson, architecte,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

1° Procès-verbal de la réunion du 6 Octobre 1938.

Adopsé sans observation.

2° Cession de terrain rue Enrico Ferri. P.T.T.

Répondre à l'Administration des Postes que la Ville pourrait consentir à la cession du terrain demandé pour extension des "Chèques postaux" au même prix que la vente précédente, à condition toutefois que cette vente soit réalisée avant le 1er Juillet 1939.

3° Demande de location de terrain, rue du Buisson. M. Delesalle.

Ce terrain doit être cédé à l'Office d'Habitations à Bon Marché; l'échange est en cours. La Commission estime donc que la demande doit être soumise à l'Office d'H.B.M.

4° Recherche, pour chantier charbonnier, d'un terrain clôturé de 1.500 mq à Fives ou Saint-Sauveur. "Les agglomérés de Don".

Répondre que la Ville ne dispose pas d'un terrain répondant au but de la Société.

5° Lotissement rue Lamartine.

Avis favorable.

6° Offre de vente de l'immeuble sis 4 place aux Bleuets.

Cette acquisition n'est pas urgente.

7° Offre de vente propriété sise I rue Barré.

Le prix demandé est trop élevé. Ne pas donner suite.

8° Vente par adjudication d'un terrain de zone dans les Dondaines.

La Commission décide que la Ville prendra part à la vente publique. Elle fixe le prix maximum qu'on pourrait accepter lors de l'adjudication.

9° Piste cyclable rue des Urbanistes.

La Commission émet le voeu qu'une piste cyclable soit créée, le long de la rue des Urbanistes, vers le boulevard Carnot. Elle demande que le service et la Commission de la Voie Publique examinent cette question.

10°- Offre de vente : 10 rue des Tanneurs.

Ne pas donner suite pour le moment.

11° Offre de vente 7 rue Jules Lefebvre.

Nous ne réaliserons l'élargissement de la rue que par voie d'alignement. Mais la propriétaire se plaint de dégâts causés par l'humidité par suite de la démolition de l'immeuble voisin qui appartenait à la Ville. Transmettre au Service des Bâtiments pour enquête.

12° Immeubles sis 120 et 122 rue Saint Sauveur. Demande du Contentieux.

La Commission estime qu'il n'y aurait urgence à démolir ces immeubles que lorsque les propriétés voisines nous appartiendraient. Il convient donc de faire payer une indemnité d'occupation. En cas de difficultés poursuivre l'expulsion.

13° Offre de vente, 3 rue des Etaques, Marchand.

Demander l'avis des Domaines et soumettre à nouveau à la Commission.

14° Réalisation d'alignement rue des Tanneurs.

La Commission prend connaissance de l'avis des Domaines sur la valeur des immeubles portant les Nos 54 et 56. Elle proposera à l'Administration de poursuivre l'expropriation.

15° Corne de Gand. Echange avec le Génie.

Après avoir pris connaissance de la lettre du Génie, la Commission décide d'envoyer à l'autorité militaire du plan, des terrains à échanger (échange surface pour surface). Si le Génie accepte, lui proposer une réunion mixte à laquelle serait également convié le représentant des Domaines.

16° Demandes d'aliénation de terrains à Bénifontaine.

La Commission donne un avis favorable à l'aliénation par adjudication publique.

17° Demande de location de terrain rue Barré. Lille Université Club. Section d'aviron.

La Commission donne un avis favorable à une location précaire et révoquée. En raison du caractère du Club, la Commission estime que la location pourrait être consentie à un taux réduit et elle décide de demander à l'Administration Municipale d'en fixer le montant. En outre le Club devra faire son affaire des autorisations à obtenir des services de la navigation. Une note sera adressée à l'Administration.

18° Renouvellement de location 221 rue de Paris.

On peut consentir une location verbale, mais la Ville n'exécutera aucune réparation.

19° Renouvellement de location 2 bis place Wicar.

La démolition de cet immeuble n'est pas urgente. On peut tolérer une occupation verbale.

20° Rue Jeannette à Vaches II. Demande de réparations.

Il est préférable de rechercher l'évacuation de l'immeuble en vue de sa démolition.

21° Réalisation d'alignement, boulevard d'Alsace.

Le propriétaire se montre plus exigeant qu'auparavant. Ne pas donner suite à la proposition.

22° Voies privées. Avis de M. le Doyen Duez.

La Commission rappelle sa demande précédente. Elle désire avoir connaissance de la consultation qui a dû être demandée à M. le Doyen Duez.

23° Création d'un Stade Universitaire. Demande de terrains.

La demande de l'Université appelle quelques observations de la Commission a) sur les terrains demandés, deux sont situés sur la zone et pour respecter la loi de déclassement, ils doivent rester propriété de la Ville; b) d'autres terrains de zone ne nous appartiennent pas encore : si un accord amiable s'avérait impossible à réaliser, on ne pourrait envisager l'expropriation actuellement, il faut, en effet, attendre le vote de la loi modifiant la procédure; c) en somme en ce qui concerne les terrains de zone, la seule solution possible, paraît être une concession du genre de celle consentie à la Foire Commerciale; d) enfin certains des terrains demandés, appartiennent à l'autorité militaire. La Ville ne peut donc, en ce qui les concerne, prendre aucun engagement.

La Commission estime que ces questions nécessitent un examen approfondi. (Une note a été adressée à M. le Secrétaire Général dès la réunion de la Commission).

24° Création de décharges par la Maison Collin.

D'un examen sommaire il résulte que dans les terrains voisins de l'usine Collin, il y a peu de hauteur permettant l'établissement de remblai. La question intéresse du reste les services d'Hygiène et du Dérasement à qui le dossier sera transmis. En ce qui concerne l'expropriation d'un terrain de zone sur lequel la création d'une décharge est envisagée il est impossible de prévoir quand elle pourra se faire.

Réunion commencée à 14 h 45 - terminée à 17 h 45.

Le 15 Novembre 1938
signé : CAILLIAU.

Soumis à M. l'Adjoint Domsin,
Le 16 Novembre 1938
signé : FAUVET.

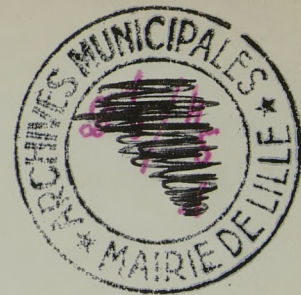
Vu :
L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général,
le 19 Novembre 1938
signé : FAUVET.

COMMISSION du PLAN

Bureau d'Administration
Réunion du 19 DEC 1938
M. PLANQUE

Réunion du 8 Décembre 1938



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 8 Décembre 1938 à 14h.30, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au maire
Rousseau, id
Willems, id
Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. Dehove, adjoint au maire.

1°- Procès-verbal de la réunion du 10 Novembre 1938.

Adopté sans observation.

2°- Administration des Tabacs - Echange en cours.

M. l'adjoint Domsin fait connaître qu'il a reçu une communication de l'Administration des Tabacs l'informant que les représentants de ladite administration n'avaient pu, jusqu'à présent, se rendre libres; mais que ceux-ci comptaient demander prochainement la réunion des représentants des deux administrations.

3°- Expropriations a) Auberge du Petit Annappes b) rue Malpart.

La Commission ratifie 1° les offres à faire aux expropriés, proposées par le Service - 2° les conventions passées avec les locataires verbaux de deux immeubles de la rue Malpart récemment acquis amiablement.

4°- Rue Malpart 41 - Eviction d'un locataire - M. Jacob.

Avis favorable à l'attribution d'une indemnité de 200 frs.

5°- Demande d'aliénation de terrain à Emmerin.

Ce terrain est indispensable aux besoins de la Ville.
On ne peut l'aliéner.

6°- Immeuble frappé d'alignement, rue d'Alger.

L'acquisition de cet immeuble ne présente pas, pour le moment, de caractère d'opportunité - Répondre à M. Cockempot.

7° - Cloture au nouvel alignement rue Geoffroy Saint Hilaire

La Commission charge le service de faire des recherches sur les accords qui auraient pu être passés entre les Hospices et la Ville.

8° - Eviction de locataire rue des Caronniers. Turpin.

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le Contentieux.

9° - Démolition d'immeuble rue des Tanneurs, demande de M. l'adjoint Rousseau.

La Commission donne un avis favorable à cette demande. Des instructions seront données au service des Bâtiments.

10° - Création de décharges par la maison Collin. M. l'adjoint Dehove a demandé qu'il soit procédé à un nouvel examen du problème.

La Commission a fait demander l'avis des services du démantèlement et de l'Hygiène sur cette question. Dès que ces avis lui auront été adressés elle reprendra l'examen du problème.

11° - Demande d'autorisation de construire un hangar pour abriter des camions, sur un terrain de zone. Mme Hofman.

La Commission donne un avis défavorable. Il y aurait danger à accorder cette autorisation qui risquerait de créer un précédent alors que la Ville recherche la disparition des baraquements érigés dans la zone.

12° - Terrain de zone à Lambersart. Résiliation de location.

La Société des Courses, locataire de ce terrain abandonnera sa location à la fin de l'année.

La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que le terrain soit reloué. Il pourrait même être aménagé en jardins ouvriers. A ce sujet une note sera adressée à M. l'adjoint Hermez.

13° - Demande de location de terrain. Grégoire.

M. Grégoire qui occupe un terrain sis à l'angle des rues J. Destrée et du Faubourg de Tournai devant être incorporé dans l'enceinte de l'exposition du progrès social, demande à la Ville de lui procurer un autre emplacement.

M. Grégoire n'est même pas locataire de la Ville. Il ne paie aucun loyer. La Ville ne peut donc prendre cette demande en considération.

I4° Voies privées. Projet de décret pour extension à la Ville de Lille de la loi du 15 Mai 1930 concernant Paris.

La Commission prend connaissance de l'avis de M. le Doyen Duez et des renseignements fournis par le service d'Hygiène. En ce qui concerne la modification des subventions la Commission attendra, pour donner son avis, que le Conseil d'Etat ait statué.

I5° Nouveau plan de la Ville. Entrée du boulevard Carnot.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale, M. Dubuisson fait connaître qu'il a été saisi tardivement de cette décision et qu'il manque de documents. Des recherches seront faites, ainsi qu'une démarche auprès de M. Cochez, ancien directeur des Travaux Municipaux pour réunir les renseignements qui permettraient à M. Dubuisson d'établir son rapport.

I6° Dégagement de l'Hôtel de Ville. Expropriations.

La Commission donne un avis favorable à la proposition de M. l'adjoint Willens concernant le vote d'un crédit de 500.000 Frs. nécessaire pour permettre l'achèvement de l'opération envisagée.

Réunion commencée à 14 h.30, terminée à 16 h.40

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1938
Le Secrétaire

CAILLIAU

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
Le 10 Décembre 1938
FAUVET

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 16.12.1938

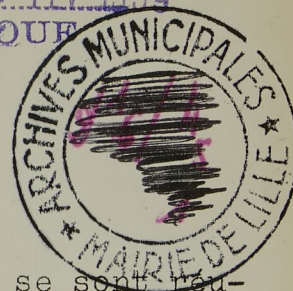
FAUVET

VU:
Dompsin.



COMMISSION DU PLAN

Réunion du 2 Février 1939



Messieurs les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 2 Février 1939 à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au maire
Dehove, d°
Dubuisson, architecte D.P.L.G.

excusés: M.M. Rousseau, adjoint au Maire,
Willems, d°

Assistaient également à la réunion: M.M. E. Lefebvre, chef des Services administratifs de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau

1°- Procès-verbal de la réunion du 8 Décembre 1938

Le procès-verbal est adopté sans observation.

2°- Echange de propriétés, projeté entre l'Administration des Tabacs et la Ville.

La Commission prend connaissance du rapport complémentaire établi par l'Administration des Domaines. Elle estime, qu'avant de transmettre son avis à l'Administration municipale, il serait opportun d'avoir une nouvelle entrevue avec les représentants de la S.E.I.TA. Elle décide de proposer à M. Daudier, directeur général des manufactures de Tabacs, une réunion commune qui se tiendrait le jeudi 16 Février.

3°- Expropriations: rue Malpart 33 - rue Pierre Legrand 150 à 152.

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission arbitrale d'évaluation. Les indemnités allouées ne s'écartent qu'à peine des propositions de l'Administration. Aucun appel n'ayant été interjeté dans le délai légal, les décisions sont maintenant définitives.

4°- Création de décharges contrôlées sur les terrains voisins de l'ancienne usine du chemin de Bargues - Demande de la maison Collin.

La Commission prend acte des avis défavorables donnés par les services de la Voie Publique (Démantèlement) et de l'Hygiène. Prenant en considération les raisons invoquées, particulièrement par le service

de la Voie Publique, concernant les niveaux d'arasement des terrains elle donne également un avis défavorable à la réalisation du projet de la maison Collin.

5°- Demande d'autorisation de construire trois hangars et un bureau dans la "zone", rue du Faubourg de Roubaix 12.

La Commission n'a jamais toléré la construction de hangars dans la zone. Elle ne peut que donner un avis défavorable, en application du règlement.

6°- Expropriation: I rue des Urbanistes.

Le propriétaire se déclare disposé à traiter amiablement pour un prix raisonnable et accepté par les Domaines. La Commission estime donc que si une promesse de vente peut être obtenue aux conditions proposées par le propriétaire, il n'y aura pas lieu de poursuivre les formalités d'expropriation.

7°- Offre de jouissance provisoire de deux terrains rue Fontenelle par M. Le Gentil.

Le propriétaire offre à la Ville la jouissance gratuite, mais provisoire, de 2 terrains sis de part et d'autre de la rue Fontenelle (leur surface est de 800 et 1.540 mq) à charge par la Ville d'entretenir la palissade clôturant ces parcelles. La Commission estime que la proposition ne présenterait d'intérêt que si le propriétaire consentait dès maintenant à la cession gratuite de la partie du sol de la propriété à incorporer dans la voie publique pour la réalisation de l'alignement de la rue Brûle Maison prolongée.

8°- Expropriation : rue des Tanneurs 54 - 56.

Le propriétaire se déclare disposé à traiter amiablement.

La Commission fixe les conditions acceptables pour la Ville, de toute façon les formalités préalables à l'expropriation seront poursuivies.

9°- Acquisition d'une propriété sise rue Armand Carrel - Dumez.

L'Administration Municipale, sur proposition de la Commission, avait, en décembre 1937, accepté d'acquérir la propriété, qui est située en zone, si les propriétaires se ralliaient à l'évaluation faite par les Domaines.

Après une infructueuse tentative de vente à un prix supérieur, les consorts Dumez ont l'intention de recourir à une nouvelle adjudication (adjudication nécessaire par suite de la présence d'un mineur parmi les co-propriétaires). Ils désirent savoir si la Ville est toujours décidée à participer à la vente au prix précédemment fixé par elle. La Commission donne un avis favorable de principe sous réserve de l'accord de M. l'adjoint Willems au sujet du financement de l'opération d'achat.

10°- Offre de vente d'immeuble, 3 place Roger Salengro - Marchand -

La Commission, après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines, donne un avis favorable à une acquisition au prix indiqué par cette administration. En ce qui concerne le fonds de commerce, elle estime devoir laisser à l'Administration Municipale le soin de régler la question.

11°- Offre de vente d'un terrain rue du Vieux Faubourg, Cour des Elites 27 - Mme Deffrennes.

La Commission juge le prix demandé trop élevé. Demander l'avis des Domaines.

12°- Offre de vente d'immeuble : rue du Bois Saint-Sauveur 24. Me Desrousseaux.

La Commission examinera la question lorsqu'elle connaîtra l'avis des Domaines.

13°- Rue Geoffroy Saint Hilaire - Clôture, à l'alignement, de la propriété des Hospices.

La Commission prend connaissance des renseignements nouveaux donnés par le Service et décide qu'une nouvelle démarche sera faite auprès des Hospices pour les inviter à prendre à leur charge les frais de clôture.

14°- Monument national aux victimes civiles de la Guerre. Emplacement.

La Commission prend connaissance de la lettre du Comité qui demande que soit réservé, pour l'emplacement du monument, le terrain sis à l'angle de l'avenue Eugène Varlin et de la rue Georges Lefevre. La Commission n'émet pas d'avis défavorable à cette proposition qui sera transmise à l'Administration Municipale.

15°- Comité régional d'urbanisme - Fonctionnement.

La Commission prend connaissance du règlement d'administration publique réglant le fonctionnement administratif et financier du Comité régional.

16°- Oeuvre lilloise des jardins ouvriers - Occupation d'une petite parcelle de la fortification.

La Commission ne voit pas d'inconvénient à tolérer et régulariser cette occupation.

17°- Location de terrain de fortification par le Tennis-Club Lillois- Modification du loyer.

La Société ayant fait édifier sur le terrain des baraquements dont l'un est à usage de logement, la Commission estime qu'il convient de majorer la redevance et de faire toutes réserves pour ces constructions érigées sans autorisation.

18°- Proposition d'acquisition par la Ville d'un immeuble contigu au Conservatoire (8 place du Concert).

L'Administration Municipale avait renvoyé ce projet devant la Commission.

Mais lorsque le Service a tenté d'obtenir des précisions quant aux prétentions du propriétaire, il a appris que l'immeuble était déjà vendu.

19°- Offre de vente d'immeuble, rue des Capucins 5 - Maene -

La Commission estime que l'acquisition de cette propriété ne présente aucun intérêt pour le moment.

20°- Offre de vente d'immeuble rue de la Vignette 35 - Bollen -

La Commission reverra la question lorsqu'elle sera en possession de l'avis des Domaines.

21°- Offre de vente du fond de la propriété sise rue de Paris 255 - Declerck -

Le prix demandé est manifestement exagéré, mais à titre d'indication l'évaluation des Domaines sera sollicitée.

22°- Demande d'autorisation de percer une fenêtre dans le mur de l'immeuble sis 37 rue des Jardins Cauliers donnant sur l'impasse Saint Mamert.

Cette autorisation a déjà été refusée et la Commission ne voit aucune raison de revenir sur sa décision.

23°- Annexion d'une partie du territoire de Loos. Limite de Communes.

Le plan définitif du territoire annexé, fourni par l'Inspection du cadastre, comporte une modification très peu importante de la limite des Communes dont la Commission prend acte.

Réunion commencée à 14heures 30

terminée à 16heures 45

Hôtel de Ville le 4 Février 1939

Le Secrétaire,

signé ; LEFEBVRE

M. l'adjoint Dompain

Le 4 Février 1939

signé : LEFEBVRE

M. le Secrétaire Général

le 8 Février 1939

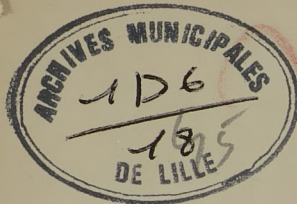
signé : LEFEBVRE

Vu :

L'Adjoint délégué

Le 8 Février 1939

L. DOMPSIN



COMMISSION du PLAN

Procès-verbal de la Réunion du 9 Mars 1939

M.M. les Membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie de Lille, le jeudi 9 Mars, à 15 heures, sous la présidence de M. Domsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire
Rousseau, d°
Willems, d°

Excusé : M. Dehove, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, architecte D.P.L.G.

Cochez, directeur honoraire des Travaux Municipaux
Lefebvre, chef des Services administratifs de
la 2ème Direction

Alhant, sous-chef de bureau

M. Domsin, en sa qualité de Président, salue M. Cochez, de retour au sein de la Commission, et lui souhaite la bienvenue.

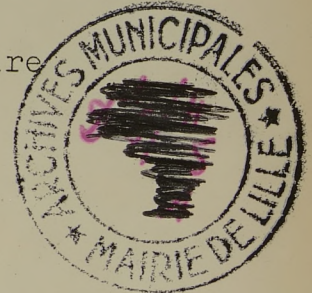
1° Procès-verbal de la réunion du 2 Février 1939.

Adopté sans observation.

2° Projet d'échange de propriétés entre l'Administration des "Tabacs" (S.E.I.T.A.) et la Ville.

La Commission procède tout d'abord à un échange de vues avant l'introduction des représentants de la S.E.I.T.A. Puis sont reçus : M.M. l'Inspecteur Général Magnien, l'Ingénieur en chef Dreyfuss et l'Ingénieur Lencoigne. Dès le début de l'entretien, il apparaît que les représentants de la S.E.I.T.A. se considèrent liés par les avis de l'Administration des Domaines. Ils manifestent le désir de connaître les intentions de la Ville. Mais M. l'Adjoint Domsin rappelle que la Commission ne peut que donner un avis et que c'est à l'Administration municipale qu'il appartient de décider. Il insiste pour que les représentants de la S.E.I.T.A. précisent l'effort qu'ils envisagent en raison de la différence des valeurs attribuées aux propriétés à échanger. Les instances de M. Domsin sont enfin couronnées de succès.

M. l'Inspecteur général Magnien a) admet que la valeur de la manufacture actuelle peut être sensiblement réduite, b) fait connaître le montant de la soulte que son administration accepterait très vraisemblablement de verser à la Ville, c) déclare que la S.E.I.T.A. consentirait en outre à payer à la Ville - pour la période comprise entre la date où la S.E.I.T.A. pourrait prendre possession du



terrain du boulevard de la Moselle, dont les voies d'accès auraient préalablement été mises en état de viabilité, et le jour où elle pourrait remettre à la ville la Manufacture actuelle - les intérêts, calculés à 5 %, de la valeur attribuée définitivement à ladite manufacture. Enfin, la ville pourrait entrer en possession de l'entrepôt des Canonniers dans un délai très réduit.

M. Domsin, après avoir invité les membres de la Commission à exprimer leurs observations, remercie M. l'Inspecteur général Magnien de ces précisions qui seront transmises à l'Administration Municipale.

Un rapport est soumis d'autre part à l'Administration.

3° Vente par adjudication d'une propriété rue Armand Carrel.

M. l'Adjoint Willems donne son accord pour la participation de la ville à la vente publique aux conditions antérieurement fixées par la Commission et ratifiées par l'Administration municipale.

4° Création de décharges contrôlées sur les terrains voisins de l'ancienne usine du Chemin de Bargues. Demande de la Société Collin.

La Commission prend connaissance des renseignements nouveaux fournis par le chef du service de la voie publique. Celui-ci ne voit aucun inconvénient à autoriser une décharge, sauf à l'emplacement des futures voies publiques, mais souligne que la seule partie qui vaille la peine d'être remblayée est constituée par les terrains que la Société Collin tient en location jusqu'en 1941. En conséquence, la Commission donne un avis favorable à la proposition de M. Collin mais à la condition formelle que les niveaux prévus ne seront pas dépassés.

5° Offre de vente 60 rue des Robleds.

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de cet immeuble.

6° Démolition et reconstruction d'immeubles 5 et 7 rue des Chats Bossus.

Le nouvel alignement n'étant pas homologué, on ne peut l'imposer. Mais la Commission décide qu'une démarche sera faite auprès du propriétaire pour lui faire connaître le projet d'élargissement de la rue et lui demander soit de le respecter, soit d'envisager une construction dont les étages seraient à l'alignement prévu.

7° Lotissements.

- a) rue St-Sébastien - Avis favorable.
- b) rue Abélard - Avis favorable.
- c) rue Lesage Senault - Avis favorable sous réserve d'une observation faite par le service de la voie publique en accord avec le service du Contentieux.

8° - Expropriation en cours - Rue des Tanneurs 54-56.

Le propriétaire offre de traiter à l'amiable mais à un prix que la Commission estime exagéré. Les formalités d'expropriation seront donc poursuivies.

9° - Expropriation en cours - rue St-Sauveur 110-114.

La Commission prend connaissance de la démarche faite par M. l'Inspecteur des Domaines Laude auprès de M. le Secrétaire Général adjoint. M. Laude laissait espérer une acquisition amiable de l'immeuble. Les nouvelles tentatives faites auprès de la Société propriétaire ont confirmé l'impression qu'elle liait ses intérêts à ceux des oeuvres occupantes. En conséquence la Commission décide de poursuivre les formalités d'expropriation et de porter à la connaissance de l'Administration municipale l'état actuel de la question. Un rapport sera soumis à l'administration.

10° - Offre de vente d'immeuble 3 place Roger Salengro (Marchand)

Après avoir pris connaissance de l'avis des Domaines, la Commission décide que la question sera soumise à l'Administration municipale dans une note qui lui sera adressée.

11° - Expropriation des immeubles 34 - 36 - 38 rue Charles Quint - (Altazin)

La Commission avait décidé l'acquisition de ces immeubles. Mais deux des co-propriétaires étant disparus il est nécessaire de procéder par voie d'expropriation. Les co-propriétaires connus sont nombreux et dispersés en France et à l'étranger. Aussi la Commission souhaite que l'un de ceux-ci, notaire, à Arras, se fasse donner pouvoir par tous les autres, ce qui faciliterait l'accomplissement des formalités.

12° - Rectification de clôture et modification de la voirie angle des rues Bernos et du Prieuré - Demande de M. l'adjoint Rousseau.

La Commission donne un avis favorable à la rectification de la clôture et à la modification de la voirie, travaux peu importants qui faciliteront la circulation. Prier le service du Contentieux de réduire ou d'annuler la location et aux services des Bâtiments et de la Voie publique, de faire le nécessaire en ce qui concerne respectivement la clôture et la voirie.

13° - Offre de jouissance gratuite et provisoire de deux terrains, rue Fontenelle.

Le propriétaire consent à l'abandon de la partie du sol de ses propriétés à incorporer dans la voie publique, mais demande que la Ville s'engage à lui remettre, dans l'avenir, une petite parcelle de terrain qui prolongerait la limite de la propriété sur la rue Littré.

La Commission donne un avis favorable à la cession ultérieure d'une partie seulement du terrain demandé.

17° - Demande d'acquisition par la Ville de l'immeuble sis
269 rue de Paris .

Le propriétaire demande que la Ville hâte l'expropriation
Ses prétentions ne permettant pas d'espérer un accord amiable
la Commission décide de recourir dès à présent aux formalités
d'expropriation.

Réunion commencée à 15 heures
terminée à 18 heures 30.

Hôtel de Ville le 11 Mars 1939
Le Secrétaire,

LEFEBVRE

M. l'adjoint Domsin
Le 13 Mars 1939

LEFEBVRE

Vu
l'adjoint délégué,
Le 14 Mars 1939

L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général,
Le 15 Mars 1939.

Conseil d'Administration
Séance du 24 AVR 1939
M. PLANQUE

Deuxième Direction
Services Administratifs

Commission du Plan

Procès verbal de la réunion du 23 Mars 1939



M.M. les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie le Jeudi 23 Mars 1939 à 14 h 30 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au maire
Rousseau d°
Willems d°

Excusé : M. Dehove d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Cochez directeur honoraire des Travaux
Municipaux
Lefebvre, chef des services administra-
tifs de la deuxième Direction;
Alhant, sous chef de bureau



1° - Procès-verbal de la réunion du 9 Mars 1939.

Adopté sans observation.

2° - Projet d'aménagement de l'entrée du boulevard Carnot.

La Commission prend connaissance de la note établie par M. Dubuisson. Après un échange de vue au cours duquel les projets soumis par l'architecte de la Ville sont examinés au triple point de vue de la circulation, de l'esthétique et de la vente des terrains bâtissables, la Commission donne ses directives à M. Dubuisson en le chargeant d'une nouvelle étude.

3° - Demande d'aliénation de terrains avenue Champeau et rue Bernard Palissy.

La Ville ne peut vendre ces terrains qui ont été acquis pour la réalisation de voies prévues au plan d'embellissement.

4° - Demande d'aliénation de terrain, angle des rues du Molinel et du Plat (Délbray)

Un acquéreur accepte les conditions déjà fixées par la Commission à l'exception du prix dont il demande la réduction. La Commission accepte la proposition et donne un avis favorable à la vente qui se ferait par adjudication publique. Un rapport est adressé à l'Administration Municipale.

5°- Demande d'aliénation de terrain rue Walpart- Mathieu

La Commission décide a) de demander l'avis des Domaines sur la valeur de ce terrain b) de signaler à l'autorité militaire qu'il y aurait sans doute intérêt pour elle à acquérir une petite parcelle de ce terrain contigüe à la Caserne Vandamme, ce qui permettrait une rectification intéressante de la limite de propriété.

6°- Offre de vente d'immeubles:

- a) rue Jules Lefebvre 7,
- b) rues Jules Lefebvre et Charles Quint,
- c) rue Saint Michel I.

Demander l'avis de l'Administration des Domaines sur la valeur de ces propriétés.

7°- Eviction de locataire. 121 rue Léon Gambetta, angle allée de la Renaissance.

La Commission estime qu'en raison des engagements pris vis à vis du propriétaire du nouvel immeuble construit à l'angle opposé (Boucaut) on ne peut maintenir l'occupant en location verbale. La démolition de l'immeuble permettra du reste d'amorcer l'élargissement de l'allée de la Renaissance à son débouché dans la rue Léon Gambetta; l'autorisation de bâtir à la hauteur maximum n'a d'ailleurs été accordée à M. Boucaut qu'en tenant compte de la mise à l'alignement à bref délai de l'allée de la Renaissance.

8°- Demandes de locations de terrains pour jardins ouvriers. Contentieux.

- a) avenue de l'Hippodrome.

La Commission donne un avis défavorable en raison: 1° de ce que le terrain est intéressé par la création d'une voie prévue au plan d'embellissement 2° de la nécessité d'une clôture décente qui serait trop onéreuse.

- b) rue du Faubourg des Postes.

La Commission surseoit à statuer jusqu'à ce que l'Administration Municipale ait pris une décision sur le projet de création de classes de perfectionnement au groupe scolaire du Faubourg des Postes. Le terrain visé par la demande du Contentieux pourrait en effet être utilisé comme terrain de culture pour les jeunes gens fréquentant le nouvel établissement scolaire.

9° - Organisation d'un camp modèle par le Touring Club de France - Demande d'emplacement terrain situé entre la porte de Roubaix et la sortie du boulevard Carnot.

En ce qui concerne la réalisation du plan, la Commission ne voit pas d'inconvénient à accorder l'autorisation d'utiliser l'emplacement sollicité, sous réserve a) que l'installation ne serait autorisée que pour la durée de l'Exposition du Progrès Social

b) qu'aucune participation dans les frais d'aménagement ne serait demandée à la Ville, c) que la Promenade du Préfet serait maintenue libre de toute occupation.

10°- Réalisation d'alignement rue Geoffroy St-Hilaire. Clôture

La Commission, après avoir pris connaissance de l'avis du Service du Contentieux décide qu'une démarche sera tentée auprès de M. Lévy, administrateur des Hospices, pour essayer d'obtenir que l'Administration charitable prenne à sa charge les frais de construction d'une clôture à l'alignement.

11°- Création d'une piste cyclable rue des Urbanistes. Voeu émis par la Commission du plan.

Ce voeu avait été transmis à la Commission de la voie publique qui fait connaître qu'elle estime que la piste demandée ferait double emploi avec celle dont la construction sera prochainement entreprise boulevard Carnot.

La Commission prend acte de cette information.

12°- Nouveau port. Echange entre la Ville et l'Etat. Réclamation des Domaines.

M. le Directeur des Domaines rappelle les observations qu'il a présentées quant à l'accord intervenu entre l'Etat et la Ville, accord ratifié par décret ministériel et dont il conteste la validité malgré cette ratification.

La Commission estime que cette affaire constitue un litige purement contentieux qui n'est pas de sa compétence.

A titre documentaire elle rappelle l'avis déjà exprimé au cours de sa séance du 17 Février 1938, ratifié par l'Administration Municipale le 7 Mars 1938 et qui était ainsi conçu :

Nouveau Port - Echange de terrains entre la Ville et l'Etat. Observations des Domaines.

La Commission demande que le Service du Contentieux veuille bien sous signature de M. le Député Maire, demander à M.M. les Ministres intéressés leur opinion sur la validité de la Convention passés entre la Ville et l'Administration des Ponts et Chaussées.

13°- Acquisition d'immeuble 24 rue du Bois St-Sauveur.

La Commission donne un avis favorable à une acquisition amiable mais à un prix qui en aucun cas ne devra dépasser la valeur fixée par l'Administration des Domaines.

14°- Offre de vente de l'immeuble 19 rue Gantois - Van Coppenolle

Cette propriété n'est pas intéressée par un projet de la Ville. La Commission est d'avis de ne pas donner suite à la proposition.

15° - Offre de vente d'un terrain sis au faubourg des Postes - Société Vermesch.

Le terrain n'est pas intéressé par le nouveau plan et ne serait d'aucune utilité pour la Ville. La Commission donne un avis défavorable à l'acquisition.

16° - Offre de vente de l'immeuble 16 rue des Robleds.

L'acquisition n'est pas urgente. La Commission est d'avis de ne pas donner suite actuellement à l'offre dont elle a été saisie.

17° - Offre de vente des immeubles sis rue d'Alger 3bis, 5-7 et 7 bis

L'acquisition de ces propriétés ne présente pour le moment aucun intérêt. La Commission est d'avis de ne pas retenir cette offre.

18° - Projet d'échange de propriétés entre l'Administration des Tabacs et la Ville.

La Commission prend connaissance de la décision prise par l'Administration Municipale au cours de sa réunion du 20 Mars. Elle décide qu'une lettre sera adressée à la SEITA pour lui faire connaître les propositions de la Ville.

19° - Offre de vente ou de location d'un immeuble sis 48 bis rue de Valenciennes (Filatures et Filteries de France)

La Commission estime que cette proposition ne présente aucun intérêt pour la Ville et ne peut être retenue.

Réunion commencée à 14 h 30
terminée à 18 h

Hôtel de Ville le 25 Mars 1939
Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE .

M. l'adjoint Domsin
Le 25 Mars 1939
s) Lefebvre

Vu
L'Adjoint délégué
Le 29 Mars 1939
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général,
Le 30 Mars 1939

LEFEBVRE.



Conseil d'Administration
Réunion du 22 MAI 1939
M. PLANOUR

Deuxième Direction
Services Administratifs

COMMISSION du PLAN

Procès-verbal de la réunion du 4 Mai 1939

M.M. les Membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie, le Jeudi 4 Mai 1939, à 14 h.30 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire
Willems, d°

Excusés : M.M. Dehove et Rousseau, adjoints au Maire.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur honoraire des Travaux
Municipaux
Lefebvre, chef des Services Administratifs
de la 2ème Direction
Alhant, sous-chef de bureau.

1°- Procès-verbal de la réunion du 23 Mars 1939.

Adopté sans observation.

~~2°- Réalisation du carrefour rue des Augustins, rue Gustave Delory, avenue Charles Saint Venant.~~

La Commission est saisie d'une proposition d'échange de M. Chandèze. Elle y donne un avis de principe favorable. Un rapport est adressé à l'Administration Municipale (dossier A 2776)

~~3°- Aucun champ de courses de Lambersart. Création éventuelle d'un Stade Municipal.~~

La Commission estime que la superficie du terrain est suffisante pour y créer un stade municipal. Des travaux complémentaires de drainage devraient sans doute être effectués. Quant à la désaffectation de l'emplacement réservé entre les portes des Postes et de Béthune pour la création d'un stade la Commission estime qu'il appartient à l'Administration Municipale de trancher la question. Un rapport est adressé à l'Administration Municipale (dossier N° A 2892).

4°- Offres de ventes d'immeubles

a) rue du Bois St-Sauveur 24.- La Commission accepte la promesse de vente (dossier n° I218).



b) 35 rue de la Vignette.

La Commission prend connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines et fixe les conditions auxquelles elle proposerait l'acquisition amiable de l'immeuble (dossier A 250I).

c) 255 rue de Paris

La Commission propose de traiter amiablement dans la limite de l'estimation de l'Administration des Domaines (dossier n° 2862)

d) 60 rue des Robleds.

La Commission prend connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines et fixe le prix qui lui paraît acceptable pour la Ville. (dossier n° A 2883)

e) rue du Vieux Faubourg - Cour des Elites.

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines, la Commission arrête les conditions auxquelles un accord amiable lui paraît possible. (dossier N° A 2879)

f) rue St-Hubert 13

La Commission décide de demander l'avis de l'Administration des Domaines sur la valeur de cet immeuble et de la maisonnette portant le n° 17 (dossier N° A 2903)

5°- Aménagement des abords de la porte de Roubaix.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale. Au cours d'un échange de vues M. l'Adjoint Willems intervient et souligne la nécessité de faire procéder à un nettoyage sérieux des terrains situés aux abords de la porte de Roubaix. La création de pelouses est envisagée - un arbre menaçant la sécurité publique devrait être abattu. En certains endroits les trottoirs pourraient être élargis et comporter une surlargeur non pavée où devraient s'installer les marchands de fleurs régulièrement autorisés; la circulation normale des piétons, à certaines époques de l'année, pourrait ainsi s'effectuer plus facilement. Enfin, il serait souhaitable que les détritiques en provenance du Cimetière ne soient plus déchargés en cet endroit.

La Commission décide de transmettre ces suggestions à M.M. les Adjointes aux Services Publics et à la Voie Publique (dossier n° 219).

6°- Offre de vente d'un immeuble sis 36 rue des Pyramides.

Cette propriété n'a aucun point de contact avec la maison des Amicales. Son acquisition ne présente donc aucun intérêt pour la Ville (dossier n° 263).

7° Elargissement et prolongement de la rue du Palais Rihour.
Suggestion de M.J.S Debus dans l'Echo du Nord.

La Commission prend connaissance de l'article de M.J.S. Debus. Elle fait remarquer que le prolongement de la rue Pierre Dupont est amorcé. Sa réalisation complète qui décongestionnera très sensiblement la rue du Palais Rihour sera plus facile et moins onéreuse que l'élargissement proposé. Au surplus la façade et la toiture de l'immeuble portant le N° IO de la rue du Palais Rihour sont "inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques" (dossier N° A 2904).

8° Auberge du Petit Anna, rue Pierre Legrand. Eviction des sous-locataires.

La Commission donne un avis favorable à l'octroi, à ces sous-locataires, de l'indemnité d'éviction versée habituellement aux locataires verbaux évincés (dossier N° 422).

9° Rue Pierre Legrand N° I50. Vente de terrain hors alignement.

Après démolition du N° I50, une partie du terrain hors alignement restera disponible.

Le propriétaire de l'immeuble portant le N° I48 demande l'aliénation à son profit de cette parcelle. Compte tenu a) de la plus-value très appréciable que la propriétaire de ce terrain donnerait à l'immeuble b) du coût des travaux qui incomberont à la Ville après démolition du N° I50, la Commission fixe les conditions auxquelles un accord lui paraît possible (dossier N° 422)

10° Réalisation d'alignement Boulevard d'Alsace.

La Commission décide de demander l'avis de l'Administration des Domaines (dossier N° A 2787)

11° Offre de vente d'un terrain sis au Faubourg des Postes.

Ce terrain ne pouvant être d'aucune utilité pour la Ville la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette offre (dossier N° A 2905)

12° Offre de vente d'un terrain de zone dans les Dondaines

La Commission ne pourrait examiner qu'une proposition susceptible d'être acceptée par l'Administration des Domaines (dossier N° A 2427).

13° Projets régionaux d'urbanisme

La Commission prend connaissance de la lettre de M. le Préfet du Nord nous informant que les mesures nécessaires sont prises pour former le Comité Régional (dossier N° A 2607)

I4° Nouveau dépôt d'Archives départementales.

La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration Municipale. Elle demande que le Service du Contentieux prenne toutes mesures utiles pour dégager efficacement la responsabilité du Maire en cas d'accident sur la voie publique survenant par suite de la vétusté du bâtiment situé rue du Pont Neuf (dossier N° A 2730)

I5° Création d'un nouveau poste de police à St Maurice.

Le Comité du Commerce et des fêtes de ce quartier a signalé qu'une propriété est à vendre à l'angle des rues Véronèse et St Gabriel. M. l'Adjoint Domsin fait connaître que la Commission des bâtiments a mis à l'étude un projet de construction de poste de police sur un terrain appartenant à la Ville rue du Chevalier Français. En conséquence la Commission donne un avis défavorable à l'acquisition d'une propriété bâtie (dossier N° A 1605)

I6° Réalisation d'alignement rue Geoffroy St Hilaire. Clôture.

L'Administration des Hospices accepte de participer dans les frais de construction de la clôture. La Commission donne un avis favorable à l'exécution du travail après accord avec l'arrentataire et confirmation des Hospices (dossier N° A2845).

I7° Tennis Club Lillois. Augmentation de la redevance.

La Société demande la réduction du loyer fixé par la Commission du plan. Celle-ci estime qu'elle n'a pas à revenir sur sa proposition qui a du reste été ratifiée par l'Administration Municipale (dossier N° A 2881)

I8° Demande de terrain pour édification d'une maisonnette.

La Ville poursuit l'évacuation de la "zone" Un zonier installé dans les Dondaines et qui doit quitter les lieux, demande un autre terrain. La Commission propose que, par principe, toutes les demandes de ce genre soient rejetées. La Ville ne loue ses terrains que pour création de jardins ouvriers (dossier N° A2906)

I9° Carrefour des rues du Molinel et de Paris.

La Commission prend connaissance du plan d'alignement (dossier N° A 1885).

20° Nouveau plan de la Ville - entrée du Boulevard Carnot.

M. Dubuisson, tout en soulignant à nouveau que toutes ses préférences vont à son projet primitif soumet une nouvelle étude. Après examen la Commission la juge acceptable et décide de la transmettre à l'Administration Municipale. (dossier N° A 1410)

21°- La Commission demande que le Service du Contentieux lui fournisse des renseignements sur différentes questions :

a) où en sont les formalités en vue de l'évacuation de l'immeuble sis rue Malpart 45 ?

b) un petit garage a été installé rue Malpart contre la propriété portant le n° 33.

Ce baraquement ne peut être maintenu et il y a intérêt à prendre des mesures immédiates pour sa suppression à très bref délai.

c) La Commission désirerait connaître les raisons du retard apporté dans l'expulsion de M. Turpin, locataire d'un immeuble sis rue des Canonniers. Elle demande que cette affaire soit évoquée devant l'Administration Municipale.

d) La Société du "Crédit du Nord" a-t-elle été mise en demeure de respecter l'engagement qu'elle avait pris de construire, dans un délai déterminé, un immeuble en façade de la place du Palais Rihour.

Réunion commencée à 14 h.30 - terminée à 18 heures.

Hôtel de Ville le 6 Mai 1939.

Le Secrétaire,

M. L'Adjoint DOMPSIN
le 8 Mai 1939.

E. LEFEBVRE

Vu.
L'Adjoint délégué
le 12 Mai 1939.

Signé : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général.
Le 13 Mai 1939.

Conseil d'Administration
Réunion du 26 JUIN 1939
M. PLANOUR

Deuxième Direction
Services administratifs



COMMISSION DU PLAN

Procès-verbal de la réunion du 8 Juin 1939



Messieurs les Membres de la Commission du Plan se sont réunis à la Mairie, le jeudi 8 Juin 1939, à 14 heures 30, sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au maire
Dehove, d°
Rousseau, d°
Wilhems, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, architecte D.P.L.G.
Cochez, Directeur honoraire des Travaux
Municipaux
Lefebvre, chef des services administratifs
de la 2ème Direction.
Alhant, sous chef de bureau.

1°- Procès-verbal de la réunion du 4 Mai 1939

Adopté sans observation.

2°- Echange de propriétés entre la Ville et la Société d'exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes

M. l'adjoint Domsin informe la Commission qu'il a rencontré dernièrement les représentants de la S.E.I.T.A. Ceux-ci lui ont confirmé l'envoi prochain de propositions qu'ils espèrent susceptibles d'être acceptées par la Ville.

3°- Réalisation d'alignement rue Jules Lefebvre - Offres de vente d'immeubles par a) l'école libre Jeanne d'Arc b) Mme Miennée

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition des propriétés offertes à la Ville sous réserve du vote du crédit nécessaire.

Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale.
(dossiers A. 2271 - A. 2897).

4°- Offre de vente : rue St Michel I

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de cet immeuble. Un rapport sera adressé à l'Administration Municipale (dossier A.2898).

.....

5°- Offre de vente : rue Jules Guesde 7I

L'acquisition de cet immeuble ne présentant aucun intérêt pour la Ville, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition (dossier A.2908).

6°- Offre de vente d'un terrain sis rue du Chevalier Français par M. Spruyt

La Commission estime que des acquisitions plus urgentes sont à réaliser et qu'en conséquence la proposition ne peut être actuellement retenue (dossier A.2495).

7°- Lotissements

a) rue du Bois d'Annappes

La Commission donne un avis favorable au projet présenté (dossier A. 2I63)

b) rue de l'Alcazar et des Archers (aménagement de lotissement défectueux)

La Commission donne un avis favorable sous réserve qu'il soit tenu compte des observations des services :

1° Services publics. La rue de l'Alcazar ne possède qu'une canalisation d'eau d'un diamètre trop faible. Les conduites vont se trouver sous un pavage sur forme en béton qui rendra leur entretien et celui du branchement difficile et onéreux. Il y aurait lieu de prévoir des conduites sous trottoir dans chacune des rues; leur diamètre devrait être au minimum de 60 m/m.

2° Service de la Voie Publique. Il y aura lieu de prévoir dans le dossier définitif à déposer lors de la demande de subvention un cahier des charges indiquant le mode d'exécution des travaux, la provenance et la qualité des matériaux, et le dosage des mortiers et béton (dossier A. 29I4).

8°- Demande de locations de terrains dans le quartier St Sauveur.

Par principe, la Commission maintient ses avis défavorables à des locations de terrains dans ce quartier (dossier A. 663)

9°- Renouvellement de location: logement contigu à l'ancienne morgue

La Commission est d'avis de faire procéder à la démolition de ce logement (dossier A. 2568).

10°- Nouvelle location de l'immeuble sis 54 rue du Marché

En raison de leur état de vétusté, les immeubles portant les Nos 52 et 54 de la rue du Marché devront être démolis en même temps. En conséquence, la Commission propose a) de barricader le N° 54, libre d'occupation, b) de tenter une démarche auprès du locataire du 52 en vue de hâter son départ (dossier IO43 A.G.)

II°- Demande de locaux par le service de l'Etat-Civil et des sépultures militaires du département du Nord

Le chef de ce service a laissé entendre que les locaux demandés (quatre pièces au moins) devraient être situés à proximité de la Gare ou tout au moins dans le Centre. La Commission ne voit aucun immeuble à proposer répondant à ces conditions. Au surplus, elle estime que la demande gagnerait à être adressée à M. le Préfet du Nord.

I2°- Demande d'aliénation de terrain front à la place Roger Salengro, derrière l'immeuble sis 255 rue de Paris

La Commission ne juge pas possible de prendre cette demande en considération (dossier A. 2862).

En examinant cette affaire, la Commission décide de faire figurer sur la liste des immeubles à acquérir pour la réalisation du plan d'assainissement du quartier St Sauveur les propriétés sises 253- 255- 257 rue de Paris.

M. l'adjoint Willems demande que lui soit envoyé l'état des expropriations prévues pour le dégagement des abords immédiats de l'Hôtel de Ville.

I3°- Demande d'aliénation de l'excédent hors alignement d'un immeuble exproprié rue Pierre Legrand I50

La Commission confirme son avis précédent quant aux conditions d'aliénation (dossier 422 G).

I4°- Maison sise au chemin de Bargues, occupée par l'ancien contremaître de l'Usine Collin

La Commission n'est pas d'avis de démolir cet immeuble qui est encore en bon état (dossier A. 2663).

I5°- Vente par adjudication publique d'une propriété sise rue Armand Carrel, dans la zone.

La Ville a été déclarée adjudicataire pour le montant de la mise à prix. L'adjudication sera définitive si aucune surenchère n'est déposée dans le délai de huitaine (dossier A. 2807). La Commission prend acte.

I6°- Acquisition d'immeuble : rue de la Vignette 35

La Commission prend connaissance du prix auquel une promesse de vente a été obtenue (dossier I2I9 9A).

I7°- Réalisation des alignements carrefour des rues des Augustins, Gustave Delory et Avenue Charles Saint Venant.

La Commission prend connaissance des renseignements qui lui sont fournis sur l'instruction de cette affaire. Une démarche a

.....

été faite auprès de M. le Directeur des Domaines, pour le prier de faire diligence dans l'examen du dossier.

Ce haut fonctionnaire a été mis en possession, à la date fixée par lui, des renseignements habituellement fournis sur les immeubles intéressés par les projets; il n'a pas cru cependant pouvoir promettre une réponse avant le 14 Juillet prochain (dossier A. 2767).

18°- Aménagement de la voirie aux abords de l'avenue Eugène Varlin

L'Administration municipale, au cours de sa réunion du 22 Mai, a donné mandat à la Commission de procéder à un nouvel examen de ce problème.

La Commission, après échange de vues, et tenant compte de l'expérience de plusieurs années, estime :

- a) que la rectification de l'alignement des bordures de la rue Georges Lefèvre est de nature à faciliter la circulation;
- b) que le maintien de la chaussée prolongeant l'avenue Eugène Varlin est souhaitable pour des raisons de circulation et surtout d'esthétique (dossier A. 2874).

19°- Réalisation d'alignement angle des rues de Paris et du Molinel

La Commission désirerait connaître l'avis de l'Administration des Domaines sur les indemnités qui seraient dues aux propriétaires et aux locataires de l'immeuble d'angle et de la maison contigüe rue du Molinel (dossier A. 1885).

20°- Evacuation de l'immeuble sis 26 D rue des Canonniers

La Commission prend connaissance des renseignements fournis par le service du Contentieux; celui-ci fait connaître qu'en dernier lieu, l'Administration des Canonniers a demandé que la Ville fasse procéder elle-même à la démolition de l'immeuble. Une note a été adressée à cet effet au service des Bâtiments (dossier 1076 A.G.).

21°- Réalisation d'alignement rue Malpart

La Commission prend acte des renseignements qui avaient été demandés au service du Contentieux: a) l'immeuble portant le N°33 sera évacué le 15 Juin ainsi que le petit baraquement contigu, installé du reste sans autorisation, b) le N° 45 sera démoli très prochainement.

22°- Crédit du Nord - Reconstruction

A la demande de la Commission, une lettre avait été adressée au Crédit du Nord pour lui rappeler son engagement de construire un nouvel immeuble en façade de la Place Rihour.

M. Steverlynck, chef du service des Bâtiments de la Banque, a fait connaître qu'un nouveau délai serait nécessaire. Il invoque l'obligation qui a été faite au Crédit du Nord de construire d'importants bâtiments dans l'Ouest de la France et la révision consécutive des plans primitifs établis pour l'immeuble de Lille qui devra en outre tenir compte des abris à réserver pour la défense passive.

La Commission insiste pour que le Crédit du Nord respecte son engagement. Elle demande que le problème soit examiné: a) quant au délai prévu pour la construction nouvelle à édifier b) et à la possibilité pour la Ville de réclamer éventuellement des dommages et intérêts (dossier 983 A.G.).

23°- Terrain pour campeurs. Perception d'un droit de deux francs par nuit par le Touring-Club de France

La Commission prend connaissance de la lettre adressée à ce sujet au président du Comité de Camping du Touring Club de France (dossier A. 2899).

24°- Demande d'occupation d'un terrain de fortification par les services de santé de la Tère région militaire

Cette occupation ne devant durer que huit jours, la Commission ne voit aucun inconvénient à donner satisfaction.

Réunion commencée à 14 heures 30
terminée à 17 heures 50

Hôtel de Ville le 10 Juin 1939.

Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE.

M. l'adjoint Domsin
Le 12 Juin 1939.

COURTHEUX.

VU
L'Adjoint délégué,
le 13 Juin 1939.

L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général.
le 14 Juin 1939.

COMMISSION du PLAN

Réunion du 30 Novembre 1939



Conseil d'Administration
Réunion du 11-DES-4659
M. PLANOUR

MM. les membres de la Commission du plan se sont réunis à la Mairie le jeudi 30 Novembre 1939 à 14 h.30 sous la présidence de M.Dompsin, Adjoint au Maire

Etaient présents : MM. Dompsin, adjoint au maire
Rousseau id
Willems id



assistaient également à la réunion MM. Lefebvre, Chef des Services administratifs 2ème Direction.

excusés : MM. Dehove, adjoint au maire
Cochez, directeur honoraire des travaux.

1° Procès verbal de la réunion du 8 Juin 1939.

Adopté sans observation

2° Echange de propriétés. Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes. Villes de Lille.

M. l'Adjoint Dompsin donne connaissance la Commission des résultats des entrevues qu'il a eues avec MM. Daudier, directeur général des Manufactures de Tabacs et Pomey, directeur de la Manufacture de Lille. L'accord peut être considéré comme réalisé et prochainement le projet de convention pourra être établi.

3° Lotissements.

a) rue du Chemin de fer. Lotissement défectueux.

La Commission donne un avis favorable.

b) rue Képler. Lotissement défectueux

La Commission donne un avis favorable sous réserve des observations présentées par le service de la voie publique.

c) Avenue de la République.

La Commission donne un avis favorable.

d) rues du Pont du Lion d'Or et de Bouvines.

L'élargissement de la rue de Bouvines étant projeté la Commission donne mandat au service de tenter une démarche auprès du lotisseur pour lui demander de modifier le plan de lotissement en tenant compte du nouvel alignement prévu.

e) rue du Faubourg de Béthune

La Commission donne un avis favorable

4° Acquisition d'immeuble rue St Michel N° I.

La Commission prend connaissance des conditions de l'accord intervenu.

5° Acquisition d'un terrain d'alignement. Chemin de l'Epinette

La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de ce terrain.

Rapport transmis à l'Administration.

6° Offre de vente d'immeuble 110 rue St André

L'acquisition de cette propriété ne présente aucun intérêt pour la Ville.

7° Offre de vente d'immeubles 1 et 3 Place aux Oignons

La Commission estime que l'acquisition de ces immeubles n'est pas à envisager actuellement.

8° Offre de vente de la partie de l'immeuble sis 7 rue de Roubaix frappée d'alignement

La Commission est d'avis de ne pas poursuivre cette réalisation pour le moment.

9° Offre de vente d'immeubles dans le quartier St Sauveur.

a) rue du Curé St Sauveur 36 b) rue des Robleds 54 c) 65,67 rue des Etaques.

La Commission juge préférable de ne pas donner suite à ces propositions dans les circonstances actuelles. Elle consentirait cependant à proposer l'acquisition des immeubles sis 65,67 rue des Etaques sur la base de l'évaluation de l'Administration des Domaines. Elle maintient en outre sa décision de principe de ne recevoir aucun propriétaire.

10° Offre de vente d'immeuble 12bis rue Barré.

La Commission donne un avis défavorable à l'acquisition de cet immeuble.

11° Réalisation d'alignement rue Ratisbonne. Acquisition de terrain.

La Commission donne mandat au service a) de poursuivre les pourparlers avec le propriétaire b) de demander l'avis des Domaines.

- 3 -

12° Aliénation de terrain par adjudication publique rue Malpart

La Commission donne un avis favorable à cette aliénation.

13° Relocation éventuelle de deux parcelles de terrain contigües au Cimetière du Sud.

Ces parcelles devant être utilisées pour l'agrandissement du Cimetière, la Commission donne un avis défavorable au renouvellement de la location.

14° Demande de terrains pour l'oeuvre municipale des jardins ouvriers.

La Commission prend connaissance de la note adressée à ce sujet par le service des jardins ouvriers ainsi conçue :

"Au cours de sa réunion du 13 Novembre 1939, l'Administration Municipale a agréé une proposition de M. l'Adjoint Hermez tendant à créer, pour la durée des hostilités, sur tous les terrains libres appartenant à la Ville, de nouveaux jardins ouvriers.

Il est entendu que les occupations seraient autorisées à titre précaire et prendraient fin lors de la cessation des hostilités et que sauf quelques menues dépenses que la Ville prendrait en charge les frais d'aménagement, de clôture et d'entretien seraient supportés par les occupants.

Je vous prie de vouloir bien soumettre cette question à la Commission du Plan et me faire connaître si les terrains ci-après désignés peuvent être immédiatement lotis en jardins ouvriers.

Dans l'affirmative, vous voudrez bien me faire parvenir un plan au I/500e de chacun de ces terrains à l'exception de ceux repris au paragraphe 9° ci-après :

1° terrains réservés primitivement à la Manufacture des Tabacs entre la rue des Bateliers et la rue du Pont Neuf jusqu'à la Promenade du Préfet;

2° terrains contigus situés entre l'Hospice Général et la Promenade du Préfet;

3° terrains compris entre le jardin à l'avancée de la Porte de Roubaix, le boulevard Carnot, la limite de la zone et la rue du Fg. de Roubaix;

4° terrains limités par la rue du Fg. de Roubaix, la Caserne Souham, les voies du tramways E.L.R.T. Lille Flers et la limite de la zone;

5° terrains situés Boulevard d'Alsace entre l'Institut Diderot et la place Jacques Febvrier (Porte d'Arras)

6° terrains boulevard de Strasbourg situés entre la Place Barthélémy Dorez (Porte des Postes) et la réserve de la Gare de Lille Sud;

7° terrains situés Boulevard de Metz entre la place Antoine Tacq (porte de Béthune) et la place Barthélémy Dorez (Porte des Postes) le long de la rue Jeanne Hachette;

8° terrains situés Boulevard de la Moselle entre la place Antoine Tacq, les H.B.M. et la rue de la Bassée;

9° terrains situés dans le prolongement de la rue de la Bassée et boulevard de la Moselle, entre l'Arbonnoise et le terrain de jeux, primitivement destinés à l'aménagement de groupes de jardins réservés aux jardiniers évincés de notre groupe du Boulevard de la Moselle, pour la réalisation de l'échange avec la Manufacture des Tabacs.

10° terrains sis Fg. des Postes, ancien Chemin des Postes entre la rue Edgard Quinet et le groupe d'H.B.M.

11° terrain avenue de l'Hippodrome angle avenue de Dunkerque jusqu'à présent réservé pour l'ouverture d'une voie nouvelle.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué

signé: DEVERNAY,"

La Commission donne un avis favorable de principe mais croit devoir souligner :

a) que certains de ces terrains ayant été réservés à différentes administrations la Ville ne peut en disposer.

b) que certaines parcelles ne sont pas complètement dérasées.

c) que des tas de cassons demeurent en approvisionnement sur les anciens terrains de fortifications pour être employés aux travaux de voirie à exécuter sur ces terrains.

La Commission estime que les jardiniers devraient accepter les terrains dans l'état où ils se trouvent et que les menues dépenses à prendre en charge par la Ville ne devraient comprendre ni déplacement de cassons, ni travaux de nivellement, ni création de chemins d'accès. Elle signale en outre que les services de la défense passive prescriront sans doute le maintien des voies d'accès aux casemates transformées en abris et que le service de la voie publique devrait également pouvoir accéder aux réserves de cassons constituées pour ses besoins.

D'autre part, l'accord étant réalisé avec le SEITA et la Convention devant être établie sous peu, il ya lieu de continuer à prévoir des emplacements pour les jardiniers à évincer du terrain à remettre pour la construction de la nouvelle Manufacture.

I5° - Acquisition d'immeubles rue St Hubert I3 et I7.-

a) N° I3 - La Commission donne un avis favorable à l'acquisition de cette propriété dans les limites de l'évaluation de l'Administration des Domaines.

b) N° I7 - L'acquisition ne pourrait être envisagée qu'à un prix bien inférieur à l'estimation des Domaines. Le Service prendra langue avec le représentant de cette Administration pour lui demander de revoir la question.

I6° - Acquisition d'immeuble I24 rue de Paris.-

La Commission charge le Service d'entrer en pourparlers avec le propriétaire et le locataire de l'immeuble.

I7° - Acquisition d'immeubles rue Jules Lefebvre.-

1° N° 7 - La Commission propose de faire ratifier, par le Conseil Municipal, la promesse de vente obtenue à des conditions intéressantes.

2° - N°s 2 à 22 et rue Charles Quint - La Commission prend connaissance du prix accepté par le propriétaire.

Elle propose de faire ratifier, par le Conseil Municipal, la promesse de vente dès que celle-ci aura été signée par le vendeur.

Réunion terminée à 17h30

Hôtel de Ville le 2 Décembre 1939

Le Secrétaire,

signé: LEFEBVRE .

Soumis à M. Domsin,
Adjoint au Maire,

VU:
L. DOMPSIN.



COMMISSION DU PLAN
Réunion du 11 Avril 1940



Messieurs les membres de la Commission du Plan se sont réunis le jeudi 11 Avril 1940 à 14h30 à la Mairie, sous la présidence de M. DOMPSIN, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire,
Willems, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Dubuisson, Architecte D.P.L.G.
E. Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction,
Alhant, sous-chef de bureau.

Excusés : M.M. Dehove et Rousseau, adjoints au Maire,
Cochez, Directeur honoraire des Travaux Municipaux.

1°- Procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1939

Adopté sans observation.

2°- Echange projeté entre le Service d'exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes et la Ville.-

M.l'Adjoint Domsin informe les membres de la Commission que les Directions du S.E.I.T.A. et des Contributions indirectes sont dispersées à Nantes et Chinon, mais que, néanmoins, il a eu l'occasion de rencontrer dernièrement à Paris, M. Daudier, Directeur Général des manufactures de Tabacs. Celui-ci lui a confirmé que son administration avait toujours l'intention de réaliser l'échange dont les conditions peuvent être considérées comme acceptées par les deux parties. Il a prié M. l'Adjoint Domsin de voir le Directeur de la Manufacture de Lille, M. Porney.

Ce dernier a déclaré à M.l'Adjoint a) qu'il s'agissait d'un problème important, qu'il ne connaissait qu'assez vaguement, étant nouveau venu à la Direction de Lille b) que malgré son vif désir de régler la question il ne pouvait s'en occuper actuellement la plus grande partie de son personnel étant aux armées. Il faut attendre.

3°- Programme de rénovation de l'habitat français- Demande du Commissariat Général à la Construction et au Bâtiment (Ministère des travaux publics).

Les questions posées dans cette demande visent les îlots insalubres, les programmes d'assainissement élaborés ou réalisés par la Ville, le plan d'urbanisme et en général tous les plans

et documents pouvant être de nature à faciliter l'étude à laquelle le désire se livrer le Ministère des Travaux publics.

La Commission donne mandat au Service a) d'accuser réception b) de préparer pour sa prochaine réunion un projet de réponse ainsi que les documents à y joindre.

4° - Agrandissement du Cimetière du Sud.-

La Commission est informée a) que la Ville a obtenu l'autorisation de procéder à des inhumations dans les terrains contigus au Cimetière et appartenant à la Ville b) des pourparlers en cours en vue de l'acquisition de deux parcelles supplémentaires.

Par ailleurs la Commission arrête la voirie future intéressant l'agrandissement général du Cimetière.

5° - Acquisition éventuelle d'immeubles sis 13 et 17 rue St-Hubert.

a) N° 13 - Le propriétaire accepte de traiter à un prix inférieur à la valeur fixée par l'Administration des Domaines, mais désire que la Ville fasse son affaire personnelle du locataire. La question sera soumise à l'Administration Municipale.

b) N° 17 - un accord se révélant impossible avec le propriétaire en raison des prétentions exagérées la Commission est d'avis de ne pas donner suite pour le moment, à son intention d'acquérir l'immeuble.

6° - Réalisation d'alignement angle des rues de Paris et du Molinel.

La Commission avait envisagé l'acquisition de l'immeuble d'angle. Mais le propriétaire a fait connaître qu'il n'était pas vendeur pour l'instant et le locataire, mobilisé, n'a jamais répondu à la demande qui lui a été adressée. La Commission propose d'abandonner momentanément la réalisation de ce projet.

7° - Terrain d'alignement, boulevard d'Alsace.

La Commission prend connaissance de l'avis de l'Administration des Domaines.

8° - Réalisation d'alignement rue Ratisbonne - Acquisition de terrain.

La Commission propose de traiter avec le propriétaire dans les limites du prix indiqué par l'Administration des Domaines.

9° - Demande, par la Compagnie de Fives-Lille, d'autorisation de construire un groupe de baraquements destinés au logement d'une compagnie de travailleurs militaires.

La Commission estime que les prescriptions du Code des Arrêtés Municipaux doivent être appliquées. Elle fait remarquer, qu'à l'avenir, les demandes de ce genre ne devront lui être soumises qu'autant qu'elles intéresseront vraiment le nouveau plan de la Ville.

I0°- Demande d'autorisation de surélévation d'un étage de l'immeuble sis à l'angle de la rue du Cirque et de la place Gilson.

La Commission examinera la question si elle est saisie d'une nouvelle demande.

II°- Création d'un nouveau poste de police à Saint Maurice. Recherche d'un emplacement.

Ce problème ne présente plus un caractère d'urgence. Si le service avait l'occasion de trouver un terrain ou un immeuble convenable il le signalerait à la Commission.

I2°- Déclassement de l'enceinte fortifiée. Expropriation de la zone- Renseignements demandés à la ville de Strasbourg.

La Commission prend connaissance de la réponse de la ville de Strasbourg.

I3°- La Commission prend acte des informations qui lui sont données concernant quelques affaires qui, en raison des circonstances, ne présentent plus d'intérêt.

- a) travaux de façade rue Gustave Delory- affaire réglée.
- b) réclamation concernant le déplacement du kiosque de l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing - affaire réglée.
- c) suggestion d'un échange de propriétés, rue des Arts 17 et rue Léon Trulin.

Il ne s'agit que de la suggestion d'un voisin. La propriétaire intéressée n'a pas manifesté son intention de rechercher un accord avec la Ville. Cet échange est d'ailleurs sans intérêt pour le moment

- d) terrains de camping - réglementation et instructions.

La Commission prend acte d'une circulaire de M.le Préfet du Nord.

Réunion commencée à 14 heures 30 terminée à 16 heures 30.

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
le 13 avril 1940
signé: LEFEBVRE

Le Secrétaire
signé: LEFEBVRE

Vu,
signé: L DOMPSIN